



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 37

18 septembre 2009

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	57
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	130
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	137
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	144
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	264
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Copper Mesa Mining Corporation</i> (intimé)	2009-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 septembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 26 août 2009
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (mise en cause) <i>Ginsberg, Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) (intervenantes)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	28 septembre 2009, 9 h 30	Requête en modification et en précision d'une ordonnance de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite des audiences du 4 et 13 août et 1 ^{er} et 14 septembre 2009
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (mise en cause) <i>Ginsberg,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	28 septembre 2009, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage du sous-ministre du Revenu du Québec [LVM-249 et 250]	À la suite de l'audience du 14 septembre 2009 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) et sous-ministre du Revenu du Québec (Veillette, Larivière) (intervenants)					
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Nabiha Haddad Tannous</i> et <i>Patrick Gauthier</i> et <i>Christal Tannous</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimés) <i>Banque Nationale</i> et <i>Banque de Montréal</i> (mises en cause) et sous-ministre du Revenu du Québec (Veillette, Larivière) (Intervenant)	2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	28 septembre 2009, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage du sous-ministre du Revenu du Québec [LVM-249 et 250]	À la suite de l'audience du 14 septembre 2009 <i>Audience pro forma</i>
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian</i>	2008-013	Alain Gélinas	7 octobre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008, 10 mars et 17 juin 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Samuel Leemhuis</i> (intimés)					
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas	20 octobre 2009, 9 h 30	Conférence préparatoire [Règles de procédure du BDRVM-53 à 55]	Pour les audiences du 23 au 27 novembre 2009 et des audiences du 14 au 18 décembre 2009
7°	<i>Mario Bouchard</i> (Gowling Lafleur Henderson) (demandeur) c. <i>Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières</i> (OCRCVM) (intimé)	2009-023	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 octobre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autorégulation [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 9 septembre 2009
8°	<i>Marc-Yvan Côté</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimée)	2009-015	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 octobre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 9 septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 7 mai 2009 et des décisions 2009-009-001 et 2009-009-002 et de l'avis d'audience du 12 juin 2009
10°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 2 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>					
11°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	suivant une À la suite de l'audience du 3 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)					
12°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 4 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>					
13°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>CITCAP et Gestion Appalaches inc.</i> (Gravel Bernier Vaillancourt) (<i>mis en cause</i>)					
14°	<i>Gaston Lavallée</i> (Noveko International inc.) (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 septembre 2009
15°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience <i>Pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 12 février 2009
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 23 novembre 2009
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 24 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 25 novembre 2009
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 26 novembre 2009
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	et À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
24°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
25°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
26°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 27 novembre 2009
27°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 14 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
28°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 15 décembre 2009
29°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 16 décembre 2009
30°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 17 décembre 2009

Le 18 septembre 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-009

DÉCISION N° : 2009-009-006

DATE : 4 septembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE
M^e GERALD LA HAYE

Autorité des marchés financiers

Partie demanderesse

c.

Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc.

et

CITCAP Groupe Financier inc.

et

Gestion Financière Appalaches inc.

et

Financière CTIC inc.

et

Patrick Gauthier

et

André Traversy

et

Benoît Mercier

et

Réjean Lessard

et

Banque de Montréal

et

Centre financier aux entreprises Desjardins de la Capitale

Parties intimées

et

Raymond Chabot inc., *ès qualités* de syndic à la faillite de Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe Financier inc. et Gestion Financière Appalaches inc.

Partie requérante

et

Roy Métivier Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe Financier inc. et Gestion Financière Appalaches inc.

et

Ginsberg, Gingras & Associés inc., *ès qualités* de syndic et de séquestre intérimaire à la proposition de 9205-4774 Québec inc.

Parties mises en cause

DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE ET MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 249, 250 et 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2) et art. 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* {(2004) 136 G.O. II, 4695}]

M^e Jean-Nicolas Wilkins

(Girard et al.)

Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Marc F. Tremblay

(Morency Avocats)

Procureur de Raymond Chabot inc., *ès qualités* de syndic à la faillite de CTIC, CITCAP et Gestion Financière Appalaches inc.

M^e Pierre-Luc Beaudesne

(Gowling Lafleur Henderson)

Procureur de Ginsberg, Gingras & Associés inc., *ès qualités* de syndic et de séquestre intérimaire à la proposition de 9205-4774 Québec inc.

Correspondant pour M^e Noonan (Hickson-Noonan Avocats), procureurs de Patrick Gauthier

Date d'audience : 1^{er} septembre 2009

DÉCISION

LES FAITS ANTÉRIEURS

[1] Le 7 mai 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 250, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a prononcé une ordonnance verbale à l'effet d'interdire aux intimés toute opération sur valeurs et de bloquer les fonds identifiés par l'Autorité³. Quelques jours plus tard, le Bureau a publié les motifs écrits de cette décision, au même effet⁴.

[3] Dans ce dossier, l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau a été rédigée dans les termes suivants :

« Blocage en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵ et des articles 249, 250 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ :

Il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74324;

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc., Gestion financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoît Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, Décision n° 2009-009-001, 7 mai 2009, A. Gélinas et C. St Pierre, 2 pages.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc., Gestion financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoît Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale*, 2009 QCBDRVM 26.

⁵ Précitée, note 2.

⁶ Précitée, note 1.

Il ordonne à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 0007-1223-404;

Il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74751. »⁷

[4] Le 21 mai 2009, le Bureau a reçu un avis de surseoir en vertu de l'article 69 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*⁸. Il appert de cet avis que, le 20 mai 2009, les sociétés Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. (ci-après « CTIC »), CITCAP Groupe Financier inc. (ci-après « CITCAP ») et Gestion financière Appalaches inc. (ci-après « Appalaches ») ont déposé des avis d'intention de faire une proposition en vertu de la susdite loi sur la faillite, entre les mains d'un syndic. Par cet avis, le syndic a la proposition de faillite requérait que le Bureau sursoie à toutes les procédures intentées à l'encontre des sociétés intimées-débitrices.

[5] Le 25 mai 2009, la société Roy Métivier Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, a adressé au Bureau une demande *de bene esse* afin que soit levée partiellement l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau le 7 mai 2009⁹ et confirmée par les motifs écrits du 15 mai 2009¹⁰. Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 26 mai 2009 afin d'entendre la requête en levée partielle de blocage en faveur du séquestre intérimaire. Suivant cette audience, le Bureau a, le 29 mai 2009¹¹, accordé la requête et levé partiellement le blocage, et ce, de la manière suivante :

« Après avoir considéré la preuve présentée en cours de l'audience par le procureur du séquestre, le consentement de l'Autorité à ce que la requête soit accordée et après avoir déterminé que l'intérêt public le justifiait, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*, lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 7 mai 2009, telle que motivée le 15 mai 2009, aux seules fins de permettre à la société Roy, Métivier Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, d'accéder au compte portant le numéro 815-20049-74324 du Centre financier aux entreprises Desjardins, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 et au compte portant le numéro 0007-1223-404 à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7. »¹² [Références omises]

LA DEMANDE

[6] Le 31 août 2009, la requérante Raymond Chabot inc., *ès qualités* de syndic à la faillite de CTIC, CITCAP et Appalaches (ci-après « Raymond Chabot »), a saisi le Bureau d'une demande visant à ce qu'il constate le transfert de fonds au syndic à la faillite par le séquestre intérimaire Roy Métivier Roberge et qu'il autorise Raymond Chabot à détenir les sommes transférées, le tout en vertu des articles 249, 250 et 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³, de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁴

⁷ Précitées, notes 3 et 4.

⁸ L.R.C. (1985), c. B-3.

⁹ Précitée, note 3.

¹⁰ Précitée, note 4.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc., Gestion financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoit Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale (intimés) Roy, Métivier, Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (mise en cause), 2009 QCBDRVM 23.*

¹² *Ibid.*

¹³ Précitée, note 1.

¹⁴ Précitée, note 2.

et de l'article 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹⁵. Le Bureau reproduit ici la demande de la requérante :

Introduction

1. Par la présente Requête, Raymond Chabot inc. es qualité de syndic à la faillite de Centre de traitement d'information de Crédit (C.T.I.C.) INC., de CITCAP Groupe Financier inc. et de Gestion Financière Appalaches inc., recherche des conclusions visant à être autorisée à détenir dans son compte en fidéicomis en sa qualité de syndic à la faillite de CTIC, CITCAP et Appalaches les sommes que détenait la mise en cause, Roy Métivier Roberge inc. ;

Décision autorisant la saisine des sommes par la mise en cause, Roy Métivier Roberge inc. : 29 mai 2009;

2. Le 29 mai 2009, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après « BDRVM ») a rendu la décision suivante :

... « lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 7 mai 200923, telle que motivée le 15 mai 200924, aux seules fins de permettre à la société Roy, Métivier Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, d'accéder au compte portant le numéro 815-20049-74324 du Centre financier aux entreprises Desjardins, sis au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 et au compte portant le numéro 0007-1223-404 à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7. »

le tout tel qu'il appert au dossier du BDRVM portant le numéro 2009-009 ; copie de ladite décision est produite comme pièce RTS-1;

3. Ainsi, en vertu de cette décision RTS-1, le BDRVM a accepté que les sommes soient détenues en fidéicomis par la mise en cause Roy, Métivier Roberge inc., ès qualités de séquestre ;

Procédures en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité : a) avis d'intention de faire une proposition ; b) nomination d'un séquestre intérimaire c) cession de biens (faillites) et d) syndic aux faillites

a) Avis d'intention de faire une proposition : 20 mai 2009

4. Le 20 mai 2009, Centre de traitement d'information de Crédit (C.T.I.C.) Inc., CITCAP Groupe Financier inc. et Gestion Financière Appalaches inc. ont chacune déposé un avis d'intention de faire une proposition entre les mains du syndic Roy Métivier Roberge inc., tel qu'il appert au dossier de la Cour supérieure, Chambre commerciale, portant les numéros de Cour : 200-11-018335-094 ; 200-11-018334-097 et 200-11-018336-092 et tel qu'il appert au dossier du BDRVM ;

b) Nomination d'un séquestre intérimaire :

5. Par la suite, Roy Métivier Roberge inc., est nommé séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, le tout tel que constaté par le BDRVM dans son jugement rendu le 29 mai 2009 ;

c) Cession de biens (faillites) de CTIC, CITCAP et Appalaches : 10 juillet 2009

6. Le 10 juillet 2009, CTIC, CITCAP et Appalaches ont chacune fait cession de leurs biens (faillite) entre les mains du syndic Roy Métivier Roberge inc., le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour supérieure, Chambre commerciale, portant les numéros de Cour 200-11-018335-094 ; 200-11-018334-097 et 200-11-018336-092 ;

7. Les assemblées des créanciers pour chacune des faillites de CTIC, CITCAP et Appalaches se sont tenues le 17 août 2009 ;

d) Raymond Chabot inc. : syndic aux faillites

¹⁵ (2004) 136 G.O. II, 4695.

8. Le syndic aux faillites de CTIC, CITCAP et Appalaches est Raymond Chabot inc.; copies des certificats de nomination émis par le Bureau du Surintendant des faillites nommant Raymond Chabot inc. à titre de syndic à la faillite de : Centre de traitement d'information de Crédit (C.T.I.C.) Inc., de CITCAP Groupe Financier inc. et de Gestion Financière Appalaches inc., sont produites en liasses comme pièce RTS-2 ;

9. Ainsi, seul Raymond Chabot inc. est autorisé à agir à titre de syndic aux faillites de CTIC, CITCAP et Appalaches, et à détenir tous les biens de chacune de celles-ci, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;

Transfert des actifs

10. Conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, Roy Métivier Roberge inc. a transféré à Raymond Chabot inc. tous les actifs de chacune des débitrices (CTIC, CITCAP et Appalaches), incluant, notamment, les documents administratifs et les sommes détenues en fidéicommis par Roy Métivier Roberge inc.;

Conclusions recherchées :

11. L'Intervenante-Requérante demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de :

CONSTATER que Roy Métivier Roberge inc. a procédé aux transferts des sommes détenues en fidéicommis en vertu de la décision rendue le 29 mai 2009 par le BDRVM, dans le compte en fidéicommis de Raymond Chabot inc., es qualité de syndic aux faillites de CTIC, CITCAP et Appalaches :

AUTORISER Raymond Chabot inc. es qualité de syndic aux faillites de CTIC, CITCAP et Appalaches à détenir lesdites sommes au même titre et effet que si la décision rendue le 29 mai 2009 l'avait été en faveur de Raymond Chabot inc. es qualité de syndic au lieu de Roy Métivier Roberge ;

12. Les présentes demandes ne vont pas à l'encontre de la protection des épargnants et de l'intérêt public ;

13. Les présentes demandes s'inscrivent, entre autres, en conformité avec la décision rendue le 29 mai 2009 par le BDRVM et en conformité avec la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;

[7] La demande de la requérante contient également une conclusion visant à obtenir un mode spécial de signification de la décision à venir.

L'AUDIENCE

[8] Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 1^{er} septembre 2009. Au cours de cette audience, le procureur de Raymond Chabot a présenté une demande visant à ce que le Bureau constate le transfert de fonds au syndic par le séquestre intérimaire et qu'il autorise Raymond Chabot à détenir les sommes transférées. Cette demande a été présentée en présence du procureur de l'Autorité des marchés financiers et du procureur de la mise en cause Ginsberg, Gingras & Associés, *es qualités* de syndic et séquestre intérimaire à la proposition de 9205-4774 Québec inc., qui agissait également à titre de correspondant pour le cabinet Hickson-Noonan, procureurs de Patrick Gauthier.

[9] Le procureur de l'Autorité a précisé que la requête est présentée de consentement avec l'Autorité et le procureur de la mise en cause Ginsberg, Gingras & Associés et correspondant pour Hickson-Noonan n'a pas présenté d'observations relativement à cette demande et il ne s'est pas objecté à la demande de la requérante.

[10] Le procureur de la requérante a par la suite présenté les faits de la demande, tels qu'exposés précédemment.

LA DÉCISION

[11] Après avoir pris connaissance de la demande présentée par le procureur de la requérante lors de l'audience du 1^{er} septembre 2009, considérant le consentement de l'Autorité à ce que la requête soit accordée et considérant que le procureur de la mise en cause agissant également à titre de

correspondant pour Hickson-Noonan ne s'objecte pas à la demande et après avoir déterminé que l'intérêt public le justifiait, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu des articles 249, 250 et 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶, de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁷ et de l'article 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹⁸ :

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 7 mai 2009¹⁹, telle que motivée le 15 mai 2009²⁰, aux seules fins de permettre à la société Raymond Chabot inc., *ès qualités* de syndic à la faillite de CTIC, CITCAP et Appalaches, de détenir les sommes qui étaient détenues par Roy Métivier Roberge, *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, en vertu de la décision de levée partielle de blocage prononcée par le Bureau le 29 mai 2009²¹.

[12] Le Bureau estime qu'il n'est pas nécessaire en l'espèce d'autoriser un mode spécial de signification de la présente décision.

Fait à Montréal, le 4 septembre 2009.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

(S) *Gerald La Haye*

M^e Gerald La Haye, membre

¹⁶ Précitée, note 1.

¹⁷ Précitée, note 2.

¹⁸ Précité, note 15.

¹⁹ Précitée, note 3.

²⁰ Précitée, note 4.

²¹ Précitée, note 11.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-018

DÉCISION N° : 2009-018-001

DATE : Le 29 juillet 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

800 Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Montréal, district de Montréal

Partie demanderesse

c.

9095-0049 QUÉBEC INC.

(FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

8945, rue Oigny, Brossard (Québec) J4Y 3C9

et

JOHN DRACONTAIDIS

(FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

8945, rue Oigny, Brossard (Québec) J4Y 3C9

et

AXIA CONSULTING INC.

8945, rue Oigny, Brossard (Québec) J4Y 3C9

et

AXIA BUSINESS CENTER INC.

1194, rue Stanley, Bureau 205, Montréal (Québec) H3B 2S7

et

IND CAPITAL MANAGEMENT

4846, N University Dr #368, Lauderhill, FL 33351, Broward County

et

GLACIER FOODS CANADA INC.

5760, Royalmount, Bureau 201, Mont-Royal (Québec) H4P 1K5

et

JOHN DRACONTAIDIS

8945, rue Oigny, Brossard (Québec) J4Y 3C9

et

DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS

9530, rue Rameau, Brossard (Québec) J4X 2M1

et

FILIPPO ARGENTO

19, chemin des Rambervillers, Lorraine (Québec) J6Z 4N6

et

STÉPHANE CHARBONNEAU

2322, boul. Daniel Johnson, app. 402, Laval (Québec) H7T 3A5

Parties intimées

et

BANQUE TD CANADA TRUST

8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5

et

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4120, 2155, boul. Roland Therrien, Longueuil (Québec) J4N 1P2

et

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4336, 8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5

et

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 0527, 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4

et

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 0654, 5500, av. Westminster, Côte-Saint-Luc (Québec) H4W 2J1

et

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4512, 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4

et

TD WATERHOUSE

500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE BLOCAGE ET INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS ET MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 249, 250, 265, 266 et 323.7, Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V.-1.1), art. 93, Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2) et art. 16, Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ([2004] 136 G.O. II, 4695)]

M^e Jean-Nicolas Wilkins

(Girard et al.)

Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

Date d'audience : 24 juillet 2009

DÉCISION

[1] Le 24 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage, une interdiction d'opération sur valeurs et une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 250, 265, 266 et 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières¹ (ci-après la « Loi ») et de l'article 93 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers².

[2] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la Loi selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience ex parte s'est donc tenue au siège du Bureau le 24 juillet 2009, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

[3] Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières³ (ci-après le « Règlement sur les règles de procédure du Bureau »), en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[4] La demande de l'Autorité contient également une conclusion visant à obtenir un mode spécial de signification de la présente décision, en vertu de l'article 16 du Règlement sur les règles de procédure du Bureau.

[5] Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision.

LES FAITS DE LA DEMANDE

[6] Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

1. Le 19 février 2008, le Service des préenquêtes de l'Autorité recevait une dénonciation relativement aux agissements de ICC Capital Management (ci-après « ICC »);

LE STATUT DES PERSONNES ET ENTITÉS LIÉES

9095-0049 Québec inc. (ICC)

2. Selon le système CIDREQ, 9095-0049 Québec inc. a été constituée le 5 septembre 2000 sous le régime de la Loi sur les compagnies⁴ et a été immatriculée le 8 septembre 2000;
3. John Dracontaidis y est indiqué comme étant l'actionnaire majoritaire, le président, le secrétaire et l'administrateur de cette compagnie;
4. Cette compagnie fait également affaire sous les dénominations sociales suivantes : Gestion de capital ICC, Groupe de gestion ICC, ICC Capital Management et ICC Management Group;
5. L'activité économique indiquée est « investments »;

John Dracontaidis

6. Selon une base de données de l'Autorité, le permis de John Dracontaidis dans la discipline du courtage en épargne collective est suspendu depuis le 2 mars 2009 pour non-paiement de la cotisation. Il était rattaché au cabinet Multi Courtage Capital inc.;
7. Outre les compagnies déjà mentionnées, voici les noms des autres compagnies auxquelles le nom de John Dracontaidis est relié selon le système CIDREQ à savoir : Axia Consultant inc., Les aliments Glacier Canada inc., Le parc Bar & Grill inc. et Centre d'affaires Axia inc.;

John Dracontaidis, entreprise individuelle

8. Selon le CIDREQ, il existe une entreprise individuelle au nom de John Dracontaidis qui a été immatriculée le 21 septembre 1999 et dont l'activité économique est « investment club » et « financial security advisor »;
9. Les autres noms utilisés par cette entreprise sont : Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND;

Axia Consulting inc.

³ (2004) 136 G.O. II, 4695.

⁴ L.R.Q., c. C-38.

10. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à la même adresse que ICC et dont l'activité économique est la consultation;

Axia Business Center inc.

11. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à Montréal et qui y est décrite comme étant un centre d'affaires;

IND Capital Management

12. Selon le site internet CorporationWiki, il s'agit d'une société incorporée en Floride le 6 décembre 2000 par John Dracontaidis;

Glacier Foods Canada inc.

13. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à Montréal et qui y est décrite comme étant un centre d'affaires;

Dimitrios Kavathas

14. Selon les bases de données de l'Autorité, Jimmy Kavathas n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

15. Dimitrios Kavathas est également connu sous le prénom de « Jimmy »;

Filippo Argento

16. Selon les bases de données de l'Autorité, Filippo Argento n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

Stéphane Charbonneau

17. Selon les bases de données de l'Autorité, Stéphane Charbonneau n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

LES FAITS

18. Le plaignant a transmis un document intitulé « Investments » dans lequel on retrouve plusieurs passages proposant des investissements et des rendements intéressants;

19. Voici des extraits du document :

“Excellent Growth potential”

“Designed to return your capital in full at maturity”

“Received regular income without taking any undue risk”

“Possibility of significant tax savings”

“Investment Procedures

ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. is an investment holding firm. Our members are a group of investors, who have joined together for the purpose of pooling their individual investments into one account, in order to take advantage of various international investments opportunities. ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. invests all monies received in both domestic and international investment vehicles offered by reputable international banks. The capital is 100% guaranteed for all term investment vehicles. Interest earned is paid to ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. and the net interest is paid to each member.”

“Option 1.

Renew the investment (capital plus interest earned) for a 12, 24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC.

Option 2.

Renew the investment (capital only) for a 12, 24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. and received payment of the interest earned.

Option 3.

Received payment in full of the investment (capital plus interest earned) within 31 days of the date of maturity.

Option 4.

Partial renewal of the investment (capital plus interest earned) for a 12, 24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC., and received the remaining balance of the investment paid to the undersigned."

20. Le 26 août 2008, des enquêteurs de l'Autorité ont rencontré John Dracontaidis et son avocat aux bureaux de l'Autorité;
21. Voici essentiellement les renseignements obtenus :
 - Il a reconnu qu'ICC est son entreprise et qu'il avait récolté des fonds auprès de personnes qu'il connaît pour réaliser des investissements, entre autres, dans l'immobilier;
 - Il a indiqué que les sommes investies étaient d'environ 1 ou 2 millions de dollars;
 - Il a indiqué que l'argent qui lui est confié est sous forme de prêt d'argent. Par la suite, il a la complète discrétion pour la gestion de l'argent et il verse des intérêts sur l'argent qui est ainsi emprunté;
 - Il a aussi indiqué qu'il avait des projets d'investissement dans l'or, mais que ce n'était qu'au stade projet pour l'instant;
 - À la question de savoir ce qu'il faisait des sommes remises par les clients, il répond qu'il les dépose dans le compte bancaire portant le numéro 4336-316482 détenu par la compagnie 9095-0049 Québec inc. à la Banque TD située au 8200, boulevard Décarie à Montréal;
 - Il ne ferait pas de sollicitation;
 - ICC compterait une cinquantaine d'investisseurs qui seraient tous des membres de sa famille et des amis proches;
22. Le 27 octobre 2008, l'Autorité obtenait une liste de tous les investisseurs ayant consenti des prêts à ICC depuis sa constitution ainsi que des documents faisant état de dispenses statutaires;
23. Cette liste a été obtenue par l'entremise des procureurs de ICC et de John Dracontaidis;
24. Selon ladite liste, il y aurait eu 55 prêteurs pour un montant total de 5 644 500 \$;
25. De plus, pratiquement tous les documents au support de ces prêts auraient été fournis à l'Autorité, à l'exception des pièces bancaires justificatives;
26. L'analyse des documents fournis démontre d'une part que dans la majorité des cas, les prêts sont consentis à 9095-0049 Québec inc. et alors John Dracontaidis ou Dimitrios Kavathas se portent garant desdites sommes prêtées;
27. Dans certains cas, on remarque que le prêteur a complété un document mentionnant la dispense statutaire qui lui serait applicable pour son investissement;
28. Tel que mentionné précédemment, les ICC et John Dracontaidis prétendent qu'il y aurait eu environ 55 prêteurs à ICC depuis sa constitution et tous bénéficieraient d'une dispense statutaire au moment de leur investissement;

29. Or, l'analyse des transactions bancaires effectuée par l'enquêteur tend à démontrer que le nombre de prêteurs serait inexact;
30. Afin de valider les informations communiquées, l'enquêteur a procédé à des interrogatoires en mars et avril 2009 et à des conversations téléphoniques en mai et juin de la même année avec des gens qui ont émis des chèques à des entreprises liées à John Dracontaidis;

Investisseur n° 1

31. Pour elle, ICC est une compagnie qui fait des investissements;
32. Elle a connu l'existence de cette compagnie par l'intermédiaire de son gendre;
33. Elle ne connaît pas John Dracontaidis intimement, elle l'a vu une ou deux fois au restaurant;
34. Elle a rencontré John Dracontaidis quand elle a signé les papiers d'investissement;
35. Il lui a expliqué qu'elle pouvait investir dans ICC;
36. Elle a investi 100 000 \$ le 21 juin 2006;
37. Elle n'a reçu aucun document expliquant ce qu'est ICC et où son argent serait placé;
38. Elle ne sait pas où son argent est placé;
39. On lui a représenté que son placement était sécuritaire parce qu'elle pouvait le retirer quand elle le voulait;
40. Elle a investi un autre 10 000 \$ le 15 décembre 2008 dont la totalité lui a été remboursée;

Investisseur n° 2

41. Elle a investi dans ICC;
42. C'est son gendre qui lui a parlé d'ICC;
43. Elle connaissait John Dracontaidis car il est grec et son gendre est grec;
44. Elle l'a vu dans des baptêmes ou dans des occasions semblables, mais elle ne l'a jamais appelé pour souper;
45. Elle a investi à deux occasions, un premier investissement de 57 000 \$ et un second de 50 000 \$;
46. Elle pense que son argent est placé dans des fonds stables à 6 % annuellement;
47. John Dracontaidis lui a tout expliqué concernant ses investissements;
48. John Dracontaidis lui a dit que si elle voulait retirer son argent, elle devait l'aviser deux mois à l'avance;
49. Pour le 107 000 \$ d'argent placé, elle reçoit 535 \$ par mois;

Investisseur n° 3

50. Il a investi dans la compagnie ICC le 8 septembre 2008;
51. Il ne connaît pas exactement la compagnie ICC, mais il a un ami qu'il connaît depuis vingt ans qui connaît la compagnie;
52. Cet ami est Stéphane Charbonneau;
53. C'est Stéphane Charbonneau qui lui a parlé d'ICC;
54. Il ne connaît pas John Dracontaidis, il ne l'a jamais vu. Il ne le connaît que par l'intermédiaire de Stéphane Charbonneau;

55. C'est uniquement sur la foi des représentations de Stéphane Charbonneau qu'il a investi 30 000 \$ et d'ailleurs, le nom de Stéphane Charbonneau apparaît sur son contrat de prêt;
56. Un taux d'intérêt de 8 % lui a été promis par Stéphane Charbonneau;
57. Il a fait un chèque de 30 000 \$ au nom d'ICC;
58. Il n'est jamais allé dans les bureaux d'ICC;
59. Il n'a aucune idée où son argent est placé;
60. On lui a dit que son investissement pouvait être remboursé en tout temps sur demande;
61. Il pense que son investissement est à la bourse;

Investisseur n° 4

62. ICC est la compagnie dans laquelle il a investi. Cette compagnie lui a été présentée par son beau-frère;
63. Il a rencontré John Dracontaidis à quelques reprises, quand ce dernier allait au restaurant et il le voyait aussi dans des baptêmes;
64. C'est un ami de son beau-frère;
65. Il a investi dans ICC la somme de 10 000 \$ à un taux d'intérêt de 8 %;
66. Selon lui, ICC est une compagnie pour placer de l'argent;
67. Il n'a pas de lien particulier avec John Dracontaidis, si ce n'est que par l'intermédiaire de son beau-frère;

Investisseur n° 5

68. Elle a investi dans la compagnie ICC le 4 février 2008;
69. C'est en travaillant au restaurant qu'elle a entendu parler d'ICC par Jimmy Kavathas;
70. M. Kavathas offrait à tout le monde au restaurant la possibilité d'investir dans ICC;
71. C'est Jimmy Kavathas qui lui a fait les représentations quant à son investissement;
72. Il lui a dit que l'argent serait investi dans différents projets, dont des projets immobiliers;
73. On lui a promis un taux d'intérêt de 10 % annuellement;
74. Elle a investi 20 000 \$ en mai 2008;
75. Elle a investi un autre 5 000 \$ par la suite;
76. Son argent est placé avec Jimmy Kavathas et c'est lui qui la gère;
77. Elle ne connaît pas John Dracontaidis, elle ne l'a jamais rencontré;
78. Elle ne reçoit pas de relevés quant à l'état de ses investissements;

Investisseur n° 6

79. Il a investi dans ICC le 8 août 2008;
80. Bien qu'il ait investi dans ICC, il ne connaît pas la compagnie ni son fondateur;
81. C'est son ami d'enfance Filippo Argento qui connaît cette compagnie et qui lui a parlé de la possibilité d'investir avec lui dans ces projets immobiliers;
82. L'investissement doit avoir un rendement de 8 %;
83. Lors de cet investissement, M. Filippo Argento a investi 10 000 \$ et le témoin 8 000 \$. D'ailleurs, le nom de Filippo Argento apparaît au contrat de prêt;
84. M. Filippo Argento lui a dit de faire un chèque à l'ordre d'ICC;

85. Filippo Argento lui a expliqué qu'à l'échéance, soit que la compagnie lui fait un chèque soit qu'il peut le réinvestir;

Investisseurs n° 7 et 8

86. Elle a investi 12 000 \$ le 10 février 2009;

87. Ils ont déjà investi 5 000 \$ en 2007;

88. Ils avaient investi un premier montant afin de s'assurer que le système fonctionne;

89. Ils se disaient qu'un taux d'intérêt de 24 % était trop beau pour être vrai, ils ont donc investi seulement 5 000 \$;

90. Ils ont retiré leur investissement à l'échéance en 2008 avec tous les intérêts;

91. Ils disent percevoir les intérêts de l'investissement de 12 000 \$ chaque mois, comme ça s'il arrive quelque chose, ils n'auront pas tout perdu;

92. L'investissement de 12 000 \$ porte intérêt à un taux supérieur à 20 % annuellement;

93. Ce taux d'intérêt lui a été consenti parce que Jimmy Kavathas dit avoir été approché pour acheter de l'or et qu'il pouvait ainsi offrir un tel taux;

94. Il a travaillé pour Jimmy Kavathas pendant quatre (4) ans et il prend un café avec lui une fois par semaine environ.

Investisseurs n° 9 et 10

95. Ils ont investi à deux occasions dans ICC;

96. Ils ont été amenés à investir dans cette compagnie par l'intermédiaire de Jimmy Kavathas;

97. Le premier investissement a été fait le 28 mai 2008 pour un montant de 10 000 \$, payé en espèces. Cet investissement a été placé pour une période de dix-neuf (19) mois au taux d'intérêt annuel de 28 %;

98. Le deuxième investissement a été fait le 17 février 2009 dans la société IND Capital Management pour un montant de 10 000 \$, payé par chèque au nom de ICC. Le chèque provient du compte conjoint. Le taux d'intérêt annuel promis est de 40 %. Cet investissement est placé pour une période de six mois avec la possibilité d'être renouvelé pour un autre six mois;

99. On leur a représenté qu'un tel taux d'intérêt offert était possible étant donné que c'était placé dans l'or avec la World Bank et dans le pétrole;

100. On leur a dit que le placement était garanti;

101. Selon ce que Jimmy Kavathas a dit, l'investissement minimum était de 10 000 \$;

Investisseur n° 11

102. Elle a investi à deux occasions soit 20 000 \$ le 14 décembre 2007 et 5 000 \$ le 7 décembre 2008;

103. C'est par l'intermédiaire de Filippo Argento qu'elle avait la possibilité d'investir dans ICC, mais c'est son fils qui s'occupait de tout;

104. Le taux d'intérêt promis se situe entre 5 % et 8 %, mais elle n'est pas certaine étant donné que c'est son fils qui s'occupe de tout ça;

105. Elle a fait les deux chèques au nom d'ICC;

106. Son fils lui a dit que son argent était placé dans la construction, la rénovation;

107. Les documents constatant les investissements sont au nom de Filippo Argento et de son fils;

108. Elle n'a jamais rencontré Filippo Argento dans le cadre de ses investissements;

Investisseur n° 12

109. Il a fait deux placements le 5 novembre 2008 et 10 février 2009 au montant de 15 000 \$ chacun dans la compagnie Axia Consulting;
110. Il a été amené à investir dans cette compagnie par l'entremise de son conseiller financier;
111. Selon lui, la compagnie Axia Consulting a pour activité commerciale la gestion d'argent;
112. Il ne connaît pas le nom de la personne qui est venue chez lui pour lui faire les représentations;

LES COMPTES BANCAIRES

113. L'enquêteur a identifié 22 comptes bancaires pour lesquels John Dracontaidis est un signataire autorisé;
114. Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux dits comptes en y énonçant le titulaire, le numéro et le détail :

Identifié à	Compte No	Détail
John Dracontaidis	3111622-4120	Chèques
John Dracontaidis	7107051-4336	Chèques US
John Dracontaidis	3126883-4512	Chèques
John Dracontaidis	3152191-4512	Chèques
John Dracontaidis	1152484-0527	REER
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	3227947-0654	Ligne de crédit
John Dracontaidis	3228925-4336	Ligne de crédit
ICC Capital Management	0313270-4336	Affaires
ICC Capital Management	7312879-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	0316482-4336	Affaires
9095-0049 Quebec inc.	5201703-4336	Affaires
9095-0049 Quebec inc.	7312739-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	7312860-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
AXIA Consulting inc	5201045-4336	Affaires
Glacier Foods Canada inc.	5222700-4336	Affaires
AXIA Business Center	5227354-4336	Affaires

115. L'analyse des transactions bancaires faite par l'enquêteur démontre que la majorité des chèques émis par les investisseurs sont encaissés dans le compte numéro 0316482 et que ceux-ci composent pour une grande partie les entrées de fonds dans ce compte;

116. De plus, l'analyse du même compte bancaire révèle la présence de nombreuses transactions, entre janvier 2008 jusqu'au 9 avril 2009, portant vraisemblablement sur le paiement d'intérêts ou de capital aux investisseurs;
117. Par ailleurs, l'analyse bancaire effectuée pour cette même période démontre quelques virements entre sociétés liées notamment en faveur de Axia Consulting inc.;
118. De façon corollaire, l'enquêteur a identifié la présence de virements significatifs du compte ICC numéro 7312879-4336 en faveur du compte personnel de John Dracontaidis numéro 7107051-4336 pour ensuite être transférés dans un compte de courtage personnel de John Dracontaidis numéro 83H615S chez TD Waterhouse en août 2008;
119. L'analyse se poursuit présentement suite à la réception de nouveaux relevés bancaires en date du 15 juillet 2009;

APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

120. Considérant ce qui précède, 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau font un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé;
121. De plus, aucune déclaration de placement avec dispense n'a été produite auprès de l'Autorité;

ACTIVITÉ DE COURTIER EN VALEURS ET DE CONSEILLER EN VALEURS

122. 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
123. 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau exercent l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières;

[7] L'Autorité a soumis les arguments suivants au soutien de sa demande :

URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

- a) L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions et les blocages demandés dans les conclusions de sa demande;
- b) Compte tenu qu'il semble que les activités ci-dessus décrites se poursuivent, il est impérieux dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à 323.7 de la Loi;
- c) Il est à craindre que tout délai additionnel permette à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau de continuer leurs activités illégales au détriment des épargnants, à qui ils proposeraient une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières;
- d) Sans une décision immédiate, il est à craindre que les biens qui auraient été confiés par les investisseurs ne soient totalement divertis;

L'AUDIENCE DU 24 JUILLET 2009

[8] L'audience ex parte s'est tenue le 24 juillet 2009 au siège du Bureau. Le procureur de l'Autorité a alors fait entendre le témoignage de deux enquêteurs de cet organisme qui ont témoigné de tous les faits de la demande, tels qu'ils sont décrits plus haut dans la présente décision. Le procureur a également déposé les documents qui tendraient à faire la preuve des faits reprochés aux intimés.

[9] Le procureur de l'Autorité a déposé les différents registres du système CIDREQ permettant d'identifier les parties intimées au présent dossier.

[10] Par la suite, l'enquêteur de l'Autorité a expliqué que l'enquête a débuté en février 2008 lorsque l'Autorité a reçu une dénonciation de la part d'un investisseur. L'enquêteur a déposé un document qui était joint à cette dénonciation. Il a précisé qu'en somme le document informait les investisseurs quant à une opportunité d'investissement dans un fonds offert par ICC Capital, avec un rendement élevé et dont le placement était garanti.

[11] L'enquêteur a souligné que les intimés n'étaient pas inscrits à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité. Aucun prospectus n'a été visé par l'Autorité relativement aux placements effectués et aucun avis de placement en vertu d'une dispense n'a été déposé à l'Autorité.

[12] En août 2008, les enquêteurs de l'Autorité ont rencontré M. Dracontaidis et ses procureurs, ce dernier a reconnu qu'il a utilisé l'argent des prêteurs pour les placer dans la compagnie ICC Capital Management. M. Dracontaidis a affirmé que les sommes investies représentaient entre 1 et 2 millions. Il a également expliqué qu'il possédait une discrétion sur la gestion des sommes investies, et qu'il y avait environ une cinquantaine d'investisseurs.

[13] Lors de cette rencontre, il fut convenu que M. Dracontaidis fournirait une liste des investisseurs et les documents justificatifs des transactions. La liste fait état de 55 prêteurs, pour environ 5,6 millions de dollars. L'enquêteur a souligné que cela ne correspondait pas avec les informations fournies par M. Dracontaidis lors de la rencontre initiale. De plus, l'enquête de l'Autorité aurait révélé qu'il pourrait y avoir plus de 55 investisseurs qui auraient placé des sommes par l'entremise de M. Dracontaidis.

[14] L'enquêteur a souligné que M. Dracontaidis avait fait signer des documents aux investisseurs afin de justifier la nature de la relation entre eux, de manière à pouvoir invoquer des dispenses statutaires, à savoir celles d'amis très proches. Or, tous les documents fournis par M. Dracontaidis relativement aux dispenses invoquées ont été complétés après les placements. D'après l'enquêteur ces documents auraient été préparés par M. Dracontaidis avant qu'il fournisse, le 27 octobre 2008, la liste des investisseurs.

[15] L'Autorité a procédé de mars à mai 2009 à plusieurs interrogatoires avec des investisseurs disant avoir émis des chèques à des entreprises liées à M. Dracontaidis. Il appert de ces interrogatoires que les investisseurs ne correspondaient pas à la dispense invoquée d'amis très proches.

[16] L'enquêteur a également expliqué qu'un investisseur qui ne connaissait aucunement ICC ni M. Dracontaidis aurait investi par l'entremise de Stéphane Charbonneau qui était un ami de longue date. C'est suivant les représentations de M. Charbonneau que l'investisseur a émis un chèque de 30 000 \$ au nom d'ICC. Le nom de M. Charbonneau apparaît également sur le contrat de prêt. Le nom de cet investisseur n'apparaissait toutefois pas sur la liste des investisseurs fournie par M. Dracontaidis, mais le nom de M. Charbonneau y figurait en tant qu'ancien prêteur.

[17] Le nom du cinquième investisseur n'apparaissait pas non plus à la liste des investisseurs quoique l'investissement ait eu lieu avant que la liste soit créée. Cet investisseur connaît un acolyte de M. Dracontaidis, soit Jimmy Kavathas. Suivant les représentations faites par M. Kavathas, cette personne a investi 25 000 \$ dans ICC. M. Kavathas aurait sollicité plusieurs personnes à même le restaurant où travaillait cet investisseur. D'autres investisseurs auraient également investi par l'entremise de M. Kavathas qui leur faisait miroiter des taux d'intérêt mirobolants sous forme de placements garantis.

[18] Un autre investisseur aurait été informé de la possibilité d'investir dans ICC par l'entremise d'un ami d'enfance, soit M. Filippo Argento, lequel est un proche de M. Dracontaidis. M. Argento et cet investisseur ont investi 18 000 \$. M. Argento apparaît au contrat de prêt et apparaît sur la liste des investisseurs à titre d'ancien prêteur et l'investisseur n'apparaît toutefois pas sur la liste des investisseurs.

[19] L'enquêteur a précisé que plusieurs informations fournies par M. Dracontaidis dans la liste des investisseurs se sont avérées inexactes.

[20] Le second enquêteur de l'Autorité a témoigné relativement aux analyses bancaires qui ont été effectuées. Plusieurs comptes bancaires ont été découverts, pour lesquels M. Dracontaidis est signataire, certains comptes sont personnels et d'autres sont corporatifs. Une analyse préliminaire des transactions bancaires démontre que la plupart des chèques émis par les investisseurs ont été encaissés dans un compte en particulier. Les sorties de fonds permettent d'inférer qu'il y a eu plusieurs paiements d'intérêts ou de capital aux investisseurs. Ainsi, l'argent provient des investisseurs et est retourné à d'autres investisseurs à titre de paiement d'intérêts ou de capital. L'analyse bancaire se poursuit activement.

[21] L'analyse bancaire a permis de constater que le 26 août 2008 des virements de 500 000 \$ et de 100 000 \$ ont été effectués à partir du compte d'ICC vers le compte personnel de M. Dracontaidis. L'enquêteur a identifié une dizaine de transactions immobilières effectuées par M. Dracontaidis.

[22] Le procureur de l'Autorité a ensuite soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

- Les contrats de prêt conclus par les investisseurs constituent des valeurs mobilières au sens de l'article 1 de la Loi;
- Les intimés ne détiennent aucune inscription de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité;
- Les placements effectués auprès des investisseurs n'ont fait l'objet d'aucun prospectus visé par l'Autorité;
- Aucune déclaration de placement avec dispense n'a été déposée à l'Autorité pour ces placements;
- M. Dracontaidis a admis, lors de la rencontre avec les enquêteurs de l'Autorité, qu'il avait récolté des fonds auprès d'investisseurs, mais selon lui en conformité avec la réglementation, alors que l'Autorité considère que les placements ont été effectués en contravention avec la réglementation;
- Des informations inexactes relativement au nombre d'investisseurs, au nombre de comptes bancaires et au nombre de ses compagnies auraient été fournies par M. Dracontaidis lors de la rencontre avec les enquêteurs de l'Autorité;
- Des virements de sommes importantes soulèvent des inquiétudes et font craindre à l'Autorité que les sommes recueillies auprès des investisseurs pourraient être dilapidées;
- L'enquête de l'Autorité se poursuit activement;
- Tout délai additionnel permettrait aux intimés de continuer leurs activités au détriment des épargnants et les sommes ainsi confiées pourraient être diverties;

[23] Enfin, le procureur a demandé au Tribunal de l'autoriser à signifier la décision du Bureau, le cas échéant, par tous les moyens prévus à l'article 16 du Règlement sur les règles de procédure du Bureau, y compris par télécopieur et par courriel.

LE DROIT

[24] Les principales dispositions de la Loi invoquées dans la demande de l'Autorité qui fait l'objet de la présente décision sont les suivantes :

Loi sur les valeurs mobilières

1. La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes :

[...]

2° un titre, autre qu'une obligation, constatant un emprunt d'argent;

249. L'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières qu'il:

1° ordonne à la personne qui fait ou ferait l'objet de l'enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

2° ordonne à la personne qui fait ou ferait l'objet de l'enquête de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

3° ordonne à toute autre personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens visés au paragraphe 2°.

265. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

Dans le cas d'une omission de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute autre information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, le pouvoir d'interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs est exercé par l'Autorité.

266. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut, de même, interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

323.7. Toutefois, une décision affectant défavorablement les droits d'une personne peut être rendue sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Dans ce cas, le Bureau doit donner à la personne en cause l'occasion d'être entendue dans un délai de 15 jours.

L'ANALYSE

[25] Le Bureau a pris connaissance de la preuve de l'Autorité selon laquelle les contrats de prêts conclus par les épargnants en l'espèce seraient des valeurs mobilières au sens de l'article 1 de la Loi. Après avoir pris connaissance des divers documents déposés par l'Autorité au soutien de sa demande et des arguments de son procureur, le Bureau est satisfait de cet argument, puisqu'il fut mis en preuve que les placements qui auraient été effectués par les intimés revêtiraient la forme d'un titre constatant un emprunt d'argent au sens du paragraphe 2 de l'article 1 de la Loi. Par conséquent, le Bureau estime à cette étape avoir la juridiction pour déterminer s'il doit rendre ou non l'ordonnance à l'égard des intimés.

[26] Considérant que l'exercice d'activités de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs, telles que définies à l'article 5 de la Loi⁵, nécessite une inscription à ce titre auprès de l'Autorité en vertu de l'article 148 de la Loi, il appert que les intimés qui ne détenaient aucune telle inscription, auraient agi en contravention de l'article 148 de la Loi en effectuant auprès d'investisseurs le placement de valeurs mobilières au sens de l'article 5 de la Loi⁶. De plus, les placements auraient été effectués sans prospectus visé par l'Autorité en contravention à l'article 11 de la Loi et aucune déclaration de placement avec dispense au sens de l'article 6.1 du Règlement 45-106⁷ n'aurait été déposée auprès de l'Autorité. Il ressort de la preuve de l'Autorité que plusieurs investisseurs ne sembleraient pas remplir les critères permettant de bénéficier de la dispense d'amis très proches⁸.

[27] Par conséquent, vu la gravité des manquements reprochés aux intimés et que les activités sembleraient se poursuivre, le Bureau estime qu'il est justifié d'intervenir afin d'empêcher que ces manquements ne se perpétuent au détriment des épargnants et qu'ils puissent nuire à la confiance du public envers l'intégrité des marchés financiers.

[28] À cet égard, afin de pourvoir à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers, il est prévu à l'article 265 de la Loi que le Bureau peut interdire à une personne toute activité

⁵ Précitée, note 1, art. 5 définitions de « conseiller en valeurs » et de « courtier en valeurs ».

⁶ *Id.*, art. 5, définition de « placement ».

⁷ *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, (2005) 137 G.O. II, 4907.

⁸ *Id.*, art. 2.5.

en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Il est également prévu à l'article 266 de la Loi que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

[29] De plus, l'article 249 de la Loi prévoit pour sa part que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁹. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁰. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹¹.

[30] Le Bureau rappelle que l'un des objectifs des ordonnances de blocage et d'interdiction est de protéger les épargnants. Le Bureau aimerait souligner le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier Georges Métivier¹², concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁷⁵, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »¹³ [Références omises]

⁹ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

¹⁰ *Id.*, art. 249 (2°).

¹¹ *Id.*, art. 249 (3°).

¹² *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9, BAMF – Section information générale, 76 pages.

¹³ *Id.*, 30-31.

[31] Le Bureau a révisé la preuve présentée par l'Autorité et a également pris note des arguments du procureur de cette dernière. Il est particulièrement inquiet des allégations et des faits suivants présentés par l'Autorité :

- 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau feraient appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé;
- 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau ne seraient pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
- 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau exerceraient l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières;
- Les intimés auraient fait miroiter aux investisseurs des taux d'intérêt allant jusqu'à 40 % annuellement et dont les prêts étaient garantis;
- Des informations inexactes auraient été transmises par M. Dracontaidis à l'Autorité relativement au nombre d'investisseurs, à l'ampleur des sommes recueillies, au nombre de comptes bancaires dont M. Dracontaidis est le signataire autorisé et quant au nombre de ses compagnies;
- M. Dracontaidis, lors de la rencontre avec les enquêteurs de l'Autorité, aurait invoqué que les prêts consentis à ICC proviendraient d'une cinquantaine d'investisseurs étant des membres de sa famille ou des amis proches, alors que l'enquête de l'Autorité aurait plutôt révélé que plusieurs investisseurs ne correspondraient pas à ces catégories et qu'aucune déclaration de placement avec dispense n'aurait été déposée auprès de l'Autorité;
- Les intimés auraient fait signer à certains investisseurs des documents faisant état de dispenses statutaires, et ce, après les placements; alors que dans les faits ces investisseurs ne rempliraient pas, selon l'Autorité, les critères des dispenses invoquées;
- Des virements importants auraient été effectués vers les comptes personnels de M. Dracontaidis notamment le ou vers le jour même où il a rencontré les enquêteurs de l'Autorité;
- Il est donc à craindre, selon l'Autorité, que sans une intervention immédiate du Bureau les fonds recueillis auprès des investisseurs soient dilapidés et que les activités illégales en valeurs mobilières se poursuivent au détriment des épargnants;

[32] Le Bureau possède, en vertu de l'article 323.5 de la Loi, la discrétion requise pour prononcer une décision en fonction de l'intérêt public. Le Bureau possède également, en vertu de l'article 323.7 de la même loi, le pouvoir de prononcer une décision pour un motif impérieux, c'est-à-dire sans audition préalable.

[33] Vu les motifs exposés précédemment et considérant qu'il est dans l'intérêt public d'agir ainsi, le Bureau conclut qu'il existe un motif impérieux de prononcer une ordonnance de blocage, des ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'égard des intimés, selon les conclusions demandées par l'Autorité, et ce, afin d'assurer la protection des investisseurs. Le Bureau est aussi prêt à accorder en partie le mode de signification demandé pour faciliter la diffusion rapide de sa décision.

LA DÉCISION

[34] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve présentée par cette dernière au cours de l'audience du 24 juillet 2009 et considérant les motifs exposés précédemment, le Bureau, en vertu des articles 249, 250, 265, 266 et 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières¹⁴ et de l'article 93 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers¹⁵ prononce les ordonnances suivantes :

¹⁴ Précitée, note 1.

¹⁵ Précitée, note 2.

- 1) BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155 boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999 boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte-Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

ORDONNE à TD Waterhouse située au 500 rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S;

- 2) INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 265 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

INTERDIT à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la Loi sur les valeurs mobilières;

- 3) INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 266 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

INTERDIT à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la Loi sur les valeurs mobilières, ou celle de représentant d'un tel conseiller;

- 4) MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES :

AUTORISE la signification de la présente décision aux compagnies 9095-0049 Québec inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center et IND Capital Management inc. en remettant une copie de la décision à John Dracontaidis en quelque lieu qu'il se trouve.

[35] En application du second alinéa de l'article 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières¹⁶, le Bureau informe les intimés qu'il pourra tenir une audience dans les quinze (15) jours d'une demande de leur part, dans la salle d'audience Paul Fortugno qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

[36] Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le M^e Cathy Jalbert, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus.

[37] Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat¹⁷. Le Bureau informe aussi les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau¹⁸.

[38] Les ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs entrent en vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et elles le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

[39] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la Loi sur les valeurs mobilières¹⁹, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 29 juillet 2009.

S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N^o : 2009-

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Demanderesse

c.

9095-0049 QUEBEC INC.
(FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC
CAPITAL MANAGEMENT)
8945, rue Oigny
Brossard (Québec)

¹⁶ Précitée, note 1.

¹⁷ Précité, note 3, art. 31.

¹⁸ *Id.*, art. 32.

¹⁹ Précitée, note 1.

J4Y 3C9
JOHN DRACONTAIDIS
(FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC
CAPITAL MANAGEMENT)
8945, rue Oigny
Brossard (Québec)
J4Y 3C9
AXIA CONSULTING INC.
8945, rue Oigny
Brossard (Québec)
J4Y 3C9
AXIA BUSINESS CENTER INC.
1194, rue Stanley
Bureau 205
Montréal (Québec)
H3B 2S7
IND CAPITAL MANAGEMENT
4846, N University Dr #368
Lauderhill, FL 33351
Broward County
GLACIERS FOODS CANADA INC.
5760, Royalmount
Bureau 201
Mont-Royal (Québec)
H4P 1K5
JOHN DRACONTAIDIS
8945, rue Oigny
Brossard (Québec)
J4Y 3C9
DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS
9530, rue Rameau
Brossard (Québec)
J4X 2M1
FILIPPO ARGENTO
19, chemin des Rambervillers
Lorraine (Québec)
J6Z 4N6
STÉPHANE CHARBONNEAU
2322, boul. Daniel Johnson
app. 402
Laval (Québec)
H7T 3A5
Intimés
BANQUE TD CANADA TRUST
8200, boul. Décarie
Montréal (Québec) H4P 2P5

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4120

2155, boul. Roland Therrien

Longueuil (Québec) J4N 1P2

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4336

8200, boul. Décarie

Montreal (Québec) H4P 2P5

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 0527

999, boul. de Maisonneuve Ouest

Montreal (Québec) H3A 3L4

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 0654

5500, av. Westminster

Cote-Saint-Luc (Québec) H4W 2J1

BANQUE TD CANADA TRUST

Succursale # 4512

TD WATERHOUSE

500, rue St-Jacques, 6e étage

Montréal (Québec) H2Y 1S1

Mis en cause

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93 et 94 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2, des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1) et de l'article 16 du Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières [2004] 136, G.O.II, 3116]

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») soumet au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ce qui suit :

LA DÉNONCIATION

1. Le 19 février 2008, le Service des préenquêtes de l'Autorité recevait une dénonciation relativement aux agissements de ICC Capital Management (ci-après « ICC »);

LE STATUT DES PERSONNES ET ENTITÉS LIÉES

9095-0049 Québec inc. (ICC)

2. Selon le système CIDREQ, 9095-0049 Québec inc. a été constituée le 5 septembre 2000 sous le régime de la Loi sur les compagnies et a été immatriculée le 8 septembre 2000;
3. John Dracontaidis y est indiqué comme étant l'actionnaire majoritaire, le président, le secrétaire et l'administrateur de cette compagnie;
4. Cette compagnie fait également affaire sous les dénominations sociales suivantes : Gestion de capital ICC, Groupe de gestion ICC, ICC Capital Management et ICC Management Group;

L'activité économique indiquée est « investments »;

John Dracontaidis

5. Selon une base de données de l'Autorité, le permis de John Dracontaidis dans la discipline du courtage en épargne collective est suspendu depuis le 2 mars 2009 pour non-paiement de la cotisation. Il était rattaché au cabinet Multi Courtage Capital inc.;

6. Outre celles déjà mentionnées, voici les noms des autres compagnies auxquelles le nom de John Dracontaidis est relié selon le système CIDREQ à savoir : Axia Consultant inc., Les aliments Glacier Canada inc., Le parc Bar & Grill inc. et Centre d'affaires Axia inc.;

John Dracontaidis, entreprise individuelle

7. Selon le CIDREQ, il existe une entreprise individuelle au nom de John Dracontaidis qui a été immatriculée le 21 septembre 1999 et dont l'activité économique est « investment club » et « financial security advisor »;
8. Les autres noms utilisés par cette entreprise sont : Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND ;

Axia Consulting inc.

9. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à la même adresse que ICC et dont l'activité économique est la consultation;

Axia Business Center inc.

10. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à Montréal et qui y est décrite comme étant un centre d'affaires ;

IND Capital Management

11. Selon le site internet CorporationWiki, il s'agit d'une société incorporée en Floride le 6 décembre 2000 par John Dracontaidis;

Glacier Foods Canada inc.

12. Selon le CIDREQ, John Dracontaidis est actionnaire majoritaire, président et administrateur de cette compagnie située à Montréal et qui y est décrite comme étant un centre d'affaires ;

Dimitrios Kavathas

13. Selon les bases de données de l'Autorité, Jimmy Kavathas n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

14. Dimitrios Kavathas est également connu sous le prénom de « Jimmy »;

Filippo Argento

15. Selon les bases de données de l'Autorité, Filippo Argento n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

Stéphane Charbonneau

16. Selon les bases de données de l'Autorité, Stéphane Charbonneau n'est inscrit en vertu d'aucune loi administrée par l'Autorité;

LES FAITS

17. Le plaignant a transmis un document intitulé « Investments » dans lequel on retrouve plusieurs passages proposant des investissements et des rendements intéressants;

18. Voici des extraits du document :

“Excellent Growth potential”

“Designed to return your capital in full at maturity”

“Received regular income without taking any undue risk”

“Possibility of significant tax savings”

“Investment Procedures

ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. is an investment holding firm. Our members are a group of investors, who have joined together for the purpose of pooling their individual investments into one account, in order to take advantage

of various international investments opportunities. ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. invests all monies received in both domestic and international investment vehicles offered by reputable international banks. The capital is 100% guaranteed for all term investment vehicles. Interest earned is paid to ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. and the net interest is paid to each member.”

“Option 1.

Renew the investment (capital plus interest earned) for a 12,24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC.

Option 2.

Renew the investment (capital only) for a 12, 24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC. and received payment of the interest earned.

Option 3.

Received payment in full of the investment (capital plus interest earned) within 31 days of the date of maturity.

Option 4.

Partial renewal of the investment (capital plus interest earned) for a 12,24 or 36 month period at the annual interest rate set at that date by ICC CAPITAL MANAGEMENT INC., and received the remaining balance of the investment paid to the undersigned.”

19. Le 26 août 2008, des enquêteurs de l'Autorité ont rencontré John Dracontaidis et son avocat aux bureaux de l'Autorité;
20. Voici essentiellement les renseignements obtenus :
 - Il a reconnu qu'ICC est son entreprise et qu'il avait récolté des fonds auprès de personnes qu'il connaît pour réaliser des investissements, entre autres, dans l'immobilier;
 - Il a indiqué que les sommes investies étaient d'environ 1 ou 2 millions de dollars;
 - Il a indiqué que l'argent qui lui est confié est sous forme de prêt d'argent. Par la suite, il a la complète discrétion pour la gestion de l'argent et il verse des intérêts sur l'argent qui est ainsi emprunté;
 - Il a aussi indiqué qu'il avait des projets d'investissement dans l'or, mais que ce n'était qu'au stade projet pour l'instant;
 - À la question de savoir ce qu'il faisait des sommes remises par les clients, il répond qu'il les dépose dans le compte bancaire portant le numéro 4336-316482 détenu par la compagnie 9095-0049 Québec inc. à la Banque TD située au 8200, boulevard Décarie à Montréal;
 - Il ne ferait pas de sollicitation;
 - ICC compterait une cinquantaine d'investisseurs qui seraient tous des membres de sa famille et des amis proches;
21. Le 27 octobre 2008, l'Autorité obtenait une liste de tous les investisseurs ayant consenti des prêts à ICC depuis sa constitution ainsi que des documents faisant état de dispenses statutaires ;
22. Cette liste a été obtenue par l'entremise des procureurs de ICC et de John Dracontaidis;
23. Selon ladite liste, il y aurait eu 55 prêteurs pour un montant total de 5 644 500 \$;
24. De plus, pratiquement tous les documents au support de ces prêts auraient été fournis à l'Autorité, à l'exception des pièces bancaires justificatives;
25. L'analyse des documents fournis démontre d'une part que dans la majorité des cas, les prêts sont consentis à 9095-0049 Québec inc. et alors John Dracontaidis ou Dimitrios Kavathas se portent garant desdites sommes prêtées;

26. Dans certain cas, on remarque que le prêteur a complété un document mentionnant la dispense statutaire qui lui serait applicable pour son investissement;
27. Tel que mentionné précédemment, les ICC et John Dracontaidis prétendent qu'il y aurait eu environ 55 prêteurs à ICC depuis sa constitution et tous bénéficiaient d'une dispense statutaire au moment de leur investissement;
28. Or, l'analyse des transactions bancaires effectuée par l'enquêteur tend à démontrer que le nombre de prêteurs serait inexact;
29. Afin de valider les informations communiquées, l'enquêteur a procédé à des interrogatoires en mars et avril 2009 et à des conversations téléphoniques en mai et juin de la même année avec des gens qui ont émis des chèques à des entreprises liées à John Dracontaidis;

Investisseur n° 1

30. Pour elle, ICC est une compagnie qui fait des investissements;
31. Elle a connu l'existence de cette compagnie par l'intermédiaire de son gendre;
32. Elle ne connaît pas John Dracontaidis intimement, elle l'a vu une ou deux fois au restaurant;
33. Elle a rencontré John Dracontaidis quand elle a signé les papiers d'investissement;
34. Il lui a expliqué qu'elle pouvait investir dans ICC;
35. Elle a investi 100 000 \$ le 21 juin 2006;
36. Elle n'a reçu aucun document expliquant ce qu'est ICC et où son argent serait placé;
37. Elle ne sait pas où son argent est placé;
38. On lui a représenté que son placement était sécuritaire parce qu'elle pouvait le retirer quand elle le voulait;
39. Elle a investi un autre 10 000 \$ le 15 décembre 2008 dont la totalité lui a été remboursée;

Investisseur n° 2

40. Elle a investi dans ICC;
41. C'est son gendre qui lui a parlé d'ICC;
42. Elle connaissait John Dracontaidis car il est grec et son gendre est grec;
43. Elle l'a vu dans des baptêmes ou dans des occasions semblables mais elle ne l'a jamais appelé pour souper;
44. Elle a investi à deux occasions, un premier investissement de 57 000 \$ et un second de 50 000 \$;
45. Elle pense que son argent est placé dans des fonds stables à 6 % annuellement;
46. John Dracontaidis lui a tout expliqué concernant ses investissements;
47. John Dracontaidis lui a dit que si elle voulait retirer son argent, elle devait l'aviser deux mois à l'avance;
48. Pour le 107 000 \$ d'argent placé, elle reçoit 535 \$ par mois;

Investisseur n° 3

49. Il a investi dans la compagnie ICC le 8 septembre 2008;
50. Il ne connaît pas exactement la compagnie ICC, mais il a un ami qu'il connaît depuis vingt ans qui connaît la compagnie;
51. Cet ami est Stéphane Charbonneau;
52. C'est Stéphane Charbonneau qui lui a parlé d'ICC;
53. Il ne connaît pas John Dracontaidis, il ne l'a jamais vu. Il ne le connaît que par l'intermédiaire de Stéphane Charbonneau;

54. C'est uniquement sur la foi des représentations de Stéphane Charbonneau qu'il a investi 30 000 \$ et d'ailleurs, le nom de Stéphane Charbonneau apparaît sur son contrat de prêt;
55. Un taux d'intérêt de 8 % lui a été promis par Stéphane Charbonneau;
56. Il a fait un chèque de 30 000 \$ au nom d'ICC;
57. Il n'est jamais allé dans les bureaux d'ICC;
58. Il n'a aucune idée où son argent est placé;
59. On lui a dit que son investissement pouvait être remboursé en tout temps sur demande;
60. Il pense que son investissement est à la bourse;

Investisseur n° 4

61. ICC est la compagnie dans laquelle il a investi. Cette compagnie lui a été présentée par son beau-frère;
62. Il a rencontré John Dracontaidis une couple de fois, quand ce dernier allait au restaurant et il le voyait aussi dans des baptêmes;
63. C'est un ami de son beau-frère;
64. Il a investi dans ICC la somme de 10 000 \$ à un taux d'intérêt de 8 %;
65. Selon lui, ICC est une compagnie pour placer de l'argent;
66. Il n'a pas de lien particulier avec John Dracontaidis, si ce n'est que par l'intermédiaire de son beau-frère;

Investisseur n° 5

67. Elle a investi dans la compagnie ICC le 4 février 2008;
68. C'est en travaillant au restaurant qu'elle a entendu parler d'ICC par Jimmy Kavathas;
69. M. Kavathas offrait à tout le monde au restaurant la possibilité d'investir dans ICC;
70. C'est Jimmy Kavathas qui lui a fait les représentations quant à son investissement;
71. Il lui a dit que l'argent serait investi dans différents projets, dont des projets immobiliers;
72. On lui a promis un taux d'intérêt de 10 % annuellement;
73. Elle a investi 20 000 \$ en mai 2008;
74. Elle a investi un autre 5 000 \$ par la suite;
75. Son argent est placé avec Jimmy Kavathas et c'est lui qui la gère;
76. Elle ne connaît pas John Dracontaidis, elle ne l'a jamais rencontré;
77. Elle ne reçoit pas de relevés quant à l'état de ses investissements;

Investisseur n° 6

78. Il a investi dans ICC le 8 août 2008;
79. Bien qu'il ait investi dans ICC, il ne connaît pas la compagnie ni son fondateur;
80. C'est son ami d'enfance Filippo Argento qui connaît cette compagnie et qui lui a parlé de la possibilité d'investir avec lui dans ces projets immobiliers;
81. L'investissement doit avoir un rendement de 8 %;
82. Lors de cet investissement, M. Filippo Argento a investi 10 000 \$ et le témoin 8 000 \$. D'ailleurs, le nom de Filippo Argento apparaît au contrat de prêt;
83. M. Filippo Argento lui a dit de faire un chèque à l'ordre d'ICC;
84. Filippo Argento lui a expliqué qu'à l'échéance, soit que la compagnie lui fait un chèque soit qu'il peut le réinvestir;

Investisseurs n° 7 et 8

- 85. Elle a investi 12 000 \$ le 10 février 2009;
- 86. Ils ont déjà investi 5 000 \$ en 2007;
- 87. Ils avaient investi un premier montant afin de s'assurer que le système fonctionne;
- 88. Ils se disaient qu'un taux d'intérêt de 24 % était trop beau pour être vrai, ils ont donc investi seulement 5 000 \$;
- 89. Ils ont retiré leur investissement à l'échéance en 2008 avec tous les intérêts;
- 90. Ils disent percevoir les intérêts de l'investissement de 12 000 \$ à chaque mois, comme ça s'il arrive quelque chose, ils n'auront pas tout perdu;
- 91. L'investissement de 12 000 \$ porte intérêt à un taux supérieur à 20 % annuellement;
- 92. Ce taux d'intérêt lui a été consenti parce que Jimmy Kavathas dit avoir été approché pour acheter de l'or et qu'il pouvait ainsi offrir un tel taux;
- 93. Il a travaillé pour Jimmy Kavathas pendant quatre (4) ans et il prend un café avec lui une fois par semaine environ.

Investisseurs n° 9 et 10

- 94. Ils ont investi à deux occasions dans ICC;
- 95. Ils ont été amenés à investir dans cette compagnie par l'intermédiaire de Jimmy Kavathas;
- 96. Le premier investissement a été fait le 28 mai 2008 pour un montant de 10 000 \$, payé en espèces. Cet investissement a été placé pour une période de dix-neuf (19) mois au taux d'intérêt annuel de 28 %;
- 97. Le deuxième investissement a été fait le 17 février 2009 dans la société IND Capital Management pour un montant de 10 000 \$, payé par chèque au nom de ICC. Le chèque provient du compte conjoint. Le taux d'intérêt annuel promis est de 40 %. Cet investissement est placé pour une période de six mois avec la possibilité d'être renouvelé pour un autre six mois;
- 98. On leur a représenté qu'un tel taux d'intérêt offert était possible étant donné que c'était placé dans l'or avec la World Bank et dans le pétrole;
- 99. On leur a dit que le placement était garanti;
- 100. Selon ce que Jimmy Kavathas a dit, l'investissement minimum était de 10 000 \$;

Investisseur n° 11

- 101. Elle a investi à deux occasions soit 20 000 \$ le 14 décembre 2007 et 5 000 \$ le 7 décembre 2008;
- 102. C'est par l'intermédiaire de Filippo Argento qu'elle avait la possibilité d'investir dans ICC mais c'est son fils qui s'occupait de tout;
- 103. Le taux d'intérêt promis se situe entre 5 % et 8 %, mais elle n'est pas certaine étant donné que c'est son fils qui s'occupe de tout ça;
- 104. Elle a fait les deux chèques au nom d'ICC;
- 105. Son fils lui a dit que son argent était placé dans la construction, la rénovation;
- 106. Les documents constatant les investissements sont au nom de Filippo Argento et de son fils;
- 107. Elle n'a jamais rencontré Filippo Argento dans le cadre de ses investissements;

Investisseur n° 12

- 108. Il a fait deux placements le 5 novembre 2008 et 10 février 2009 au montant de 15 000 \$ chacun dans la compagnie Axia Consulting;
- 109. Il a été amené à investir dans cette compagnie par l'entremise de son conseiller financier;

110. Selon lui, la compagnie Axia Consulting a pour activité commerciale la gestion d'argent;
111. Il ne connaît pas le nom de la personne qui est venue chez lui pour lui faire les représentations;

LES COMPTES BANCAIRES

112. L'enquêteur a identifié 22 comptes bancaires pour lesquels John Dracontaidis est un signataire autorisé;
113. Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux dits comptes en y énonçant le titulaire, le numéro et le détail :

Identifié à	Compte No	Détail
John Dracontaidis	3111622-4120	Chèques
John Dracontaidis	7107051-4336	Chèques US
John Dracontaidis	3126883-4512	Chèques
John Dracontaidis	3152191-4512	Chèques
John Dracontaidis	1152484-0527	REER
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	8033482-4336	Dépôt à terme
John Dracontaidis	3227947-0654	Ligne de crédit
John Dracontaidis	3228925-4336	Ligne de crédit
ICC Capital Management	0313270-4336	Affaires
ICC Capital Management	7312879-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	0316482-4336	Affaires
9095-0049 Quebec inc.	5201703-4336	Affaires
9095-0049 Quebec inc.	7312739-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	7312860-4336	Affaires US
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
9095-0049 Quebec inc.	8029140-4336	Dépôt à terme
AXIA Consulting inc	5201045-4336	Affaires
Glacier Foods Canada inc.	5222700-4336	Affaires
AXIA Business Center	5227354-4336	Affaires

114. L'analyse des transactions bancaires faite par l'enquêteur démontre que la majorité des chèques émis par les investisseurs sont encaissés dans le compte numéro 0316482 et que ceux-ci composent pour une grande partie les entrées de fonds dans ce compte;
115. De plus, l'analyse du même compte bancaire révèle la présence de nombreuses transactions, entre janvier 2008 jusqu'au 9 avril 2009, portant vraisemblablement sur le paiement d'intérêts ou de capital aux investisseurs;
116. Par ailleurs, l'analyse bancaire effectuée pour cette même période démontre quelques virements entre sociétés liées notamment en faveur de Axia Consulting inc.;
117. De façon corollaire, l'enquêteur a identifié la présence de virements significatifs du compte ICC numéro 7312879-4336 en faveur du compte personnel de John Dracontaidis numéro 7107051-4336 pour ensuite être transférés dans un compte de courtage personnel de John Dracontaidis numéro 83H615S chez TD Waterhouse en août 2008;
118. L'analyse se poursuit présentement suit à la réception de nouveaux relevés bancaires en date du 15 juillet 2009;

APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

119. Considérant ce qui précède, 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau font un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières (la « Loi »), en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé;
120. De plus, aucune déclaration de placement avec dispense n'a été produite auprès de l'Autorité;

ACTIVITÉ DE COURTIER EN VALEURS ET DE CONSEILLER EN VALEURS

121. 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
122. 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau exercent l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières;

URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

123. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions et les blocages demandés dans les conclusions de la présente demande;
124. Compte tenu qu'il semble que les activités ci-dessus décrites se poursuivent, il est impérieux dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières;
125. Il est à craindre que tout délai additionnel permette à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau de continuer leurs activités illégales au détriment des épargnants, à qui ils proposeraient une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières;
126. Sans une décision immédiate, il est à craindre que les biens qui auraient été confiés par les investisseurs ne soient totalement divertis;

POUR CES MOTIFS, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu des articles 93 et 94 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières et de l'article 16 du Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières [(2004] 136, G.O.II, 3116] de :

Interdiction d'opérations sur valeurs

INTERDIRE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la Loi sur les valeurs mobilières;

Interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs

INTERDIRE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la Loi sur les valeurs mobilières, ou celle de représentant d'un tel conseiller;

Blocages

ORDONNER à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNER à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ORDONNER à la Banque TD Canada Trust situé au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom de ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom de Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom de Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

ORDONNER à la Banque TD Canada Trust situé au 2155 Boulevard Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120,

ORDONNER à la Banque TD Canada Trust de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512 et 3152191-4512

ORDONNER à la Banque TD Canada Trust situé au 999 Boul De Maisonneuve Ouest à Montreal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 1152484-0527 ;

ORDONNER à la Banque TD Canada Trust situé au 5500 Av Westminster à Cote-saint-luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654,

ORDONNER à TD Waterhouse située au 500 rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S;

Mode spécial de signification

AUTORISER de signifier la décision par tout mode de signification et en dehors des heures normales d'affaires, y compris par télécopieur ou courriel;

PERMETTRE de signifier la décision aux compagnies 9095-0049 Québec inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center et IND Capital Management inc. en remettant une copie de la décision à John Dracontaidis en quelque lieu qu'il se trouve;

Fait à Montréal, le 24 juillet 2009.

(s) Girard et al.

GIRARD ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Sébastien Garon, exerçant au 800, square Victoria, 23^e étage, dans la ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur dans le présent dossier;
2. Je connais le dossier impliquant les intimés;
3. Tous les faits allégués aux paragraphes de 1 à 112 de la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL

Ce 24 juillet 2009

(s) *Sébastien Garon*

Affirmé solennellement devant moi à

Montréal, ce 24 juillet 2009

(s) *Marie-Josée Locas*

Marie-Josée Locas, 145586

Commissaire à l'assermentation pour les districts judiciaires de Montréal et Longueuil

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Edouard DeBlois, exerçant au 800, square Victoria, 23^e étage, dans la ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur dans le présent dossier;
2. Je connais le dossier impliquant les intimés;
3. Tous les faits allégués aux paragraphes de 113 à 119 de la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL

Ce 24 juillet 2009

(s) *Edouard DeBlois*

Affirmé solennellement devant moi à

Montréal, ce 24 juillet 2009

(s) *Marie-Josée Locas*

Marie-Josée Locas, 145586

Commissaire à l'assermentation pour les districts judiciaires de Montréal et Longueuil

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Avis de consultation

**Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur
Règlement modifiant le Règlement sur la distribution sans représentant**

(Voir section 5.2.1 du Bulletin de l'Autorité du 4 septembre 2009)

http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/bulletin/2009/vol6no35/vol6no35_5-2.pdf

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Bhathena	Firdosh	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-09-09
Boushaba	Joseph Djalal	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-09-04
Brennan	Carl Anthony	Scotia Capitaux Inc.	2009-09-03
Caron	Lucie	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-09-04
Casavant	Geneviève	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-09-04
Cherry	Brett Francis Malcolm	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-09-04
Fernandes	Renard Francis	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-09-09
Fortier	Martin François	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-09-04
Gillis	Darrell Michael	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-09-10
Jackson	Leon Garneau	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-09-03
Lambert	Caroline	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-09-04
Levesque	Sebastien	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2009-09-04
Lipinska	Hanna Barbara	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-08-28
Melkonian	Melkon	La Corporation Canaccord Capital	2009-09-01
Moorewood	Dawn Esther	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-09-04
Pendino	Danièle	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-09-09
Salahuddin	Ali Ahmed	Scotia Capitaux Inc.	2009-08-28
Scory	John David	Valeurs Mobilières Credential inc.	2009-09-07
Tedeschi	Steven	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2009-09-01
Tingley	Stephen Phillip	Scotia Capitaux Inc.	2009-09-03
Zaino	Marco	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2009-09-01

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Geneau	Yves	Gestion placements Desjardins inc.	2009-09-10

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des	

entreprises
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
6 Planification financière
7 Courtage en épargne collective
8 Courtage en contrats d'investissements
9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
148736	Arcarone	Maryse	7	2009-09-14
100577	Arslanian	Léon	1A, 4A	2009-09-14
180629	Baillargeon	Pierre-Luc	7	2009-09-15
167491	Bari	Endre	7	2009-09-16
178483	Bastiampillai	Anne	7	2009-09-10
101460	Beaudoin	Jean-Marc	7	2009-09-15
169273	Beauséjour	Denis	3B	2009-09-14
180105	Berger	Karine	7	2009-09-11
158381	Berthelet	Richard	4A	2009-09-15
171398	Bickley	Ian	1A	2009-09-16
162530	Bilodeau	Yannick	5D	2009-09-10
103142	Bilodeau	Denis	7	2009-09-10
155796	Botea	Florin Razvan	7, F	2009-09-09
104692	Bourdeau	Paul	1A, 2A	2009-09-10
173586	Bouvrette	Guillaume	1A, 7	2009-09-15
180313	Brevet Giroux	Karine	1A	2009-09-14
181524	Bussiè-res-Vallée	Cédric	3B	2009-09-14
177316	Bélangier	Manon	3B	2009-09-16
157875	Bélangier	Éric	7, F	2009-09-14
174313	Cadena Osorio	Eliana	1A	2009-09-10
183382	Campeau	Laurent	1B	2009-09-10
105965	Caron	Carolle	4B	2009-09-10
181724	Chak	Yau Shan	3B	2009-09-14

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158388	Chartier	Lyne	7	2009-09-09
136678	Chartrand	Johanne	5D	2009-09-16
181014	Craciun	Romulus	7	2009-09-10
108128	Côté Pérusse	Marie	1A, 2A	2009-09-10
172576	Dahmer	Douglas	7	2009-09-10
155807	Desjardins	Chantal	7	2009-09-16
182682	Dufour	Andrée	1B	2009-09-10
111334	Dumont	Alain	7, F	2009-09-14
111617	Durocher	Michel	7	2009-09-14
145888	Evrard	Nathalie	1A	2009-09-11
136194	Fillion	France	7	2009-09-11
180378	Foo	Edward	7	2009-09-10
182757	Fortin	Jean-François	1B	2009-09-10
177705	Fortinelli	Pasqualina	4C	2009-09-10
114266	Geneau	Yves	6	2009-09-15
182169	Germain	Aglaëe	1A	2009-09-14
153820	Gilkes	Aaron	1A, 3B	2009-09-16
183510	Girard	Louise	1A	2009-09-14
144161	Haspect	Guy	7	2009-09-14
156312	Huang	Ying	1A	2009-09-10
156312	Huang	Ying	7	2009-09-09
137493	Hébert	Suzanne	7, F	2009-09-15
182698	Jollez	Pierre-Antoine	3B	2009-09-14
117294	Jourdain	Johanne	7, F	2009-09-15
183282	Karam	Tarek	7	2009-09-15
178423	Koutsogiannis	Nick	7	2009-09-14
160624	Krid	Hayat	7	2009-09-11
182202	Lafrance	Karine	1A	2009-09-14
182699	Lalonde	Sophie	3B	2009-09-14
165659	Lamarre	Véronique	7	2009-09-10
119383	Lapointe	Odette	6	2009-09-10
119458	Laquerre	Louise	7, F	2009-09-15
183060	Lara De Garcia	Eugenia	1B	2009-09-10
171875	Larouche	Sylvain	7	2009-09-14
177645	Lavigueur	Annie	4B	2009-09-10
120137	Lavoie	Mario	1A, 2A	2009-09-14
182194	Leblanc	Sarah	7	2009-09-15
120510	Leclerc	Éric	7	2009-09-16

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
173000	Leibovici	Aviva	7	2009-09-09
121190	Lemieux	Robert	2A	2009-09-14
171628	Lenghardt	Daniel	7	2009-09-16
176460	Lessoued	Radha	7	2009-09-10
154331	Li	Run	1A	2009-09-10
154331	Li	Run	7	2009-09-09
167497	Lieu	Alice	7	2009-09-16
167510	Louis-Jean	Ewoll	7	2009-09-16
177866	Lum-York	Julia	7	2009-09-16
179206	Lussier-Price	Catherine	7	2009-09-15
121347	Lépine	Jacques	7	2009-08-19
176253	Lévesque	Guillaume	1A	2009-09-10
122594	Manoukian	Élizabeth	7	2009-08-24
122730	Marcotte	Maryse	4B	2009-09-16
177656	Martel	Christian	7	2009-09-11
148534	Matteau	Caroline	4A	2009-09-11
170648	Mbuyi	Muadi	7	2009-09-16
181172	Mengolli	Patrick	4B	2009-09-14
164676	Merisier	Cedric	3B	2009-09-10
177801	Michalewski	Ireneusz	7	2009-09-14
124286	Moreau	Élise	5D	2009-09-16
168480	Moryto	Thomas	7	2009-09-16
161955	Naccarato	Roberto	7	2009-09-09
156810	Nardi	Raffaele	7	2009-09-15
181947	Ndao	Momath	7	2009-09-09
151133	Nini	Gianni	1A, 6	2009-09-11
175273	P Demers	Jean-Phylippe	1A	2009-09-14
173761	Perron	Julie	3B	2009-09-14
183229	Pierce	Jason	7	2009-09-09
127146	Piomalli	Francine	4B	2009-09-16
174616	Pitre	Julie	1A	2009-09-14
162311	Proulx	Jacqueline	4A	2009-09-14
184166	Quraini	Dana	7	2009-09-15
130225	Samson	Raymond	6	2009-09-16
182744	Senecal	Maxime	1B	2009-09-10
168483	Sharif	Mohammed	7	2009-09-16
182589	Shee Le May	Keith	7	2009-09-14
166904	Shi	Chao	7	2009-09-11

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
166904	Shi	Chao	1A	2009-09-15
180254	Silva	Nataly	7	2009-09-09
131783	Symons	Annick	1A	2009-09-14
132492	Thibodeau	Richard	6	2009-09-11
179198	Torrella-Tharrats	Montserrat	1A	2009-09-14
132689	Tourangeau	Pierre	7	2009-09-10
147655	Tran	Thanh Truc	7	2009-09-09
147655	Tran	Thanh Truc	6	2009-09-14
149778	Vignola	Serge	7	2009-09-11
149778	Vignola	Serge	6	2009-09-16
174891	Villard	Erlande	1A	2009-09-10
173729	Vincent	Sophie	3B	2009-09-14
153342	Wang	Wen-Ching	7	2009-09-15

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BMO Nesbitt Burns Inc.	Vitton	Michael Stephen	2009-08-31
La Corporation Canaccord Capital	Melkonian	Melkon	2009-09-01
Liquidnet Canada inc.	Hight	Kenneth Charles	2009-09-11
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	Buchanan	Douglas	2009-09-04
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	Stenason	David James	2009-09-04
Marchés financiers Macquarie Canada Ltée	Polan	Cheryl Anne	2009-09-04
Marchés mondiaux CIBC inc.	Gordon	Kenneth Earle	2009-09-10
Marchés mondiaux CIBC inc.	Walker	John Edwin	2009-09-01
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Cherry	Brett Francis Malcolm	2009-09-04
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Parmar	Vijay Singh	2009-09-08
Scotia Capitaux Inc.	Brennan	Carl Anthony	2009-09-03
Scotia Capitaux Inc.	Salahuddin	Ali Ahmed	2009-08-28
Scotia Capitaux Inc.	Tingley	Stephen Phillip	2009-09-03
Services de Valeurs Mobilières M.R.S. Inc.	Fazal	Sally Hillhouse	2009-09-13
Services de Valeurs Mobilières M.R.S. Inc.	Johnson	Susan Soo Fun	2009-09-10
Valeurs Mobilières Credential inc.	Scory	John David	2009-09-07
Valeurs Mobilières Union Ltée	Cornford	Arden Eric	2009-08-31

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BNC Gestion alternative inc.	Valotaire	Catherine	2009-09-09
Gestion de placements Innocap inc.	Valotaire	Catherine	2009-09-09
Investissements Fidelity Canada	Dubrofsky	Lewis	2009-06-30
RBC Phillips, Hager & North services-conseils en placements inc.	Keeley	Patrick Brooks	2009-09-08
Vantage Capital LP	Greiss	Sami Kamal	2009-09-10

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
500292	Investia services financiers inc.	Proulx	Jean-Sébastien	2009-09-10
504276	Services d'investissement Quadrus ltée	Manoukian	Élizabeth	2009-09-11

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501530	Marcel Noël	Assurance de personnes	2009-09-10
504756	Vartan Dellekian	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-16
513596	Pascal Henry	Assurance de personnes	2009-09-11
514026	Serge Payette	Assurance de personnes	2009-09-15

Suspension et radiation pour les représentants autonomes et cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502216	Les Services financiers First Canadian inc.	2009-PDG-0135	Radiation	2009-09-16
511180	Martin Poirier	2009-PDIS-0206	Suspension	2009-08-20

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Mackasey	Michael Peter Joseph	2009-09-08
Marchés mondiaux CIBC inc.	Mol	Marten Kevin Herman	2009-09-08
Morgan Stanley Canada limitée	Thomas	Rhiannon Eden	2009-09-01
NBCN Inc.	Swiderski	Lisa	2009-08-25
Scotia Capitaux Inc.	Flood	Dennis Oland	2009-09-08
Scotia Capitaux Inc.	Woyarnski	Gregory Charles	2009-09-08

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Thomas Weisel Partenaires Canada Inc.	Mulcahy	Keith Denis David	2009-09-09
Valeurs Mobilières TD inc.	Rehak	Igor	2009-09-09
Valeurs Mobilières Union Ltée	Roth	Mark Joseph	2009-09-01

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Accès Ouvert Limitée	Myers	Barry	2009-07-07
BMO Harris Gestion de placements inc.	Renaud	Cameron	2009-07-06
BNC Gestion alternative inc.	Dion	Frédéric	2009-07-13
Gestion d'actifs Stanton inc.	Bérard	Jean	2009-07-15
Gluskin Sheff + Associés inc.	Stinson	Timothy	2009-07-17
Investissements Fidelity Canada	Burgess	Wendy	2009-07-24
Legg Mason Canada inc.	Johnson	Terence	2009-07-14
Pictet Gestion d'actifs inc.	Lê	Deodat	2009-07-14
Placements CI	Shin	Gregory	2009-07-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
500292	Investia services financiers inc.	Hamel DeConinck	Louis	2009-09-10
504276	Services d'investissement Quadrus Ltée	Traczuk	Anne	2009-09-11

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514372	Agence d'assurances Scotia inc.	Katy Gosselin	6A	2009-09-16
514403	Services financiers Ops inc.	Sébastien Gagnon	1C-1D-10	2009-09-10

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DECISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2009-PDIS-0206

MARTIN POIRIER
[...]
Inscription n° 511 180

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Martin Poirier détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 511 180, dans la discipline de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Martin Poirier n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 juin 2009.
3. Le 5 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Martin Poirier, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} juin 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 9 juillet 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Martin Poirier, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 24 juillet 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Martin Poirier.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Martin Poirier dans la discipline de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce qu'il soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Martin Poirier :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 20 août 2009.

Le surintendant de la distribution,

Mario Albert

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0209

MARIE LUCILLE DALLAIRE

[...]

Inscription n° 501 747

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 23 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Marie Lucille Dallaire un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Marie Lucille Dallaire établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Marie Lucille Dallaire détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n^o 501 747, dans la catégorie de discipline de l'assurance contre les accidents ou la maladie. À ce titre, Marie Lucille Dallaire est assujettie à la LDPSF.
2. Marie Lucille Dallaire, selon nos informations, n'a pas détenu d'assurance de responsabilité professionnelle pour la période du 20 mars 2009 au 1^{er} mai 2009.
3. Le 25 février 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 20 mars 2009.
4. Le 21 avril 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Marie Lucille Dallaire, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 6 mai 2009.
5. Le 7 mai 2009, l'Autorité a reçu un certificat pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 1^{er} mai 2009.
6. Dans la semaine du 12 juin 2009, un agent du Service de la conformité a communiqué avec Marie Lucille Dallaire, et cette dernière lui a confirmé le trou de couverture. Elle devait nous transmettre un nouveau certificat d'assurance responsabilité professionnelle, pour la période du 20 mars 2009 au 1^{er} mai 2009, au plus tard à la fin du mois.
7. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Marie Lucille Dallaire.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À MARIE LUCILLE DALLAIRE

8. Marie Lucille Dallaire a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'elle maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
9. Marie Lucille Dallaire a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Marie Lucille Dallaire l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit le ou avant le 7 août 2009. Cet avis a été retourné à l'Autorité avec la mention « *non réclamé* ».

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Marie Lucille Dallaire.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER à Marie Lucille Dallaire une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que Marie Lucille Dallaire :

ACQUITTE la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec, le 27 août 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

Décision n^o 2009-PDG-0135

LES SERVICES FINANCIERS FIRST CANADIAN INC, personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 5252, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 101, Montréal (Québec) H4A 3S5

DÉCISION

(art. 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

FAITS CONSTATÉS ET MANQUEMENTS REPROCHÉS:

Le 19 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Les Services financiers First Canadian inc. (« First Canadian »), un avis (l'« avis »), portant le n° 2008-DSEC-0080, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

Les personnes impliquées :

Les services financiers First Canadian inc. :

1. Le cabinet First Canadian détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 502216, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

Yousef Afshar :

2. Yousef Afshar est l'actionnaire majoritaire, le président, l'administrateur et le dirigeant responsable de First Canadian. Il détient un certificat auprès de l'Autorité, portant le numéro 100066, lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et du courtage en épargne collective. Yousef Afshar est rattaché en assurance de personnes au cabinet First Canadian;

Saverina Cottone :

3. Saverina Cottone a détenu, du 17 janvier 2008 au 22 décembre 2009, un certificat auprès de l'Autorité portant le numéro 108141, lui permettant d'agir à titre de représentante dans la discipline du courtage en épargne collective;
4. Notons que le 17 décembre 2008, Saverina Cottone, se voyait signifier, de la part de la Chambre de la sécurité financière (« CSF »), une requête en radiation provisoire;
5. La requête en radiation provisoire signifiée par la CSF indiquait que les gestes reprochés à Saverina Cottone « sont de nature grave, sérieuse et répétitive et mettent de façon importante la protection du public en danger »;
6. Ainsi, et suite à la signification de cette requête de la part de la CSF, Saverina Cottone ne détient plus de certification auprès de l'Autorité;

Les faits constatés et les manquements reprochés au cabinet apparaissant à l'avis signifié à First Canadian le 19 décembre 2008, sont établis de la manière suivante :

Les faits spécifiques à l'origine du dossier :

7. Le 16 septembre 2008, l'Autorité ordonnait qu'une enquête soit instituée relativement aux activités de Saverina Cottone, de Yousef Afshar, de Sovereign et de First Canadian;
8. Dans le cadre de l'enquête, l'Autorité a notamment rencontré 10 investisseurs;

9. La plainte à l'origine de l'ouverture d'enquête fut déposée par un fournisseur de services financiers qui offre notamment des fonds communs de placement;
10. Ce fournisseur a porté à l'attention de l'Autorité que des transactions suspectes étaient effectuées dans un des comptes du fournisseur portant le numéro 96423538, lequel compte était ouvert depuis 1998 au nom de [...] (le « compte Cottone »);
11. Ce compte fut géré par quatre firmes d'investissement à savoir :
 - Courvie
 - First Canadian
 - Aegon Dealer (Transamerica)
 - Sovereign

Les transactions suspectes :

12. Depuis juillet 1998, des fonds dont la valeur s'élève à plus de 697 000 \$ furent achetés chez Fidelity par l'intermédiaire du compte Cottone;
13. Les sommes qui ont servi à acheter ces fonds proviennent de rachat de fonds détenus dans des comptes de Transamerica Life Canada (« TLC »), une compagnie de fonds de placement dont le siège social est situé à Toronto;
14. Dans la plupart des cas, il a été noté que peu de temps après l'achat de fonds chez Fidelity, une demande de rachat (redemption) de ces fonds était produite par Saverina Cottone, par l'envoi d'un fax provenant de First Canadian;
15. Par cette demande de rachat, Saverina Cottone requérait que le remboursement s'effectue par le biais d'un transfert électronique à son compte personnel, ou, depuis février 2007, par l'émission de chèques, à son nom et livrés à son attention chez Sovereign;
16. Les informations obtenues démontrent que plus de 632 000 \$ de fonds auraient été remboursés de cette façon à Saverina Cottone;
17. Conformément aux instructions reçues de la part de Saverina Cottone, Fidelity émettait les chèques suite aux demandes formulées par Saverina Cottone;
18. Les versements étaient effectués par le biais de transferts électroniques au compte personnel détenu à [...] par Saverina Cottone;
19. Depuis 2003, le compte de banque personnel de Saverina Cottone est enrichi, approximativement à toutes les deux semaines, d'un montant provenant de Fidelity, variant généralement entre 3 000 \$ et 7 000 \$, mais pouvant aller jusqu'à 14 000 \$;
20. Après avoir analysé certaines demandes de rachat de fonds survenues au cours des années 2006 et 2007, l'Autorité constate que les demandes présentées par Saverina Cottone à Fidelity correspondent au montant versé dans le compte de Saverina Cottone à la date demandée pour le transfert électronique;
21. Il appert de plus qu'à compter de la fin de l'année 2007, les fonds versés dans le compte de banque personnel de Saverina Cottone ne proviennent plus de Fidelity mais de TLC (13 312 \$ en novembre 2007), Dynamic Mutual Funds (52 082 \$ versés entre décembre 2007 et mai

2008), Clarington Funds (31 500 \$ versés entre janvier 2008 et juin 2008) et finalement Sovereign (8 600 \$ versés en juillet 2008);

22. Notons que Clarington Investments et Dynamic Funds sont des sociétés qui gèrent entre autres des fonds communs de placement;
23. Ajoutons que l'enquête a démontré que Saverina Cottone a agi comme représentante et s'est présentée comme tel auprès d'investisseurs, alors même qu'elle n'était pas titulaire d'un certificat dûment délivré par l'Autorité;
24. La preuve a démontré que la pratique illégale de Saverina Cottone fut cautionnée par Yousef Afshar, qui apposa sa signature et valida plusieurs transactions effectuées illégalement par Saverina Cottone;
25. Ajoutons que Saverina Cottone rencontre dans les locaux de First Canadian, depuis plusieurs années, les investisseurs avec qui elle faisait et fait affaire;
26. La preuve recueillie démontre que Saverina Cottone présentait aux consommateurs avec qui elle faisait affaire, jusqu'au 17 janvier 2008, une carte d'affaires identifiée au nom de First Canadian;
27. L'implication de Yousef Ashfar dans les transactions illégales de Saverina Cottone s'est échelonnée sur plusieurs années, ce fait ajoute à l'inquiétude de l'Autorité;

Provenance initiale des fonds et analyse des documents obtenus de TLC :

28. L'analyse des documents fournis par TLC concernant les comptes desquels proviendraient les sommes qui ont servi à acheter les fonds chez Fidelity démontre ce qui suit :
 - Généralement, les sommes ayant servi à l'achat de fonds de TLC proviennent de chèques faits à TLC par l'investisseur/titulaire du compte à partir de son compte personnel détenu auprès d'une institution bancaire;
 - Pour chaque compte ouvert chez TLC, un « Investment application form » doit être complété. Ainsi, il appert que l'adresse apparaissant sur ce document pour le titulaire du compte est différente de l'adresse véridique du titulaire apparaissant au chèque initial du titulaire;
 - En fait, deux adresses reviennent systématiquement dans le dossier pour chacun des comptes soit :
 - i 5252, Maisonneuve Ouest, bureau 101, Montréal. Il s'agit de la place d'affaire de First Canadian;
 - ii [...]. Saverina Cottone a résidé à cette adresse jusqu'en 2007, elle était également copropriétaire de cet immeuble;
29. Notons que Saverina Cottone réside maintenant au [...], une adresse que l'on retrouve dans différents comptes de TLC;
30. Notons de plus que lors des transactions dans un des comptes de TCL, les instructions contenant les demandes de rachat de fonds ou de transfert de fonds proviennent systématiquement de Saverina Cottone (sous le nom Savy Cottone chez First Canadian), soit la même provenance que les demandes de rachat expédiées à Fidelity.

31. Saverina Cottone annexe aux demandes de transferts expédiées par télécopieur, une feuille manuscrite détaillant la transaction souhaitée, laquelle est signée par le titulaire du compte;
32. Il appert que les transactions demandées dans les comptes analysés, sont, dans certains cas, une demande afin qu'un chèque soit émis à l'ordre de Fidelity, dans le compte Cottone, au bénéfice de la personne titulaire du compte chez TLC qui demande le rachat des fonds à TLC;
33. Dans certains cas, Saverina Cottone requiert de la part de TLC que le rachat s'effectue par l'intermédiaire de chèques émis à des particuliers, ou que des sommes soient transférées dans un autre compte de TLC;
34. Le document joint, signé par la titulaire du compte demandant ces transactions, pourra occasionnellement spécifier que la personne à qui le chèque doit être émis ou à qui les sommes doivent être transférées, est un membre de la famille du titulaire du compte (père, mère, belle-mère, etc.). Cette information apparaît souvent comme clairement erronée;
35. De même, lorsqu'un chèque est émis à un particulier, l'adresse sur le chèque est systématiquement le 5252, Maisonneuve ou le [...];
36. Finalement, pour toutes les instructions expédiées par Saverina Cottone à TLC, il est requis que les chèques émis par TLC, que ce soit à Fidelity, à un particulier ou à une autre institution, soient expédiés à l'attention de Saverina Cottone chez First Canadian;

Les investisseurs :

Afin de faciliter la lecture des paragraphes qui suivent, les investisseurs seront qualifiés par l'utilisation d'un caractère alphabétique.

Les investisseurs A :

37. Les investisseurs A qui furent rencontrés par l'Autorité ont confirmé avoir investi initialement auprès de TLC;
38. Les investisseurs A nous ont confirmé connaître Saverina Cottone depuis environ quatre ans. Ces investisseurs ont un lien familial éloigné avec Saverina Cottone;
39. Saverina Cottone avait indiqué aux investisseurs A qu'elle pourrait obtenir des rendements sur leurs investissements s'établissant entre 4 % et 5 % par année et que les placements seraient sécuritaires;
40. Ainsi, les investisseurs A ont pris l'initiative d'investir les sommes d'argent qu'ils détenaient par le biais de Saverina Cottone;
41. Il appert que les investisseurs A ne savaient pas précisément dans quel placement serait investi leur argent;
42. Les chèques étaient toutefois libellés à l'ordre de TLC;
43. Un premier chèque de 55 000 \$, daté du 20 juillet 2004, fut libellé à l'ordre de TLC et trois autres chèques totalisant 180 000 \$, furent émis au cours de l'année 2004;
44. Les investisseurs A continuèrent d'investir des sommes d'argent jusqu'en 2008;
45. Le total de leurs investissements s'établirait à près de 300 000 \$;

46. Les investisseurs A ont rencontré Saverina Cottone au cours des dernières années à quelques occasions, essentiellement pour lui remettre des chèques représentant les investissements qu'ils désiraient effectuer;
47. Les investisseurs A reconnaissent la signature apparaissant au formulaire d'application complété auprès de TLC et reconnaissent avoir signé eux même ce document;
48. Les investisseurs A ne reconnaissent toutefois pas les autres « pages » constituant le formulaire d'application, notamment la page sur laquelle se retrouve l'adresse des investisseurs, laquelle adresse est erronée ([...]);
49. Les investisseurs A croyaient que l'ensemble des fonds investis était toujours détenu par TLC puisque ces derniers n'avaient complété aucune demande de rachat ou de transfert de fonds;
50. Les demandes de rachat produites au nom des investisseurs A auraient été falsifiées par Saverina Cottone;
51. Le stratagème utilisé par Saverina Cottone avait comme objectif de lui permettre de s'approprier des fonds qui appartiennent aux investisseurs A;
52. Notons que suite à une demande de la part des investisseurs A pour obtenir le remboursement des sommes investies, Saverina Cottone a falsifié des documents et contrefait la signature de d'autres investisseurs de manière à rembourser partiellement les sommes qui appartenaient aux investisseurs A qui requéraient le remboursement de leurs investissements;
53. Les investisseurs A n'ont jamais reçu d'argent suite aux transferts ou rachats effectués dans leur compte;
54. Selon les informations obtenues par l'Autorité, le solde du compte des investisseurs A s'élevait, en date du 3 décembre 2008, à 8 088,45 \$;

Les investisseurs B :

55. Les investisseurs B ont mentionné à l'Autorité avoir rencontré Saverina Cottone en 2001, alors que Saverina Cottone ne détenait aucune inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentante;
56. La rencontre avec les investisseurs B a eu lieu au bureau de Saverina Cottone, chez First Canadian, sur la rue Maisonneuve à Montréal;
57. Saverina Cottone a proposé aux investisseurs B d'effectuer des placements dans TLC;
58. C'est ainsi que ces investisseurs ont donc effectué le placement d'une somme de 26 000 \$, remettant à cette fin à Saverina Cottone, un chèque fait à l'ordre de TLC;
59. En mai 2001, les investisseurs B ont à nouveau investi une somme de 2 500 \$ par l'intermédiaire de Saverina Cottone;
60. Des demandes de rachat de fonds détenus dans les comptes de TLC appartenant aux investisseurs B, ont été complétées par Saverina Cottone à leur insu;
61. Les investisseurs B ont confirmé à l'Autorité ne pas reconnaître leur signature sur les documents de transfert et ils affirment n'avoir jamais autorisé quelque transfert ou rachat que ce soit;

62. Les investisseurs B ont même ajouté avoir reçu, deux fois par année, des relevés semblant provenir de TLC, lesquels relevés leur indiquaient l'état de leurs investissements, le tout, s'apparentant aux montants qu'ils avaient investis;
63. Le 3 décembre 2008, Les investisseurs B ont rencontré des représentants de TLC qui leur indiqua que ces relevés ne provenaient pas de TLC;
64. En date du 3 décembre 2008, la preuve démontre que le solde du compte détenu par les investisseurs B chez TLC s'élève à la somme de 184,51 \$ alors qu'ils y avaient investi 26 000 \$;
65. Les investisseurs B n'ont jamais reçu d'argent suite aux transferts et rachats effectués dans leur compte;
66. La preuve démontre que Saverina Cottone avait remis aux investisseurs B une carte d'affaires sur laquelle il était indiqué « directrice de courtage chez First Canadian »;
67. Notons de plus que le numéro de téléphone apparaissant sur la carte d'affaires est le numéro de téléphone de First Canadian;

Les investisseurs C :

68. Les investisseurs C ont mentionné pour leur part à l'Autorité avoir rencontré Saverina Cottone pour investir la somme de 300 000 \$ reçue à la suite de la vente de leur propriété;
69. Trois chèques au montant de 100 000 \$ chacun ont été remis à Saverina Cottone;
70. Saverina Cottone devait investir ces sommes d'argent dans des placements sécuritaires;
71. La rencontre avec Saverina Cottone a eu lieu dans les bureaux de First Canadian où Saverina Cottone leur a remis sa carte d'affaires indiquant qu'elle est directrice de courtage auprès de First Canadian;
72. Les investisseurs C ne reconnaissent pas leur signature sur des demandes de rachat de fonds complétées par Saverina Cottone auprès de Clarington et de Dynamic, sociétés dans lesquelles les investisseurs C détenaient des comptes;
73. Les investisseurs C n'ont jamais autorisé quelque transfert ou rachat que ce soit;
74. Les investisseurs C n'ont jamais reçu d'argent suite aux transferts et rachats effectués dans leur compte;

Les investisseurs D :

75. Dans le cadre de l'enquête, quatre autres investisseurs (les investisseurs D) ont été rencontrés par l'Autorité;
76. Les investisseurs D ont confirmé avoir investi par le biais de Saverina Cottone et n'avoir consenti à aucune demande de rachat ou demande de transfert complétée par Saverina Cottone relativement à leur compte;
77. Le stratagème utilisé par Saverina Cottone avait comme objectif de lui permettre de s'approprier des fonds qui appartiennent aux investisseurs D;

78. Les investisseurs D n'ont jamais reçu d'argent suite aux transferts et rachats effectués dans leur compte;

Faits généraux :

79. Saverina Cottone a utilisé de manière répétitive le stratagème et les manœuvres dolosives ci-haut décrits;
80. Le stratagème et les manœuvres utilisés avaient pour but de permettre à Saverina Cottone de s'approprier des fonds appartenant aux investisseurs;
81. Il appert de la preuve recueillie que la pratique illégale de Saverina Cottone fut cautionnée par Yousef Ashfar, dirigeant responsable de First Canadian, qui apposa sa signature et valida plusieurs transactions effectuées illégalement par Saverina Cottone;
82. L'Autorité rappelle qu'il est du devoir d'un cabinet de veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;
83. Les faits révélés par l'enquête menée par l'Autorité démontrent indéniablement que First Canadian n'est pas en mesure d'exercer un contrôle et une surveillance adéquate visant à s'assurer que ses dirigeants, ses représentants et employés agissent conformément à la LDPSF;
84. L'Autorité ajoute qu'il faut conclure que le cabinet First Canadian a, par l'intermédiaire de son dirigeant responsable, Yousef Afshar, consenti, aidé et/ou encouragé Saverina Cottone à commettre une infraction à la LDPSF;
85. L'Autorité rappelle entre autres que quiconque agit comme représentant ou en utilise le titre sans être inscrit auprès de l'Autorité, commet une infraction pénale;
86. La gestion de First Canadian a été menée d'une manière inadmissible par son dirigeant responsable eu égard aux principes généralement acceptés et de nature à mettre en danger les droits des épargnants;
87. Compte tenu de ce qui précède, l'Autorité considère que First Canadian n'a plus la probité nécessaire pour agir en tant que cabinet;
88. L'Autorité a notamment pour mission, de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF;
89. L'Autorité a pour responsabilité de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquelles est assujéti First Canadian;
90. Vu la gravité de la situation et l'importance de protéger les consommateurs, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention de sa part;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET FIRST CANADIAN

91. Compte tenu des faits mentionnés précédemment, l'Autorité considère que le cabinet et son dirigeant ont fait défaut d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients. Ils ont fait défaut d'agir avec soin et compétence, le tout en contravention de l'article 84 de la LDPSF;

92. En vertu de l'article 86 de la LDPSF, il est du devoir d'un cabinet de veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements. Dans les circonstances, le cabinet est en défaut de respecter l'article 86 de la LDPSF;
93. En raison des agissements de Saverina Cottone, de la falsification de documents et de signatures, de l'appropriation de sommes d'argent qui appartiennent aux consommateurs, de l'implication du dirigeant responsable du cabinet et de l'ensemble des faits au dossier, l'Autorité considère que First Canadian n'est pas en mesure de veiller à ce que ses dirigeants, employés et représentants agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements et qu'il n'a pas la probité nécessaire pour continuer d'agir comme cabinet;

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

94. Conformément à l'avis signifié au cabinet le 19 décembre 2009, le cabinet avait jusqu'au 12 janvier 2009 pour transmettre à l'Autorité ses observations écrites et, le cas échéant, transmettre tous les documents et informations qu'il juge pertinents à l'étude de son dossier;
95. Or, le 12 janvier 2009, M^e Jean Trottier, procureur de First Canadian, transmettait à l'Autorité les observations écrites du cabinet accompagnées d'une série de documents;
96. Dans ses observations écrites, First Canadian requérait de la part de l'Autorité la production et la divulgation des éléments de preuve à l'origine de l'avis;
97. Ainsi, le 18 février 2009, M^e Jean Trottier recevait, de la part de l'Autorité, la production et la divulgation des éléments de preuve à l'origine de l'avis;
98. Suite à la réception des éléments de preuve transmis par l'Autorité, M^e Jean Trottier faisait parvenir à l'Autorité, le 9 mars 2009, un complément d'observations écrites, ainsi que la déclaration de six consommateurs;
99. Sans limiter la généralité des observations présentées par First Canadian, celles-ci peuvent se résumer comme suit :
100. First Canadian et son dirigeant responsable, Yousef (Joseph) Afshar n'ont commis aucun acte dérogatoire et n'ont pas fait preuve de mauvaise foi;
101. First Canadian ajoute que Saverina Cottone fut engagée il y a 13 ans en tant que « policy service clerk » en raison de sa capacité d'établir un lien de confiance avec les membres du personnel de bureau, avec les compagnie d'assurance ainsi qu'avec la clientèle;
102. Après avoir effectué des vérifications au sujet des transferts de fonds allégués aux procédures, Yousef (Joseph) Afshar affirme que « sa signature », apparaissant aux documents, a été falsifiée : « After reviewing the different accounts, Mr. Yousef Afshar declares and say that after the initial account set up, all subsequent transactions were all done by way of forged and fraudulent signatures; the whole without leaving a trace for our client to find out » (sic);
103. Yousef (Joseph) Afshar n'aurait jamais cautionné les agissements reprochables qui sont allégués aux procédures;
104. Bien au contraire, Yousef (Joseph) Afshar a pris les mesures appropriées afin de s'enquérir de la situation auprès des clients visés, et ce, dès que Transamerica l'eut questionné au sujet de certaines transactions suspectes;
105. Sans limiter la généralité des allégués contenus aux déclarations de consommateurs produites par First Canadian, ces déclarations visaient essentiellement à innocenter et dissocier le

dirigeant responsable du cabinet, Joseph Afshar, de certains faits et éléments relatifs et découlant de l'avis signifié le 19 décembre 2009;

106. Notons enfin que le 6 avril 2009, First Canadian, son dirigeant responsable, Joseph Afshar, ainsi que le procureur de First Canadian, M^e Jean Trottier, rencontraient le président-directeur général de l'Autorité, Monsieur Jean St-Gelais, au cours de laquelle rencontre le cabinet bénéficia de l'opportunité de présenter verbalement ses observations et sa version des faits que lui reprochait l'Autorité;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par First Canadian ainsi que les documents transmis au soutien de celles-ci;

La preuve fournie par First Canadian démontre que le dirigeant responsable du cabinet était informé, dès novembre 2007, de l'existence de transactions suspectes effectuées par Saverina Cottone;

Ainsi, on peut lire dans un courriel adressé à Yousef (Joseph) Afshar par Gordon Murphy, V.P. and Chief Compliance Officer chez Transamerica Life Canada and AEGON Canada, ce qui suit :

« We appreciate your cooperation on this matter involving surrender activity in segregated fund policies and mutual fund accounts were you are the licensed advisor. In our meeting we provided to you a spreadsheet detailing 81 suspicious transactions starting in 1999 on accounts of 10 individuals.

The common denominator on these accounts is Savy Cottone as she executed all of the transactions.

Following our meeting, this will confirm that the Compliance Department will continue its review of various clients files.

As discussed with you, we will need up-to-date client, addresses immediately so the we can communicate to clients. We will need to verify and confirm series of transactions involving changes of address to your business address, numerous surrenders requests, deposits instructions to Fidelity Trust and the accuracy of the information on the client's statements. Most of these transactions have been initiated by your employee Savy Cottone.

We understand that you expressed the desire to conduct your own review and are anxious to receive the results of your information as soon as possible.

(...) »

Les vérifications faites par l'Autorité démontrent qu'à la suite des informations transmises par Transamérica au dirigeant responsable du cabinet, First Canadian a entrepris une enquête succincte et superficielle auprès des consommateurs ciblés;

Certains consommateurs ayant fait l'objet de cette enquête menée par le dirigeant responsable de First Canadian, ont qualifié la discussion entretenue avec Yousef (Joseph) Afshar de « sondage » au sujet de leur satisfaction par rapport aux services rendus par Saverina Cottone;

Rappelons qu'à l'époque des vérifications faites par First Candian, les consommateurs ignoraient qu'ils étaient victimes du stratagème utilisé par Saverina Cottone pour s'approprier les sommes d'argent qui leur appartenaient;

L'Autorité considère que les démarches effectuées par First Canadian étaient inadéquates compte tenu de la gravité des informations transmises par Transamérica;

L'Autorité ajoute qu'il appert de la preuve que le cabinet et son dirigeant responsable n'ont pas agi avec diligence, honnêteté et loyauté envers les consommateurs visés;

First Canadian n'a pas agi avec soin et compétence, en ne faisant pas les vérifications qui auraient été nécessaires de faire en pareille circonstance;

La gravité de la situation dénoncée par Transamérica commandait à First Canadian la plus haute prudence et le cabinet et son dirigeant responsable auraient dû vérifier méticuleusement les dossiers des consommateurs visés, valider leurs avoirs et vérifier toutes les transactions effectuées pour et au nom de ces consommateurs;

First Canadian n'a fourni à l'Autorité aucune preuve démontrant la pertinence des dispositions prises à l'endroit de Saverina Cottone suite aux informations reçues de la part de Transamérica;

L'Autorité constate de plus que le cabinet cautionnait la pratique illégale de Saverina Cottone, qui, rappelons-le, n'a détenu un certificat auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant en courtage en épargne collective, qu'à partir du 17 janvier 2008;

Finalement, devant l'in vraisemblance des déclarations produites par First Canadian, et plus particulièrement en raison du fait que ces déclarations entraient en contradiction avec la preuve recueillie par l'Autorité, l'Autorité a jugé opportun d'effectuer certaines vérifications auprès des consommateurs signataires des déclarations produites par le cabinet le 9 mars 2009. Ainsi, suites à ses vérifications, la preuve obtenue des consommateurs permet à l'Autorité de conclure que les déclarations produites par First Canadian sont fausses puisque, d'une part, les signatures qui y apparaissent ont été falsifiées, et d'autre part, les allégués qui y sont contenus sont mensongers;

Par la production de ces déclarations fausses et mensongères, le cabinet tente d'induire l'Autorité en erreur;

L'Autorité rappelle qu'un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients;

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, le cabinet et son dirigeant ne sont plus en mesure de veiller à la discipline de leurs représentants et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;

Compte tenu de ce qui précède, l'Autorité considère que le cabinet n'a plus la probité pour agir;

Vu la gravité de la situation et l'importance de protéger les consommateurs, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention de sa part;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT tout et chacun des faits et manquements reprochés établis ci-dessus;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation actuelle et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de rendre une décision sans délai;

CONSIDÉRANT la protection du public et plus particulièrement des consommateurs, ainsi que le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 80 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet est responsable du préjudice causé à un client par toute faute commise par un de ses représentants dans l'exécution de ses fonctions.

Il conserve néanmoins ses recours contre eux. »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.

Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit remettre à l'Autorité les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline.

L'Autorité statue sur la façon dont elle en dispose.

Plutôt que de remettre ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription du cabinet First Canadian dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit;

ORDONNER au cabinet First Canadian d'informer l'Autorité de la manière dont il entend disposer des dossiers clients, livres et registres du cabinet, et ce, dans les 10 jours de la signification de la présente décision;

À moins que l'Autorité ne se déclare satisfaite de la manière dont First Canadian entend disposer des dossiers clients, livres et registres du cabinet :

ORDONNER à First Canadian de remettre tous les dossiers clients, livres et registres du cabinet à l'Autorité.

La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

- a. First Canadian devra communiquer, **sans délai**, avec Monsieur Éric René, Chef du service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 (877) 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité;
- b. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22^e étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec);

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 16 septembre 2009.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de Me Marjorie Côté
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337 poste 2518, par télécopieur au (418) 647 1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0746

DATE : 15 septembre 2009

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Grégoire Abrakian	Membre
M ^{me} Michèle Barbier, A.V.A.	Membre

M^{me} LÉNA THIBAUT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

M. STEVEN WHEELER
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 30 juin 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« À L'ÉGARD DE SA CLIENTE CONNIE AUSTIN

1. À Pointe-Claire, entre le ou vers le 2 février 2007 et le ou vers 15 novembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Connie Austin** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 245 000 \$, 30 000 \$, 35 000 \$ US, 192 000 \$ (consolidation) et 15 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à

CD00-0746

PAGE : 2

l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ELIZABETH AUSTIN

2. À Dorval, le ou vers le 23 mai 2007 et le ou vers le 5 décembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Elizabeth Austin** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 100 000 \$ et 60 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ROY AUSTIN

3. À Dorval, le ou vers le 23 août 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Roy Austin** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 120 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT FARID BAHRI

4. À Mont-Royal, le ou vers le 15 juin 2005, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Farid Bahri** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 30 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE APRIL BROWN

5. À Pierrefonds, le ou vers le 1^{er} décembre 2002 et le ou vers le 1^{er} décembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **April Brown** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt

CD00-0746

PAGE : 3

personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 100 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ANDREA BRYANT

6. À Pointe-Claire, entre le ou vers le 12 septembre 2002 et le 12 décembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Andrea Bryant** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 120 000 \$, 60 000 \$, 55 000 \$ US, 35 000 \$, 10 000 \$, 12 000 \$ US, 205 000\$, 20 000\$, 55 000 \$ US, 12 000 \$ US, 185 000 \$ et 80 000 \$ US dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT RONALD BRYANT

7. À Pointe-Claire, entre le ou vers le 18 mai 2005 et le ou vers le 12 décembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Ronald Bryant** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 50 000 \$ chacun dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT CHRISTOPHER BRYANT

8. À Pointe-Claire, le ou vers le 7 octobre 2004, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Christopher Bryant** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 42 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

CD00-0746

PAGE : 4

À L'ÉGARD DE SES CLIENTES BEEDEE (3935493 CANADA INC.) ET BRADY DEEGAN

9. À Hudson, le ou vers le 15 avril 2006, le ou vers le 23 août 2006, le ou vers le 15 mars 2007 et le ou vers le 1^{er} avril 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de ses clientes **BeeDee (3935493 Canada inc.) et Brady Deegan** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de ses clientes en leur conseillant des placements sous forme de prêts totalisant 70 000 \$ et 15 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ANN HAMILTON-HARRIS

10. À Dorval, entre le ou vers le 8 décembre 2006 et le ou vers le 14 avril 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Ann Hamilton-Harris** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 100 000 \$ et 3 600 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ETHEL JONES

11. À Pierrefonds, le ou vers le 2 juillet 2005, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Ethel Jones** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 50 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT MARTIN LATOUR

12. À Kirkland, le ou vers le 20 septembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Martin Latour** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 10 000 \$ dans une

CD00-0746

PAGE : 5

personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT DAVID LAURIE

13. À l'Ile-Bizard, le ou vers le 20 juillet 2005, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **David Laurie** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 75 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS ANITA ET JOACHIM LIPPINGHOF

14. À Brigham, le ou vers le 1^{er} juillet 2005, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de ses clients Anita et **Joachim Lippinghof** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de ses clients en leur conseillant des placements sous forme de prêt de 60 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ANNA MAIORANO

15. À St-Léonard, le ou vers le 19 août 2002 et le ou vers le 1^{er} avril 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Anna Maiorano** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 67 500 \$ et 135 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

CD00-0746

PAGE : 6

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ROSINA MAIORANO

16. À St-Léonard, entre le ou vers le 19 août 2002 et le ou vers le 31 décembre 2004 et le ou vers le 4 novembre 2004, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Rosina Maiorano** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 67 500 \$, 10 000 \$ et 25 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT DALAL MANOLI

17. À Mont-Royal, le ou vers le 11 juillet 2005 et le ou vers le 8 septembre 2006, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Dalal Manoli** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 50 000 \$ et 40 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ELISABETH OUWERKERK

18. À North Hatley, le ou vers le 12 mars 2007 et le ou vers le 12 mai 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Elisabeth Ouwerkerk** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 10 000 \$ et 40 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS MARY PASQUINI ET JOHN PASQUINI

19. À Pierrefonds, le ou vers le 20 mars 2003, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de ses clients **Mary Pasquini et John Pasquini** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de ses clients en leur conseillant des placements sous forme de prêt de 12 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du

CD00-0746

PAGE : 7

Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE EVELYN PROTEAU

20. À Pierrefonds, le ou vers le 7 août 2002, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Evelyn Proteau** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 5 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (c. D-9.2, r.1.1.2)* et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);*

À L'ÉGARD DE SON CLIENT JEAN-YVES PROTEAU

21. À Beloeil, le ou vers le 1^{er} mars 2003, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de son client **Jean-Yves Proteau** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 5 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (c. D-9.2, r.1.1.2)* et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);*

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ALINE ROY

22. À Beloeil, le ou vers le 19 mars 2003, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Aline Roy** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 20 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (c. D-9.2, r.1.1.2)* et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);*

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE FREDERIQUE SOUCHON

23. À Mont-Royal le ou vers le 24 novembre 2006, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Frédérique Souchon** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 8 000 \$ dans une

CD00-0746

PAGE : 8

personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE JOHANNE TASSÉ

24. À Beaconsfield, entre le ou vers le 20 juillet 2005 et le ou vers le 20 septembre 2007, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Johanne Tassé** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêts de 20 000 \$, 25 000 \$ et 10 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE DONNA ZIELINSKI

25. À Pierrefonds, le ou vers le 17 août 2005, l'intimé **STEVEN WHEELER** n'a pas placé l'intérêt de sa cliente **Donna Zielinski** au centre de ses préoccupations et n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en lui conseillant des placements sous forme de prêt de 140 000 \$ dans une personne morale (6010636 Canada inc.) dans laquelle il a un intérêt significatif en ce qu'il en est l'unique actionnaire, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* et à l'article 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.1.1.2) et à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01); »

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] D'entrée de jeu, l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité sur tous et chacun des vingt-cinq (25) chefs d'accusation contenus à la plainte.

PREUVE ET REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[3] Les parties entreprirent ensuite de soumettre au comité leurs preuve et représentations sur sanction.

CD00-0746

PAGE : 9

[4] Au plan de la preuve, la plaignante produisit un cahier de pièces (cotées P-1 à P-25), mais déclara n'avoir aucun témoin à faire entendre.

[5] Quant à l'intimé, il déposa des lettres signées par quelques clients mais ne présenta aucun témoin.

[6] Puis la plaignante débuta ses représentations en avisant le comité que les parties avaient convenu de lui présenter des « recommandations conjointes » sur sanction.

[7] Elle invoqua d'abord brièvement les événements ayant donné lieu aux chefs d'accusation portés contre l'intimé.

[8] Elle évoqua ensuite certains facteurs atténuants au dossier. À cet égard, elle mentionna l'enregistrement par l'intimé d'un plaidoyer de culpabilité sur tous et chacun des vingt-cinq (25) chefs d'accusation contenus à la plainte, son absence d'antécédents disciplinaires ainsi qu'une collaboration irréprochable de sa part avec le bureau du syndic.

[9] Elle souligna également qu'il avait clairement divulgué la situation dans laquelle il se trouvait à tous les clients en cause et que chacun d'eux avait été ensuite pleinement remboursé de son prêt tant en principal qu'en intérêts (sauf un qui n'avait pu être rejoint mais que l'intimé s'est par ailleurs engagé à rembourser dès qu'il reviendrait de vacances).

[10] Elle indiqua enfin que malgré ses fautes les clients de l'intimé semblaient généralement manifester de la satisfaction à l'endroit de ses services.

CD00-0746

PAGE : 10

[11] Par ailleurs, à titre de facteurs aggravants elle évoqua l'élément de redite, le nombre de clients concernés ainsi que la magnitude des prêts consentis par ceux-ci à l'entreprise de l'intimé (au total 1 700 000 \$).

[12] Elle remarqua que les infractions commises par l'intimé s'étaient échelonnées sur une relative longue période de temps, soit de 2002 à 2007.

[13] Elle signala que bien que les consommateurs en l'instance n'avaient subi aucune perte, dans l'éventualité où l'intimé ne serait pas parvenu à les rembourser, ceux-ci se seraient retrouvés dans une situation où, en toute probabilité, le Fonds d'indemnisation des services financiers aurait refusé de les couvrir, leur représentant ayant agi en dehors du cadre de ses certifications.

[14] Elle indiqua que les parties s'étaient entendues pour recommander au comité, sur chacun des chefs 1 à 25 inclusivement, de condamner l'intimé au paiement d'une amende de 2 000\$ (total 50 000\$) ainsi que d'ordonner la suspension temporaire de son permis en épargne collective pour une période de six (6) mois (à être purgée de façon concurrente).

[15] Elle suggéra enfin au comité de condamner l'intimé au paiement des déboursés et d'ordonner la publication de la décision tout en signalant que ce dernier contestait cette dernière recommandation.

[16] Au soutien de sa recommandation en faveur d'une ordonnance de publication de la décision, elle invoqua la règle voulant qu'à moins de circonstances particulières ou exceptionnelles, absentes à son avis en l'espèce, la publication de toute décision

CD00-0746

PAGE : 11

ordonnant la suspension ou la radiation du permis d'exercice d'un représentant fautif s'imposait.

[17] L'intimé débuta ensuite ses représentations en invoquant que c'est notamment en gardant à l'esprit l'intérêt de ses clients qu'il en était arrivé à une entente avec la syndic pour « disposer du dossier ».

[18] Après avoir signalé que tous les consommateurs sollicités pour des prêts étaient des clients dans le domaine de l'épargne collective, il indiqua que les sanctions suggérées par les parties permettaient d'éviter que sa clientèle en assurance-vie, qui n'était pas en cause, soit privée de ses services professionnels. Il invoqua que la « suggestion commune » des parties visait à assurer que cette dernière puisse continuer d'être convenablement servie.

[19] Il mentionna de plus que l'assureur-vie auquel il était rattaché, la London Life, avait été avisé par écrit de sa situation, avait été informé des recommandations « communes » qui seraient soumises au comité et approuvait la façon suggérée par les parties de disposer du dossier.

[20] En terminant, il rappela qu'aucun des consommateurs en cause n'avait perdu un sou de « l'aventure » soulignant qu'ils avaient tous (sauf un) été remboursés de leurs prêts tant en capital qu'en intérêts.

[21] Il conclut ses représentations en demandant au comité de dispenser la secrétaire de la publication de la décision.

CD00-0746

PAGE : 12

[22] À l'appui de sa requête, il invoqua qu'étant quelquefois cité dans les médias à titre d'expert, une telle publication risquerait de lui causer préjudice et de plus pourrait être utilisée contre lui par certains « compétiteurs ».

MOTIFS ET DISPOSITIF

[23] L'intimé agit à titre de représentant depuis l'an 2002.

[24] Il n'a aucun antécédent disciplinaire.

[25] Il a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de tous et chacun des chefs d'accusation portés contre lui et a ainsi évité aux parties concernées les coûts et les inconvénients d'une possible longue audition.

[26] Il a offert à l'enquête du syndic une collaboration que l'avocate de la plaignante a qualifiée d'exemplaire.

[27] Devant le comité, il a reconnu ses torts et a semblé sincèrement regretter d'avoir été fautif.

[28] Bien que cela ne l'excuse pas, si l'on se fie à ses déclarations, il ignorait qu'en contractant des emprunts auprès de ses clients (pour sa compagnie) il agissait en contravention des règles déontologiques. Si l'on accorde foi à ses affirmations, les risques de récurrence dans son cas paraîtraient plutôt faibles.

[29] Soulignons enfin qu'aucun des consommateurs en cause n'a subi de perte matérielle. Ils ont tous été remboursés des sommes empruntées (sauf un que l'intimé

CD00-0746

PAGE : 13

s'est engagé à rembourser dès qu'il reviendra de vacances) et ils sembleraient généralement satisfaits des services de l'intimé.

[30] Néanmoins, les infractions commises par ce dernier sont fort sérieuses.

[31] Bien que le dossier ait connu un dénouement heureux, tous les clients ayant été entièrement remboursés (sauf un) des prêts qu'ils ont consentis à la compagnie de l'intimé, ces derniers ont été exposés à des risques importants.

[32] Dans le cas en effet où l'intimé ne serait pas parvenu à les rembourser, ils ne pouvaient sérieusement espérer être indemnisés de leur perte par le Fonds d'indemnisation des services financiers, l'intimé ayant agi en dehors du cadre de ses certifications.

[33] De plus, dans la plupart sinon dans l'ensemble des cas, l'intimé a indiqué à la convention de prêt qu'un immeuble allait servir de « collatéral » pour garantir l'emprunt alors qu'à une exception près, aucun document n'a été signé ni enregistré de façon à donner suite à l'engagement et à créer la garantie.

[34] Les infractions en cause se sont échelonnées sur une période d'environ cinq (5) ans alors que vingt-cinq (25) clients ou groupe de clients sont concernés; l'on y retrouve un caractère évident de redite.

[35] Les montants empruntés au fil des années totalisent plus de 1 700 000 \$, soit une somme considérable.

CD00-0746

PAGE : 14

[36] En agissant tel qu'il lui a été reproché, l'intimé s'est clairement placé en situation de conflit d'intérêts et les infractions qu'il a commises vont au cœur même de l'exercice de la profession.

[37] Appelé à conseiller ses clients sur l'opportunité de procéder à un placement, il les a orientés vers des prêts à son entreprise, se plaçant alors dans une situation où ses devoirs envers ces derniers et ses intérêts personnels risquaient d'être en opposition.

[38] Même si l'intimé ne semble pas avoir été motivé par une intention malhonnête, il a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de ses clients. La gravité objective des fautes commises est indéniable.

[39] Les parties ont suggéré au comité d'ordonner la suspension du permis de l'intimé en épargne collective pour une période de six (6) mois (à être purgée de façon concurrente), ainsi que sa condamnation au paiement d'une amende de 2 000 \$ (total 50 000 \$) sur chacun des chefs.

[40] Ainsi de façon plutôt exceptionnelle, les parties ont « conjointement » recommandé au comité de suspendre la certification de l'intimé dans l'un des domaines pour lesquels il est autorisé à agir tout en lui permettant, par ailleurs, de continuer d'exercer ses activités professionnelles dans les autres domaines pour lesquels il détient des certifications.

[41] Essentiellement au soutien de leurs suggestions, l'intimé et la plaignante invoquent que les infractions commises par l'intimé ne relèvent que de sa certification en épargne collective puisque tous les consommateurs concernés étaient des clients de

CD00-0746

PAGE : 15

ce secteur d'activité. Ils s'estiment justifiés et croient donc approprié, plutôt que de recommander une radiation temporaire de l'intimé, de suggérer une suspension de ses activités professionnelles dans ce seul domaine d'exercice.

[42] À la réflexion, le comité ne peut souscrire à un tel raisonnement. Que la clientèle cible des fautes de l'intimé ne relève que d'un seul de ses certificats n'a pas de pertinence en l'instance.

[43] Bien que les fautes de l'intimé ne semblent avoir été commises qu'à l'endroit d'une seule de ses clientèles, elles n'en demeurent pas moins tout aussi sérieuses que si les consommateurs visés avaient été « puisés » parmi l'ensemble de celles-ci.

[44] Lorsqu'un représentant commet des entorses aux règles que lui dictent les lois ou règlements déontologiques auxquels il s'est soumis, il manifeste une incompétence ou une inaptitude à cet égard.

[45] Ses fautes, qu'elles soient imputables à un manque de probité, à une négligence ou à un défaut de compétence, pour ne donner que quelques exemples, se rattachent à sa personne et non à son champ d'exercice.

[46] En l'espèce les fautes reprochées à l'intimé relèvent d'une conduite et d'un comportement déficients au plan du jugement, de la loyauté et de l'indépendance professionnelle, qualités essentielles, nécessaires et requises de tout représentant, abstraction faite de ses champs de compétence.

[47] Ajoutons à ce qui précède que l'on ne saurait ignorer qu'un représentant qui se décharge de ses fonctions dans un des secteurs d'activités pour lequel il est autorisé à

CD00-0746

PAGE : 16

exercer sans se soucier des règles déontologiques, risque de se comporter de la même façon dans les autres secteurs d'activités.

[48] Enfin, si les fautes commises par le représentant sont suffisamment sérieuses pour mériter, comme en l'espèce, que ce dernier soit privé temporairement de son droit d'exercice, il semble raisonnable, pour que les sanctions aient quelque sens ainsi qu'une véritable portée, que la privation du droit de pratique s'applique à l'ensemble de ses activités professionnelles.

[49] Aussi, dès leur présentation au comité, les suggestions communes des parties ont suscité chez ce dernier des réserves.

[50] Il a dès lors respecté les enseignements du Tribunal des professions relativement à la démarche à suivre en cas de désaccord avec les suggestions « communes » des parties sur sanction.

[51] Il a immédiatement avisé celles-ci de ses hésitations à suivre leurs recommandations « conjointes ». Il a offert à ces dernières de produire une preuve additionnelle (offre qu'elles ont déclinée). Il leur a aussi offert de soumettre des arguments ou observations additionnels qu'elles lui ont présentés et il les a écoutés.

[52] Malheureusement et cela dit avec beaucoup d'égards, elles ne sont pas parvenues à convaincre le comité de leur point de vue.

[53] Et si, comme l'ont reconnu les tribunaux supérieurs, le comité doit habituellement s'en tenir aux recommandations des parties sur sanction, il n'est pas lié par celles-ci.

CD00-0746

PAGE : 17

[54] Dans l'affaire *Mailloux c. Médecins*¹, le Tribunal des professions déclarait :

« Le comité de discipline n'est pas lié par la recommandation des parties. Il doit imposer « la sanction la mieux appropriée pour sauvegarder l'intérêt public et non seulement celui du professionnel concerné ».

[55] En l'espèce, pour les motifs préalablement exposés, la suspension du droit de pratique doit, de l'avis du comité, couvrir toutes les activités professionnelles du représentant.

[56] Quant à l'argument voulant que ce serait rendre service à ses clients que de permettre à l'intimé de continuer à les servir dans le domaine de l'assurance-vie, le comité n'y souscrit pas. Dans tous les cas où un professionnel est radié de sa profession, il s'en suit des conséquences pour ses clients. La privation du droit de servir sa clientèle pendant sa durée est l'objectif même de la radiation.

[57] Il s'agit certes d'une sanction lourde de conséquences mais l'intégrité de la profession requiert que soient maintenues des normes professionnelles exigeantes en regard des situations de conflit d'intérêts.

[58] Elles sont nécessaires à la préservation de la confiance du public. Celle-ci tient à la garantie que son représentant est à l'abri de tout intérêt susceptible d'altérer ses conseils.

[59] Au cours de l'audition, la plaignante a indiqué au comité que lors des discussions ou négociations ayant mené aux suggestions « communes » des parties, elle avait offert à l'intimé de convenir, en plus des amendes suggérées, soit d'une radiation temporaire de trois (3) mois, soit d'une suspension de six (6) mois de son permis en

¹ *Mailloux c. Médecins*, 2003 QCTP 108.

CD00-0746

PAGE : 18

épargne collective. Les parties en seraient finalement venues à une entente pour recommander une suspension de six (6) mois plutôt qu'une radiation de trois (3) mois.

[60] Or, pour les motifs discutés préalablement, le comité est d'avis qu'une radiation de trois (3) mois combinée aux amendes de 2 000 \$ suggérées par les parties sur chacun des chefs aurait été la recommandation appropriée. L'intimé, dont la conduite a compromis la protection du public et porté atteinte à l'ensemble de la profession, sera donc condamné à une radiation temporaire de trois (3) mois ainsi qu'au paiement des amendes suggérées par les parties.

[61] Pour terminer, le comité ne croit pas qu'il s'agisse d'un cas où il devrait s'abstenir d'ordonner la publication de la décision.

[62] Les conséquences possibles d'une telle publication, invoquées par l'intimé, ne sont que la suite ou le résultat des fautes commises par ce dernier.

[63] Dans l'affaire *Brunet c. Notaires*, 2003 D.D.O.P. 452 T.P.², le Tribunal des professions écrivait :

« Les effets négatifs, les inconvénients ou préjudices subis que peut avoir la publication d'une sanction sont la conséquence non de la sanction mais du comportement fautif admis par le professionnel. »

[64] Dans l'affaire *Wells c. Notaires*, 1993 D.D.C.P. 240 (TP), le Tribunal des professions écrivait :

« L'objectif poursuivi par la loi étant la protection du public, il est essentiel que toute mesure disciplinaire grave soit connue du public. Ce n'est que pour des raisons exceptionnelles que le comité émettra une dispense de publication. »

² Voir aussi au même sujet : *Chénier c. Tribunal des professions*, REJB 1998-08862 C.S.

CD00-0746

PAGE : 19

[65] Quant aux déboursés, le comité est en accord avec la recommandation des parties et condamnera l'intimé à en défrayer le coût.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sur tous et chacun des vingt-cinq (25) chefs d'accusation contenus à la plainte :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable desdits chefs;

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente;

ET

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ (total 50 000 \$);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession.

CD00-0746

PAGE : 20

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Grégoire Abrakian

M. GRÉGOIRE ABRAKIAN
Membre du comité de discipline

(s) Michèle Barbier

M^{me} MICHÈLE BARBIER, A.V.A.
Membre du comité de discipline

M^e Valérie Déziel
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Douglas Mitchell
IRVING, MITCHELL & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 30 juin 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0741

DATE : 15 septembre 2009

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Michel Gendron	Membre
M. Serge Bujold	Membre

M^{me} LÉNA THIBAUT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

M. LARRY DAVIDSON, conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective, représentant en plans de bourses d'études et planificateur financier
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Le 18 juin 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« À L'ÉGARD DE SES CLIENTS

1, À Montréal, le ou vers le 9 avril 2003, alors qu'il signait une convention d'achat d'actions avec Norbourg Groupe Financier Inc., l'intimé **LARRY DAVIDSON** s'est placé en situation de conflit d'intérêt et a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle en s'engageant à ce qu'au moins 25% des actifs sous gestion de ses clients soient transférés dans des produits financiers gérés par Norbourg Services Financiers inc. ou une société liée,

CD00-0741

PAGE : 2

contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2); »

LES FAITS

[2] Le contexte factuel révélé par la preuve peut se résumer comme suit :

[3] L'intimé était propriétaire de 24.76 % des actions du cabinet de Services Financiers Groupe Futur inc. (Groupe Futur).

[4] La balance des actions était détenue par MM. Jules Dionne (M. Dionne), Robert Duval (M. Duval), René Joubert (M. Joubert) et M. Martial Lupien (M. Lupien).

[5] Alors que M. Duval et M. Dionne songeaient ou envisageaient de vendre l'entreprise, les autres actionnaires, dont l'intimé, semblaient satisfaits du statu quo.

[6] Au printemps 2003, M. Vincent Lacroix ou un représentant de son établissement, Norbourg Groupe Financier inc. (Norbourg) approcha le groupe d'actionnaires dans le but de procéder à l'acquisition de Groupe Futur.

[7] S'en suivirent d'abord certains échanges entre M. Lacroix, ses représentants, et notamment les deux (2) actionnaires du cabinet particulièrement intéressés à disposer de l'entreprise, soit Messieurs Duval et Dionne.

[8] Une convention d'achat d'actions sous forme de projet « *pour fins de discussion seulement* » fut par la suite circulé pour commentaires auprès de l'ensemble des actionnaires du cabinet.

CD00-0741

PAGE : 3

[9] Ledit document contenait une clause d'incitation. En vertu de celle-ci, les actionnaires de Groupe Futur s'engageaient à transférer en partie (au moins 25 %) des actifs sous gestion de leurs clients dans des produits financiers gérés par Norbourg ou une société liée sous peine de subir autrement une diminution du prix de vente de leur entreprise.

[10] Ladite clause d'incitation se lisait comme suit :

« 3. AJUSTEMENT DU PRIX D'ACHAT

- 3.1 Les Vendeurs s'engagent à ce qu'au moins 25 % des Actifs sous gestion soient transférés dans des produits financiers gérés par Norbourg Services Financiers inc. ou une société liée.
- 3.2 Dans l'éventualité où les Vendeurs ne respectent pas les objectifs mentionnés au paragraphe 3.1 ci-avant, les Versements subséquents seront ajustés de la façon suivante :
- 3.2.1 Versement 2 = Solde x actifs dans Fonds Norbourg (@ 6 mois)
25 % des Actifs sous gestion
- 3.2.2 Versement 3 = Solde x actifs dans Fonds Norbourg (@ 12 mois) – Versement 2
25 % des Actifs sous gestion
- 3.2.3. Versement 4 = Solde x actifs dans Fonds Norbourg (@ 18 mois) - £ Versements 2, 3
25 % des Actifs sous gestion
- 3.2.4. Versement 5 = Solde x actifs dans Fonds Norbourg (@ 24 mois) - £ Versements 2, 3, 4
25 % des Actifs sous gestion
- 3.2.5. Versement 6 = Solde x actifs dans Fonds Norbourg (@ 30 mois) - £ Versements 2, 3, 4, 5
25 % des Actifs sous gestion
- 3.3 La valeur des actifs sous gestion transférés dans des produits financiers gérés par Norbourg Services Financiers inc. ou une société liée (le numérateur des formules prévues au paragraphe 3.2 ci-avant) servant à déterminer les montants des Versements subséquents ne comprendra pas la valeur des actifs sous gestion attribuables à un représentant ayant fait l'objet d'une transaction séparée de celle prévue aux présentes. »

[11] Si l'on se fie à son témoignage, l'intimé révisa alors le projet de convention d'achat d'actions et, lorsqu'il prit connaissance de la clause d'incitation, biffa celle-ci

CD00-0741

PAGE : 4

d'un X afin d'indiquer qu'il la refusait.¹ Il retourna par la suite le document raturé à son co-actionnaire, M. Dionne.

[12] Peu après, tous les actionnaires de Groupe Futur se rendirent à Montréal dans le but de rencontrer M. Lacroix.

[13] Le ou vers le 3 avril 2003, ils se réunirent dans un hôtel de la région métropolitaine (où ils séjournèrent) et, d'un commun accord, résolurent de refuser de souscrire à la clause d'incitation proposée par M. Lacroix.

[14] Le lendemain soir, soit le ou vers le 4 avril 2003, ils dînèrent tous ensemble en compagnie de M. Lacroix, de l'avocat de ce dernier ainsi que de son comptable. À cette occasion la transaction ou la convention d'achat d'actions n'aurait fait l'objet d'aucune discussion, les parties ayant plutôt convenu à ce sujet d'une rencontre le lendemain matin au bureau de M. Lacroix.

[15] Une réunion eut ainsi lieu le samedi matin, 5 avril 2003, aux locaux de l'entreprise de M. Lacroix (Norbourg).

[16] Selon le témoignage de l'intimé, dès le moment où le projet de convention d'achat d'actions qui leur avait été soumis précédemment, leur fut à nouveau présenté par M. Lacroix, les actionnaires de Groupe Futur manifestèrent leur désaccord à l'endroit de la clause d'incitation et, devant la désapprobation unanime du groupe à l'endroit de celle-ci, M. Lacroix aurait rapidement consenti à y renoncer.

¹ Voir pièce P-2.

CD00-0741

PAGE : 5

[17] Néanmoins, les parties auraient alors signé, sans y apporter aucune modification, correction, rature ou ajout, le document qui leur était soumis. Il s'agissait, au plan du contenu, presque en tous points du même document que celui qui leur avait antérieurement été soumis, sauf que l'entête « Pour fins de discussion seulement » n'y apparaissait plus. Ils auraient de plus pris le soin d'initialiser chacune des pages, même celle où se trouvait la clause d'incitation (page 3). Par ailleurs, pour une raison que le comité ignore, la date qui fut inscrite au document est celle du 9 avril 2003.

[18] Si l'on se fie à la version des faits de l'intimé et de M. Joubert, son co-actionnaire qui a témoigné sensiblement dans le même sens que lui, la signature du document « tel quel » visait à confirmer qu'une entente était intervenue entre les parties pour la vente de l'entreprise et il aurait alors été convenu qu'à une date ultérieure un document modifié serait préparé et signé par les parties.

[19] Par ailleurs l'intimé déclare qu'il n'aurait alors eu aucune inquiétude ou souci à voir la clause d'incitation figurer au document qu'il signait parce qu'il considérait une telle clause illégale et parce que, dans son esprit, dans un tel cas, le respect de celle-ci ne pourrait être exigé.

[20] Par la suite, soit plus de cinq (5) mois plus tard, le ou vers le 17 septembre 2003, l'intimé reçut de M. Dionne un courriel où il lui était indiqué que la page 3 de la « Convention d'achat d'actions » était modifiée (pièce D-5). La lettre se lisait comme suit :

« Vous trouverez incluse la modification à la page 3 de la « Convention d'achat d'actions » intervenue entre Norbourg et les actionnaires de Groupe Futur.

« Veuillez s.v.p. l'insérer en lieu et place de la page 3 existante, prenant soin de détruire l'ancienne qui est erronée. »

CD00-0741

PAGE : 6

Merci,

Jules »

[21] À cette page 3 modifiée de la convention ne se retrouvait plus la clause d'incitation précédemment mentionnée.

[22] Enfin, en octobre 2003, les parties apposèrent leur signature à une convention d'achat d'actions modifiée, datée comme le premier document qu'elles avaient signé, du 9 avril 2003 (D-4). La clause d'incitation notamment, ne s'y retrouvait plus.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[23] À l'unique chef d'accusation porté contre l'intimé, il lui est reproché, alors qu'il signait une conventions d'achat d'actions, de s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts et d'avoir fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle en s'engageant à diriger un pourcentage défini des actifs sous gestion de ses clients, dans des produits financiers gérés par Norbourg ou une société liée.

[24] Or, si l'on s'en tient au texte du document intitulé « *Convention d'achat d'actions* » que l'intimé a signé le 5 avril 2003 (bien que daté du 9 avril 2003) et dont il a initialisé chacune des pages (P-2), il contractait alors l'engagement de procéder au transfert de 25 % des actifs sous gestion de ses clients à Norbourg ou à une société liée.

[25] Par ailleurs, puisque de façon contemporaine à la signature dudit document une exécution partielle de la contrepartie aurait été effectuée par l'acheteur², une entente translatrice de propriété est alors intervenue entre les parties.

² Voir notamment la dernière page de la pièce D-4.

CD00-0741

PAGE : 7

[26] La seule documentation, cependant, qui constate dès ce moment l'aliénation de l'entreprise et les conditions de l'accord entre les parties est ce même document (P-2).

[27] Les prétentions de l'intimé sont toutefois à l'effet qu'il (P-2) ne reflète pas la réelle entente intervenue entre les parties. Selon ses prétentions, seul le document subséquent intervenu en octobre 2003 (D-4) (portant la date du 9 avril 2003) représenterait fidèlement celle-ci.

[28] Ainsi si l'on se fie au témoignage de l'intimé, le 5 avril 2003 les parties auraient convenu de réserver à un acte postérieur les termes parfaits de leur entente.

[29] Or, dans une telle situation, il est plutôt étonnant, pour ne pas dire invraisemblable, que l'on ne retrouve aucune réserve ou indication à cet effet au document qu'elles ont signé et dont elles ont initialisé chacune des pages.

[30] Aussi, le comité ne peut se résoudre à croire que les actionnaires qui étaient vraisemblablement, au moins pour certains sinon pour la plupart, des hommes non dénués d'expérience des affaires aient consenti à signer et initialiser un document qui leur imposait des obligations d'importance auxquelles ils ne souscrivaient pas sans même songer à se ménager un moyen de preuve écrit quelconque à l'encontre de celui-ci.

[31] Le comité n'arrive pas à souscrire à l'idée que dans l'hypothèse où le document (P-2), signé le 5 avril 2003, ne contenait pas la réelle ou complète entente entre les parties et qu'il devait être modifié par un contrat subséquent, (dont elles s'étaient alors entendues sur les termes) elles ne l'aient nulle part indiqué.

CD00-0741

PAGE : 8

[32] En somme le comité n'adhère pas à la thèse voulant que l'ensemble des actionnaires de Groupe Futur auraient signé, telle quelle, la convention du 5 avril 2003 (P-2) que leur a présentée M. Lacroix et en auraient initialisé chacune des pages alors qu'elle ne représentait pas l'expression fidèle de leur entente et leur imposait des obligations qu'ils avaient unanimement convenu de refuser.

[33] Il est vrai que les actionnaires concernés de Groupe Futur ont présenté, à l'égard des événements du 5 avril 2003, sensiblement la même version des faits, mais ce sont toutes des personnes ayant, à l'égard du document en cause, essentiellement les mêmes intérêts et dont le faible degré d'impartialité porte atteinte à la fiabilité du témoignage.

[34] Ainsi, aux fins de corroborer son témoignage, l'intimé a produit les notes sténographiques de la déposition de M. Dionne intervenue le 6 mai 2008 à Amos³ dans un dossier concernant l'un des co-actionnaires.

[35] Lors de son témoignage, ce dernier y déclare que seul le document D-4 signé au mois d'octobre 2003 renferme l'intention des parties lors de la transaction intervenue le 5 avril 2003.

[36] Son témoignage porte toutefois à caution. En effet, s'il y fait mention du document intitulé : « Projet pour fins de discussion seulement » (P-3) ou (D-2) et du document signé par les parties au mois d'octobre 2005 (D-4), en aucun temps ne fait-il état, n'évoque-t-il ou ne mentionne-t-il le document P-2 que lui-même et chacune des parties ont signé et initialisé le 5 avril 2003.

³ Dossier *Léna Thibaut c. Robert Duval*, CD00-0658.

CD00-0741

PAGE : 9

[37] Comme il est plutôt difficile de croire qu'il ait pu se souvenir alors des documents P-3 et D-4 sans se remémorer ou songer au document P-2, force est pour le comité de constater chez lui, sinon une volonté de cacher l'existence du document P-2, à tout le moins une absence calculée de précision dans le témoignage.

[38] Par ailleurs, pour accorder foi à la version des faits de l'intimé, le comité devrait croire qu'alors que ce dernier a pris la peine d'indiquer clairement sur le document intitulé « Projet pour fins de discussion » qui lui a d'abord été présenté, sa désapprobation à l'endroit de la clause d'incitation en la biffant complètement d'un grand X⁴, il aurait par la suite résolu lorsque le même document (à peu de choses près)⁵ lui a été présenté non plus en simple projet mais comme un instrument qui risquait fort d'être interprété comme un contrat formel, de le signer tel quel et d'initialiser chaque page.

[39] Ajoutons enfin que le délai relativement prolongé entre la signature de la première convention d'achat d'actions (P-2) et la deuxième (D-4) laisse davantage croire à une modification subséquente (bien que rétroactive) d'une entente intervenue préalablement entre les parties qu'à la concrétisation en D-4 d'une entente originale.

[40] D'ailleurs le courriel de M. Dionne en date du 17 septembre 2009 adressé à l'intimé fait état d'une « modification (à la page 3) de la « Convention d'achat d'actions » intervenue entre Norbourg et les actionnaires de Groupe Futur. »

[41] Soulignons en terminant que l'affirmation de l'intimé à l'effet que sachant que la clause d'incitation qui le plaçait en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de

⁴ Voir pièce D-2.

⁵ Voir pièce P-2.

CD00-0741

PAGE : 10

conflit d'intérêts était illégale il n'avait éprouvé aucune difficulté à y souscrire, n'ayant aucune crainte de devoir la respecter, alors qu'il avait trouvé nécessaire de la biffer sur le projet « pour fins de discussion », a laissé le comité sceptique. De plus, si tous s'entendaient à l'effet qu'une telle clause était illégale, pourquoi ne l'ont-ils pas alors simplement rayée ou raturée?

[42] À tout événement, que l'intimé ait eu ou non l'intention de respecter son obligation lorsqu'il a contracté la convention d'achat d'actions le 5 avril 2003 (P-2), en y apposant sa signature, il souscrivait alors un engagement écrit qui le plaçait en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

[43] Le comité accorde peu de crédibilité au témoignage de l'intimé et de ses co-actionnaires lorsqu'ils déclarent qu'ils ont signé sans exiger aucune modification au document P-2 le 5 avril 2003, simplement pour démontrer qu'ils allaient de l'avant avec la transaction de vente alors que celui-ci faisait état d'obligations auxquelles ils avaient unanimement convenu de refuser de souscrire. De l'avis du comité, lorsqu'il s'agit de déterminer la volonté des parties lors de l'entente intervenue le 5 avril 2003, l'écrit (P-2) lui apparaît plus fiable que le témoignage de l'intimé et de ses co-actionnaires.

[44] Leur version des faits apparaît peu compatible avec celle qui, selon la prépondérance des probabilités, doit d'emblée être reconnue comme raisonnable dans le contexte et les circonstances du cas en l'espèce.

[45] Le comité conclut donc que l'intimé, le ou vers le 5 avril 2003, a contracté un engagement qui le plaçait en situation de conflit d'intérêts (pièce P-2).

[46] L'intimé sera déclaré coupable du chef d'accusation porté contre lui.

CD00-0741

PAGE : 11

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef d'accusation porté contre lui;**CONVOQUE** les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline
à une audition sur sanction.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) Michel Gendron

M. MICHEL GENDRON

Membre du comité de discipline

(s) Serge Bujold

M. SERGE BUJOLD

Membre du comité de discipline

M^e Éric Cantin
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Martin Courville
LA ROCHE ROULEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 18 juin 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

**COMITÉ DE DISCIPLINE
CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2009-07-01 (C)

DATE : 8 septembre 2009

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A. A.V.A.	Membre
Courtier en assurance de dommages	
M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A.	Membre
Courtier en assurance de dommages	

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

LEE-ANNE CARON, sans mode d'exercice

Partie intimée

DÉCISION SUR REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE ET IMMÉDIATE

[1] Le 30 juillet 2009, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition d'une requête en radiation provisoire et immédiate jointe à une plainte comportant quinze (15) chefs d'accusation;

[2] Brièvement résumée, la plainte reproche à l'intimée plusieurs infractions, soit :

- 6 chefs pour avoir fait défaut de remettre des primes à divers assureurs (chefs 1, 3, 5, 7, 9 et 11);
- 6 chefs pour s'être appropriée des primes, sans droit ou à des fins autres que celles prévues à l'origine (chefs 2, 4, 6, 8, 10 et 12);
- 2 chefs pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et pour avoir été négligente (chefs 13 et 14);

2009-07-01 (C)

PAGE : 2

- 1 chef pour avoir fait défaut de répondre à diverses lettres en provenance du bureau du syndic, faisant ainsi entrave au travail du syndic (chef 15);

[3] D'entrée de jeu, le procureur de la syndic indiqua au Comité qu'il était confronté à un problème de signification et que, d'autre part, l'inscription de l'intimée avait été suspendue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 juillet 2009, rendant ainsi caduque la demande de radiation provisoire;

[4] Cette suspension aurait été imposée à l'intimée en vertu de l'article 218 de la L.D.P.S.F. suite à une cession de biens intervenue le 15 mai 2009;

[5] L'article 218 de la L.D.P.S.F. prescrit que :

218. L'Autorité peut révoquer un certificat, le **suspendre** ou l'assortir de restrictions ou de conditions lorsque son titulaire:

1° **fait cession de ses biens** ou est sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, c. B-3);

2° est déclaré coupable par un tribunal canadien ou étranger d'une infraction ou d'un acte qui, de l'avis de l'Autorité, a un lien avec l'exercice de l'activité de représentant ou s'est reconnu coupable d'une telle infraction ou d'un tel acte;

2.1° voit son certificat ou son droit de pratique révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline ou par un organisme du Québec, d'une autre province ou d'un autre état chargé de la surveillance et du contrôle des personnes agissant à titre de représentant;

3° est pourvu d'un tuteur, d'un curateur ou d'un conseiller

4° ne respecte plus une obligation relative à la délivrance ou au renouvellement du certificat prévue par la présente loi ou ses règlements.

[6] Vu cette situation particulière, Me Leduc fit témoigner la plaignante Mme Chauvin laquelle a relaté ses démarches depuis l'institution des procédures;

I. LA PREUVE

[7] Il appert de la preuve documentaire et des explications fournies par la syndic que :

- L'intimée ne réside plus au Québec depuis plusieurs mois;
- Elle serait déménagée en Californie, U.S.A.;

2009-07-01 (C)

PAGE : 3

- La syndic aurait tenté de faire signifier la plainte et la requête en radiation provisoire en Californie, lieu de son nouveau domicile professionnel mais sans succès;
- Les procédures furent également signifiées au père de l'intimée lequel réside au Québec mais celui-ci ne les a pas communiquées à sa fille puisqu'il n'a plus de contact avec celle-ci¹.

II. ANALYSE ET DÉCISION

[8] Vu la suspension décrétée par l'AMF en vertu de l'article 218(1) de la L.D.P.S.F, la requête en radiation provisoire est devenue sans objet et, donc, caduque;

[9] Par contre, l'audition de la plainte ne pourra avoir lieu qu'après une signification en bonne et due forme à l'intimée, suivant l'article 132 du *Code des professions*;

[10] D'autre part, si l'intimée choisit de ne pas se présenter à la date fixée pour l'audience, la syndic pourra alors procéder par défaut contre elle suivant le 2^{ième} alinéa de l'article 144 du *Code des professions*;

[11] Vue l'impossibilité de signifier personnellement à l'intimée les procédures disciplinaires, le Comité autorisera la signification par la voie des journaux;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

DÉCLARE caduque et sans objet la requête en radiation provisoire et immédiate;

AUTORISE la partie plaignante à signifier par la voie des journaux les procédures disciplinaires par un avis publié dans « The Gazette » et/ou « La Presse »;

LE TOUT, frais à suivre.

¹ Une telle signification n'a aucune valeur légale; elle est nulle de nullité absolue. À ce sujet, voir Lemieux c. Bretram (1978) C.A. 517.

2009-07-01 (C)

PAGE : 4

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A. A.V.A.
Courtier en assurance de dommages
Membre du comité de discipline

M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A.
Courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Claude G. Leduc
Procureure de la partie plaignante

Mme Lee-Anne Caron
Absente et non représentée

Date d'audience : 30 juillet 2009

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Dispenses d'exercer leur fonction à temps plein

- Leahu, Ion Pavel
TD Waterhouse Canada inc.
- Pomerleau, Éric
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Rousseau, Frederick
Scotia Capitaux Inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9* afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Demers Valeurs mobilières inc.

Approbation d'un emprunt de 50 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Placements F. Demers inc. en faveur de Demers Valeurs mobilières inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Placements F. Demers inc. renonce à concourir est de 50 100 \$.

International Advisory Services Group (IASG) ULC

Approbation d'un emprunt de 1 019 076 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fidelity Global Brokerage Group Inc. en faveur de International Advisory Services Group (IASG) ULC courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fidelity Global Brokerage Group Inc. renonce à concourir est de 11 181 579 \$.

Questrade Inc.

Approbation d'un emprunt de 300 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Alea Capital Inc. en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Alea Capital inc. renonce à concourir est de 600 000 \$.

Thomas Weisel Partners Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Thomas Weisel Capital Corporation en faveur de Thomas Weisel Partners Canada Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Thomas Weisel Capital Corporation renonce à concourir est de 2 450 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Modification aux guides et formulaires disponibles aux intervenants du secteur financier à la suite de l'adoption du Règlement d'application de la Loi sur les assurances**

À la suite de l'adoption du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les assurances (le « Règlement ») le 12 août dernier, les guides et les formulaires disponibles sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour les intervenants dans le secteur financier seront tous mis à jour au plus tard le 25 septembre 2009.

À cet effet, les formulaires actuellement disponibles sur le site Web de l'Autorité seront acceptés pendant la période du 10 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclusivement dans la mesure où tous les documents et renseignements exigés par le nouveau Règlement sont fournis à l'Autorité. De plus, veuillez prendre note que ces formulaires ne seront acceptés par l'Autorité que s'ils sont accompagnés des droits exigibles sous le nouveau Règlement. L'article 88 du Règlement prévoit spécifiquement les nouveaux droits exigibles à compter du 10 septembre 2009.

Le texte du Règlement a été publié au Bulletin de l'Autorité du 4 septembre 2009 (Vol. 6, no 35, p. 158).

Le texte du Règlement est aussi disponible sur le site Web de l'Autorité, dans la section Lois et règlements - Assurances et institutions de dépôt, et accessible par le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/assur-inst-depot/090910-rala-d887-2009-fr.pdf>.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Juneau, Analyste
Direction du contrôle du droit d'exercice
Autorité des marchés financiers
tél.: 418.525.0337, poste 4576
numéro sans frais : 1.877.525.0337
michel.juneau@lautorite.qc.ca

Le 11 septembre 2009.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ACASTI PHARMA INC.	20090019762-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ATEBA RESOURCES INC.	20090019734-1	2009-09-03	200,00 \$
BELL COPPER CORPORATION	20090019765-1	2009-09-03	800,00 \$
CAPITAL NX PHASE INC.	20090019746-1	2009-09-03	100,00 \$
CENTURY MINING CORPORATION	20090019732-1	2009-09-03	3 000,00 \$
COPPER MESA MINING CORPORATION	20090019764-1	2009-09-03	5 000,00 \$
CORPORATION BIG RED DIAMOND	20090019752-1	2009-09-03	200,00 \$
DATEX TECHNOLOGIES CORPORATION	20090019753-1	2009-09-03	200,00 \$
EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (L')	20090019729-1	2009-09-03	200,00 \$
EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090019740-1	2009-09-03	1 800,00 \$
FIRST URANIUM CORPORATION	20090019759-1	2009-09-03	100,00 \$
GALAHAD METALS INC.	20090019749-1	2009-09-03	200,00 \$
GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.	20090019731-1	2009-09-03	400,00 \$
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	20090019739-1	2009-09-03	200,00 \$
GROUPE DISTINCTION INC.	20090019763-1	2009-09-03	100,00 \$
GROUPE NORWALL INC. (LE)	20090019737-1	2009-09-03	200,00 \$
HOTEL EN COPROPRIETE RESIDENCE INN BY MARRIOTT (PROJET IMMOBILIER)	20090019738-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
INTEMA SOLUTIONS INC.	20090019750-1	2009-09-03	1 500,00 \$
ISEE3D INC.	20090019743-1	2009-09-03	200,00 \$
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	20090019755-1	2009-09-03	400,00 \$
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	20090019742-1	2009-09-03	200,00 \$
MCO CAPITAL INC.	20090019733-1	2009-09-03	200,00 \$
MEADOWBROOK APARTMENTS	20090019727-1	2009-09-03	200,00 \$
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	20090019760-1	2009-09-03	100,00 \$
MINES CANCOR INC.	20090019735-1	2009-09-03	300,00 \$
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE.	20090019741-1	2009-09-03	1 200,00 \$
MOSAM CAPITAL CORP.	20090019758-1	2009-09-03	200,00 \$
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	20090019756-1	2009-09-03	5 000,00 \$
PETROLE GALE FORCE INC.	20090019747-1	2009-09-03	200,00 \$
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	20090019728-1	2009-09-03	1 500,00 \$
RESSOURCES GOLD HAWK INC.(LES)	20090019730-1	2009-09-03	600,00 \$
SRAI CAPITAL CORP. (#23229)	20090019754-1	2009-09-03	100,00 \$
ST-BERNARD (PROJET IMMOBILIER) (LE)	20090019736-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST	20090019761-1	2009-09-03	200,00 \$
VECIMA NETWORKS INC.	20090019757-1	2009-09-03	400,00 \$
VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.	20090019748-1	2009-09-03	5 000,00 \$
ZI CORPORATION	20090019745-1	2009-09-03	5 000,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BELISLE, DENIS	RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	20090020079-1	2009-09-15	5 000,00 \$
CHOQUETTE, ERIC	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020080-1	2009-09-15	15 000,00 \$
ESKELUND HANSEN, NATHALIE	RESSOURCES MELKIOR INC.	20090019940-1	2009-09-10	2 900,00 \$
EURASIA HOLDING AG	CORPORATION MINIERE OSISKO	20090020085-1	2009-09-15	3 900,00 \$
FONDS DE SOLIDARITE FTQ GROUPE CVTECH INC.		20090019947-1	2009-09-10	4 800,00 \$
FRANCHE, GUY	GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	20090019943-1	2009-09-10	8 300,00 \$
HENRIKSEN, GORDON NEIL	EXPLORATION KNICK INC.	20090020267-1	2009-09-10	400,00 \$
LABERGE, RICHARD	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020081-1	2009-09-15	5 000,00 \$
LEITH WHEELER INVESTMENT COUNSEL LTD	TRANSAT A.T. INC.	20090019941-1	2009-09-10	400,00 \$
MALO, JACQUES	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020082-1	2009-09-15	5 000,00 \$
MCDONALD, JAMES	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020077-1	2009-09-15	5 000,00 \$
MELOCHE, GAETAN	BANQUE NATIONALE DU CANADA	20090019948-1	2009-09-10	5 000,00 \$
PICHETTE, ADRIEN	RESSOURCES ROBEX INC.	20090020076-1	2009-09-15	1 100,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
		20090020078-1	2009-09-15	700,00 \$
REINDLER, CHRISTOPHER	RESSOURCES CALDERA INC.	20090019945-1	2009-09-10	5 000,00 \$
ROUTHIER, NICHOLAS	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020083-1	2009-09-15	5 000,00 \$
SABOURIN, JEAN-FRANCOIS	TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	20090019949-1	2009-09-10	3 200,00 \$
SERRAGLIO, ROBERT J.	BANQUE DE MONTREAL	20090019942-1	2009-09-10	5 000,00 \$
TEXIER, JEAN-MICHEL	NSTEIN TECHNOLOGIES INC.	20090020084-1	2009-09-15	600,00 \$
VIDAL, MARTIN	RANAZ CORPORATION	20090019944-1	2009-09-10	1 100,00 \$
WINSTON, RONALD	RESSOURCES CALDERA INC.	20090019946-1	2009-09-10	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Agrium Inc.	10 septembre 2009	Alberta
FNB Horizons AlphaPro Gartman	14 septembre 2009	Ontario
FNB Horizons Betapro	14 septembre 2009	Ontario
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut en dollars américains		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel en dollars américains		
Fonds de placement immobilier Crombie	14 septembre 2009	Nouvelle-Écosse
Fonds de ressources naturelles Connor, Clark & Lunn Inc.	14 septembre 2009	Ontario
Groupe Aecon Inc.	14 septembre 2009	Ontario
Groupe de Fonds Excel	14 septembre 2009	Ontario
Fonds BRIC Excel		
Patrimoine Dundee inc.	11 septembre 2009	Ontario
Silver Wheaton Corp.	14 septembre 2009	Colombie-Britannique
TransCanada Corporation	15 septembre 2009	Alberta
WestJet Airlines Ltd.	15 septembre 2009	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse Desjardins de Beauceville	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Grandes-Seigneuries	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Seigneuries de Bellechasse	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Trois-Rivières	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Carrefour minier	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Vieux-Moulin (Beauport)	11 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins Les Méandres	10 septembre 2009	Québec
Caisse populaire de Berthier-sur-mer (La)	11 septembre 2009	Québec
Caisse Populaire de Ste-Madeleine (La)	11 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins d'Hochelaga-Maisonneuve	14 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge	15 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Haute Matawinie	11 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Rosemont	9 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Pascal	11 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Champs et	11 septembre 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
des bois		
Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic	15 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Lac-Aylmer	11 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Portage	15 septembre 2009	Québec
Dollarama Inc.	10 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Transat A.T. Inc.	16 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Transcontinental inc.	10 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
BMG Funds	14 septembre 2009	Ontario
BMG BullionFund		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMG Gold BullionFund		
Brookfield Properties Corporation	16 septembre 2009	Ontario
Fonds communs de placement Chou	14 septembre 2009	Ontario
Chou Associates Fund		
Chou RRSP Fund		
Chou Europe Fund		
Chou Asia Fund		
Chou Bond Fund		
Fonds de revenu diversifié Sentry Select	11 septembre 2009	Ontario
Régime fiduciaire d'épargne-études Global	11 septembre 2009	Ontario
Société aurifère Barrick	15 septembre 2009	Ontario
Supérieur Plus Corp.	14 septembre 2009	Alberta
SXC Health Solutions Corp.	14 septembre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de catégorie de société NordOest	16 septembre 2009	Ontario
Catégorie de société court terme NordOest		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest</p> <p>Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest</p> <p>Catégorie de société croissance et revenu NordOuest</p> <p>Catégorie de société d'actions américaines NordOuest</p> <p>Catégorie de société EAEO NordOuest</p> <p>Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest</p> <p>Catégorie de société mondiale croissance et revenu NordOuest</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'innovations NordOuest</p> <p>Portefeuille Quadrant de catégorie de société équilibré croissance NordOuest</p> <p>Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance NordOuest</p> <p>Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance mondiale NordOuest</p> <p>Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions mondiales NordOuest</p> <p>Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions NordOuest</p>		
<p>Fonds Éthique</p> <p>Fonds revenu Éthique</p> <p>Fonds revenu mensuel Éthique</p> <p>Fonds équilibré Éthique</p> <p>Fonds de dividendes canadiens Éthique</p> <p>Fonds indice canadien Éthique</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Éthique</p> <p>Fonds croissance Éthique</p> <p>Fonds Spécialisé d'actions Éthique</p> <p>Fonds multistratégique américain Éthique</p>	<p>16 septembre 2009</p>	<p>Ontario</p>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes mondial Éthique Fonds d'actions mondiales Éthique Fonds d'actions internationales Éthique Portefeuille Avantage 2010 Éthique Portefeuille Avantage 2015 Éthique Portefeuille Avantage 2020 Éthique Portefeuille Avantage 2030 Éthique Portefeuille Avantage 2040 Éthique		
Fonds NordOuest	16 septembre 2009	Ontario
Fonds du marché monétaire NordOuest Fonds d'actions canadiennes NordOuest Fonds d'obligations canadiennes NordOuest Fonds de dividendes canadiens NordOuest Fonds croissance et revenu NordOuest Fonds d'actions mondiales NordOuest Fonds d'actions américaines NordOuest Fonds EAEO NordOuest Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest Fonds Spécialisé d'actions NordOuest Fonds Spécialisé d'innovations NordOuest Portefeuille Quadrant conservateur NordOuest Portefeuille Quadrant revenu NordOuest Portefeuille Quadrant équilibré NordOuest Portefeuille Quadrant équilibré croissance NordOuest Portefeuille Quadrant croissance NordOuest Portefeuille Quadrant croissance mondiale NordOuest Portefeuille Quadrant actions mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
NordOuest Portefeuille Quadrant actions NordOuest		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Marchés mondiaux CIBC inc.

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.4 (Dépôt de suppléments) du bulletin du 28 août 2009 (Vol. 6, n° 34).

À cet effet, la mention relative au dépôt d'un supplément de prospectus de Marchés mondiaux CIBC inc. en date du 20 août n'aurait pas dû apparaître dans le tableau.

Le 18 septembre 2009.

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Enbridge Inc.	28 août 2009	6 juin 2008
Fairfax Financial Holdings Limited	8 septembre 2009	31 août 2009
First Capital Realty Inc.	11 septembre 2009	28 juillet 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Minière Nord Abitibi	2009-09-04	1 332 833 unités et 1 818 181 unités accréditatives	499 925 \$	2	17	2.3 / 2.5
Exploration NQ Inc.	2009-08-21	2 000 000 d'unités accréditatives et 333 333 unités	450 000 \$	1	1	2.3
Exploration Typhon Inc.	2009-08-31	200 unités	200 000 \$	13	0	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Maritimes & Northeast Pipeline Limited Partnership	2009-08-24	billets	179 992 800 \$	8	21	2.3
Mines d'Or et de Cuivre Newbaska Ltée	2009-08-07	1 311 708 actions ordinaires	196 756 \$	3	3	2.5 / 2.14
Next Lithium Corp.	2009-08-31	bons de souscription spéciaux	400 525 \$	3	27	2.3
Paget Minerals Corp.	2009-08-06	1 475 000 unités et 3 623 000 unités accréditives	1 200 750 \$	1	38	2.3 / 2.5 / 2.10
ProSep Inc.	2009-08-13	61 640 actions ordinaires	8 013 \$	0	1	2.3
Range Royalty Trust	2009-07-27	20 200 parts de fiducie	252 500 \$	2	200	2.3 / 2.5
Ruby Tuesday Inc.	2009-07-28	200 000 actions ordinaires	1 468 000 \$	1	1	2.3
Sonomax Santé Auditive Inc.	2009-09-03	50 000 000 d'actions ordinaires et 50 000 000 de bons de souscription	1 000 000 \$	22	17	2.3 / 2.24
UBS AG, Jersey Branch	2009-08-03	billets	2 800 000 \$	1	2	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds communs Scotia

Vu la demande présentée par Placements Scotia Inc. (le « gestionnaire ») le 15 juillet 2009 (la « demande »);

vu la demande sous examen coordonné présentée conformément à l'*Instruction générale 11 203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* en vertu de laquelle l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à accorder aux fonds d'investissement énumérés à l'Annexe A (les « fonds ») une prolongation des délais prévus au paragraphe 2.5 (4) du Règlement 81-101 afin que les délais, lors du renouvellement des prospectus simplifiés datés du 3 novembre 2008 des fonds (les « prospectus »), correspondent à ceux qui s'appliqueraient si la date de caducité des prospectus étaient le 14 décembre 2009 (la « prolongation demandée »);

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la prolongation demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2009.

Annexe A

Fonds Scotia des bons du Trésor
 Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor
 Fonds Scotia du marché monétaire
 Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US
 Fonds Scotia hypothécaire de revenu
 Fonds Scotia de revenu canadien
 Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia Cassels
 Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia Cassels
 Fonds Scotia d'obligations en \$ US
 Fonds Scotia d'obligations mondiales
 Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
 Fonds Scotia canadien équilibré
 Fonds à revenu avantage Scotia Cassels
 Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs
 Fonds Scotia de dividendes canadiens
 Fonds d'actions canadiennes Scotia Cassels

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre
 Fonds Scotia de croissance canadienne
 Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
 Fonds Scotia des ressources
 Fonds d'actions nord-américaines Scotia Cassels
 Fonds de potentiel cyclique Scotia Cassels
 Fonds d'actions américaines Scotia Cassels
 Fonds Scotia de croissance américaine
 Fonds Scotia d'actions américaines de valeur
 Fonds Scotia d'actions internationales de valeur
 Fonds d'actions internationales Scotia Cassels
 Fonds Scotia européen
 Fonds Scotia de la région du Pacifique
 Fonds Scotia d'Amérique latine
 Fonds Scotia de croissance mondiale
 Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
 Fonds Scotia potentiel mondial
 Fonds Scotia mondial des changements climatiques
 Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
 Fonds Scotia indiciel canadien
 Fonds Scotia indiciel américain
 Fonds Scotia CanAm indiciel
 Fonds Scotia indiciel Nasdaq
 Fonds Scotia indiciel international
 Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia
 Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia
 Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia
 Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia
 Portefeuille de revenu et de croissance modérée Partenaires Scotia
 Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Partenaires Scotia
 Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia
 Portefeuille de croissance dynamique Partenaires Scotia
 Portefeuille Scotia Vision prudente 2010
 Portefeuille Scotia Vision dynamique 2010
 Portefeuille Scotia Vision prudente 2015
 Portefeuille Scotia Vision dynamique 2015
 Portefeuille Scotia Vision prudente 2020
 Portefeuille Scotia Vision dynamique 2020
 Portefeuille Scotia Vision prudente 2030
 Portefeuille Scotia Vision dynamique 2030

Josée Deslauriers
 Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2009-FIIC-0229

Groupe AECON Inc.

Vu la demande présentée par Groupe AECON Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 septembre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 septembre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 2 juillet 2009;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 11 septembre 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0654

Placements IA Clarington Inc.

Le 14 septembre 2009

**DANS L'AFFAIRE DE LA
LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES
DU QUÉBEC et DE L'ONTARIO
(«les territoires»)**

ET

**DU TRAITEMENT DES DEMANDES DE DISPENSE
DANS PLUSIEURS TERRITOIRES**

ET

**DE PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.
(le « gestionnaire »)**

ET

**DU FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE
(le « Fonds » et, collectivement avec le gestionnaire, « les déposants »)**

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») accordant une dispense au Fonds des dispositions prévues à l'article 4.2 du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 ») afin de lui permettre de vendre un titre de son portefeuille au gestionnaire ou à un membre du groupe du gestionnaire (la « dispense demandée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) les déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11 102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de l'Ontario.

Interprétation

Les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'ils y sont employés, sauf s'ils y reçoivent une autre définition.

Dans la présente décision, les termes additionnels suivants sont définis comme suit :

CEI désigne le comité d'examen indépendant formé conformément au Règlement 81-107.

IAGP désigne Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.

Industrielle Alliance désigne Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Obligations à taux flottant désigne les obligations à taux flottant émises par Superior Trust et détenues par le Fonds.

PCAA désigne le papier commercial adossé à des actifs.

Règlement 81-107 désigne le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

1. Le gestionnaire est une société constituée sous le régime des lois du Canada. Le siège social du gestionnaire est situé à Québec, au Québec.
2. Placements IA Clarington inc. est le gestionnaire du Fonds.

3. Le Fonds est un émetteur assujéti dans les territoires et n'est en défaut à l'égard de la législation.
4. Le Fonds est un « OPC marché monétaire » au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102.
5. IAGP est le conseiller en placement du Fonds.
6. L'Industrielle Alliance calcule la valeur liquidative du Fonds.
7. Le gestionnaire et IAGP sont tous deux des membres du groupe de l'Industrielle Alliance.
8. Le Fonds est propriétaire des obligations à taux flottant.
9. Les obligations à taux flottant ont été initialement émises sous forme de papier commercial. Superior Trust n'était pas assujéti à l'accord de Montréal en août 2007, ni au processus de conversion alors entrepris. À la suite de l'effondrement du PCAA en août 2007, le papier commercial émis par Superior Trust a été converti, aux termes d'une proposition de conversion volontaire approuvée par ses porteurs d'obligations en juillet 2008, en obligations à taux flottant dont la date d'échéance correspond à celle des actifs sous-jacents.
10. Selon la définition d'« OPC marché monétaire » figurant dans le Règlement 81-102, le Fonds est tenu d'investir tout son actif dans des formes d'investissement précises, notamment des titres de créance à taux flottant dont le capital continuera d'avoir, à la valeur au marché, approximativement une valeur au pair au moment de chaque modification du taux de l'intérêt à payer aux porteurs de ces titres.
11. Lorsque le Fonds les a acquises, les obligations à taux flottant avaient approximativement une valeur au pair et IAGP, en sa qualité de conseiller en placement du Fonds, s'attendait à ce que les obligations continuent d'avoir approximativement une valeur au pair.
12. Puisqu'il n'y a actuellement pas de marché liquide pour les obligations à taux flottant, le gestionnaire n'est pas en mesure de conclure que la valeur au marché des obligations à taux flottant pourrait être autre que leur valeur au pair à la prochaine date de modification du taux d'intérêt. Toutefois, le gestionnaire a déterminé qu'il est hautement improbable de négocier ces obligations à un montant correspondant approximativement à la valeur au pair à la prochaine date de modification du taux d'intérêt.
13. Afin de s'assurer que le Fonds puisse continuer à évaluer les obligations à taux flottant à un montant correspondant à leur coût majoré de l'intérêt couru, le Fonds a conclu une convention d'achat (la « convention d'achat ») avec le gestionnaire aux termes de laquelle le gestionnaire a convenu d'acheter les obligations à taux flottant du Fonds si certaines conditions sont remplies.
14. La convention d'achat oblige le gestionnaire, si les conditions stipulées sont respectées, à acheter les obligations à taux flottant du Fonds à un montant correspondant au coût majoré de l'intérêt couru. Si le Fonds dispose des obligations à taux flottant, la convention d'achat oblige le gestionnaire à combler l'écart entre le montant reçu pour les titres et le prix garanti aux termes de la convention d'achat.
15. Les obligations à taux flottant continueront d'être évaluées au coût majoré de l'intérêt couru en se fondant sur la convention d'achat, qui garantit que le Fonds ne recevra pas moins que le coût majoré de l'intérêt couru au moment de toute disposition des obligations à taux flottant.
16. Compte tenu des inquiétudes du gestionnaire en ce qui a trait à la valeur des obligations à taux flottant et en l'absence de marché liquide sur lequel les obligations à taux flottant peuvent être vendues, le Fonds souhaite les vendre au gestionnaire, qui souhaite les acheter. À titre subsidiaire, l'Industrielle Alliance pourra acheter du Fonds une partie ou la totalité des obligations à taux flottant.

17. Le gestionnaire et l'Industrielle Alliance ont établi que le coût majoré de l'intérêt couru constitue la méthode appropriée pour évaluer les obligations à taux flottant, cette méthode étant celle utilisée à l'égard des autres investissements à court terme détenus par le Fonds.
18. Afin d'assurer un niveau de confiance adéquat dans le Fonds, le gestionnaire et (ou) l'Industrielle Alliance proposent d'acquérir la totalité des obligations à taux flottant détenues en date des présentes, à un prix par titre égal au coût majoré de l'intérêt couru. Ces opérations seront réalisées aussitôt que possible après la date de la présente décision et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 30 septembre 2009.
19. La contrepartie des obligations à taux flottant sera versée en espèces au Fonds.
20. Le Fonds ne peut bénéficier de l'exception prévue à l'article 4.3 du Règlement 81-102 pour vendre les obligations à taux flottant au gestionnaire et(ou) à l'Industrielle Alliance, car aucune des obligations à taux flottant n'a son cours indiqué dans toute cotation publique d'un marché organisé.
21. Conformément à l'article 5.2 du Règlement 81-107, le CEI du Fonds a approuvé les opérations.

Décision

Chaque décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) les déposants déterminent que la vente est dans le meilleur intérêt du Fonds;
- b) la vente est réalisée aussitôt que possible après la date de la présente décision et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 30 septembre 2009;
- c) le prix par titre correspond au coût majoré de l'intérêt couru.

(s) *Jean Daigle*

Jean Daigle

Directeur du Financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1368916

Décision n°: 2009-FIIC-0225

Silver Wheaton Corp.

Vu la demande présentée par Silver Wheaton Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 septembre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 septembre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels modifiés vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion modifié qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 27 mars 2009;
5. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 20 juillet 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 11 septembre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0656

SXC Health Solutions Corp.

Vu la demande présentée par SXC Health Solutions Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 septembre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du formulaire américain 8-K daté du 14 septembre 2009 (le « document visé ») qui sera intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 septembre 2009 (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la plus rapprochée des dates suivantes :

1. le jour du dépôt du premier supplément relatif au prospectus;
2. le 17 septembre 2009.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0660

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

AltaGas Holdings #3 Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte d'AltaGas Income Trust)

(AltaGas Utility Group Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 1^{er} septembre 2009 concernant l'offre publique d'achat d'AltaGas Holdings #3 Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte d'AltaGas Income Trust) sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'AltaGas Utility Group Inc. au prix de 9,05 \$ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 7 octobre 2009, 17 h 00 (heure de Calgary), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1472220

Décision n°: 2009-FS-0658

Cardiome Pharma Corp.

(Cardiome Pharma Corp.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 1^{er} septembre 2009 concernant l'offre publique de rachat de Cardiome Pharma Corp. visant un maximum de 27,5 millions de dollars US d'actions ordinaires sans valeur au pair à un prix de rachat de 4,25 \$ US et d'au plus 5,10 \$ US l'action.

L'offre expire le 6 octobre 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1472328

Décision n°: 2009-FS-0659

Delphi Energy Corp.

(Fairmount Energy Inc.)

Dépôt des documents en date du 28 août 2009 concernant l'offre publique d'échange de Delphi Energy Corp. sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Fairmount Energy Inc. en vertu de la Partie 4 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat.

Numéro de projet SEDAR: 1469040

Décision n°: 2009-FS-0661

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Fonds de découvertes médicales canadiennes inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Fonds de découvertes médicales canadiennes inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0230

Global Telecom Split Share Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Global Telecom Split Share Corp.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0235

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CHARIOT RESOURCES LIMITED	2009-07-31
CHATEAU INC. (LE)	2009-08-01
CHEMAPHOR INC.	2009-07-31
CONJUCHEM BIOTECHNOLOGIES INC.	2009-07-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2009-07-31
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	2009-07-31
CORPORATION HAEMACURE	2009-07-31
CORPORATION HYPOTHECAIRE XCEED	2009-07-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2009-07-31
DIAGNOCURE INC.	2009-07-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2009-07-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2009-08-01
EXPLORATION SULLIDEN INC.	2009-07-31
GROUPE BIKINI VILLAGE INC.	2009-08-01
GUYANA GOLDFIELDS INC.	2009-07-31
HARRY WINSTON DIAMOND CORPORATION	2009-07-31
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2009-07-31
INSCAPE CORPORATION	2009-07-31
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2009-07-31
LONSDALE APARTMENT PROJECT	2009-06-30
LULULEMON ATHLETICA INC.	2009-08-02
MAGASINS HART INC.	2009-08-01
MDS INC.	2009-07-31
MIGENIX INC.	2009-07-31
MITEC TELECOM INC.	2009-07-31
MKS INC.	2009-07-31
NORTH WEST COMPANY FUND	2009-07-31
PATHEON INC.	2009-07-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2009-08-01
RESVERLOGIX CORP.	2009-07-31
SL SPLIT CORP.	2009-07-31
SOBEYS INC.	2009-08-01
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION	2009-07-31
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2009-07-31
TECSYS INC.	2009-07-31
TRANSCONTINENTAL INC.	2009-07-31
VITERRA INC.	2009-07-31
WEST 49 INC.	2009-08-01
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2009-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
HANFENG EVERGREEN INC.	2009-06-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2009-06-30

RAPPORTS ANNUELS

Date du document

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
HANFENG EVERGREEN INC.	2009-06-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2009-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
MOSAID TECHNOLOGIES INCORPORATED	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2009-06-30

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
	53 : Attribution de bons de souscription
	54 : Exercice de bons de souscription
	55 : Expiration de bons de souscription
	56 : Attribution de droits de souscription
	57 : Exercice de droits de souscription
	58 : Expiration de droits de souscription
	59 : Exercice au comptant
	Dérivés émis par un tiers
	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
	Divers
	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'OPÉRATION
Généralités	D : Propriété directe
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	I : Propriété indirecte
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	C : Contrôle
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	AUTRES MENTIONS
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	O : Opération originale
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	M : Première modification
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	M' : Deuxième modification
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	M'' : Troisième modification, etc.
35 : Dividende en actions	R : Opération déclarée hors délai (en retard).
36 : Conversion ou échange	
37 : Division ou regroupement d'actions	
38 : Rachat – annulation	
40 : Vente à découvert	

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resource Fund Inc.	1		O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.3800	66 640
MacNeill, Tom	4, 5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.4000	1 027 854
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.4000	1 030 854
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cohen, Richard	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 400)		526 003
Parker, Timothy John	5		O	2008-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 868	2.8100	1 868
<i>Options</i>									
Singular, Lyle Edward	5	R	O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(17 500)		28 500
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		26 000
Advantage Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balog, Stephen	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 470
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	1 870		5 340
Roberta Balog	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
Blackwood, Donald Craig	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 012
RRSP	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 442
Spousal Joint Account	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 038
			O	2009-09-11	I	46 - Contrepartie de services	9 501		
			M	2009-09-11	I	46 - Contrepartie de services	9 501		21 539
Spouse	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 377
Bokenfohr, Neil	5		O	2009-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 612
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	13 924		66 536
Lara Bokenfohr	PI		O	2009-07-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 287
Cairns, Patrick James	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			261 488
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	13 924		275 412
ITF A Prete	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			235
P Cairns _ R	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 700
W Cairns - R	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Drader, Kelly Ivan	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			682 179
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	19 985		702 164
Haggis, Paul	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 870
Howard, John Arnold	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	1 870		1 870
RRSP	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 952
Kary, Weldon Myrle	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 867
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	13 924		184 791
Mah, Andy	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 240
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	25 554		97 794
Wendy Mah	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 130
McIntosh, Ronald A	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 529
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	1 870		47 399
O'Brien, Sheila	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 010

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	1 870		5 880
Pennycook, Carol	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	1 870		1 870
D. Pennycook	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
Reid, Jay Patrick	5		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
Sharpe, Steven Blair	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 900
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	2 823		16 723
R Sharpe - R	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 060
S Sharpe - R	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 885
<i>Débiteures convertibles (10)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2009-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 19 000.00
<i>Débiteures convertibles AAV.DB.D (7.75)</i>									
Cairns, Patrick James	5								
P Cairns _ R	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 17 000.00
W Cairns - R	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 18 000.00
AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2009-09-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	12 000		50 326*
CELI	PI		O	2009-09-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 000)		54 000*
Africo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COOK, JAMES MACFARLANE	4		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.8000	69 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.8000	80 000
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gurandiano, Jay	4		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6200	52 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6300	54 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6400	55 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	1.6500	100 000
Paul, Houston	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9000	21 300
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.9500	25 100
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.8500	4 125 491
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	50000.0000	
			M	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	4 025 491
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5								
Daniele McCluskey	PI		O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	10.3000	314 641
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.3200	314 241
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.3600	314 141
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 400)	10.3300	279 741
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	10.3400	274 441
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	10.3500	269 941
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.5000	219 941*
Alaris Royalty Corp.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Allied Nevada Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2009-09-15	D	97 - Autre	31		5 307
Driscoll, Darren John	5		O	2009-09-15	D	97 - Autre	263		172 795
King, Stephen Walter	4, 5		O	2009-09-15	D	97 - Autre	350		348 767
Neldner, Sherri	5		O	2009-09-15	D	97 - Autre	40		580
Reid, Stephen	5		O	2009-09-15	D	97 - Autre	105		234 643
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	54 566	4.3500USD	217 566
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.7700USD	217 366
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 766)	9.7600USD	214 600
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.7500USD	213 800
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.7400USD	213 200
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	9.7300USD	208 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.6800USD	208 400
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	9.6700USD	206 600
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.6650USD	206 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.6600USD	205 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.6500USD	204 900
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.6400USD	204 300
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.6300USD	204 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	9.6200USD	200 400
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.6100USD	199 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.6050USD	199 300
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 600)	9.6000USD	174 700
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	9.5000USD	163 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	13 993	4.3500USD	176 993
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 893)	9.5000USD	170 100
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 150)	9.3800USD	168 950
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.3700USD	168 350
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	9.3600USD	167 100
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	9.3500USD	166 350
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.3470USD	166 250
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.3450USD	166 050
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	9.3400USD	165 900
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	9.3380USD	165 650
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.3300USD	165 450
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	9.3250USD	165 400
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.3200USD	164 800
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	9.3100USD	163 000
Doyle, James Michael	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	40 000	4.3500USD	73 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.3300USD	72 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.3100USD	68 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	9.3000USD	68 100
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	9.2400USD	64 900
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	9.2300	62 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	9.2200USD	60 100

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	9.2100	57 900
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	9.2000USD	54 600
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.1800USD	52 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	9.1700USD	48 700
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	9.1600USD	43 300
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.1500USD	43 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	9.1400USD	39 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	9.1000USD	33 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.3500USD	83 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	30 000	5.5800USD	113 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	9.3900USD	111 100
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	9.3800USD	103 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 853)	9.3700USD	95 947
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 947)	9.3600USD	91 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	9.3500USD	84 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	9.3400USD	83 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.3100USD	81 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	9.3000USD	73 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	9.2900USD	69 400
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	9.2800USD	67 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.2700USD	66 400
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	9.2600USD	63 100
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.2500USD	63 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.2300USD	62 900
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.2200USD	62 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	9.2000USD	56 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	9.1500USD	51 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.1000USD	49 900
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.0900USD	49 400
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.0800USD	49 300
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.0700USD	48 700
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.0600USD	48 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	9.0500USD	46 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.0400USD	45 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	9.0300USD	38 700
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	9.0200USD	35 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.0100USD	34 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	9.0000USD	33 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.5800USD	53 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.3700USD	52 900
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.3600USD	52 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.3400USD	50 200
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	9.3300USD	43 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	9.3200USD	34 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.3100USD	33 000
Kirby, Hal	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.3500USD	110 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.3700USD	109 800

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	9.3600USD	107 100
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 400)	9.3500USD	90 700
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 316)	9.3400USD	88 384
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.3100USD	87 284
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.3000USD	84 884
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	9.2800USD	80 184
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184)	9.2700USD	80 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	70 000	4.3500USD	150 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	9.4900USD	149 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	9.4800USD	147 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	9.4700USD	145 200
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	9.4600USD	136 300
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	9.4500USD	134 400
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	9.4400USD	127 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.4300USD	124 700
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	9.4200USD	119 800
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 437)	9.4100USD	114 363
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 811)	9.4000USD	104 552
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 101)	9.3900USD	96 451
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.3800USD	96 351
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 912)	9.3700USD	92 439
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 788)	9.3600USD	88 651
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 651)	9.3500USD	80 000
<i>Options</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(54 566)	4.3500USD	895 434
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(13 993)	4.3500USD	881 441
Doyle, James Michael	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	4.3500USD	175 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.3500USD	125 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	5.5800USD	95 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.5800USD	75 000
Kirby, Hal	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	4.3500USD	445 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	4.3500USD	375 000
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0680	15 487 591
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Nancy	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309	15.9761	31 385
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	15.9761	5 410
Swan, William C.	7								
RRSP	PI		O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	15.9761	7 611
Anatolia Minerals Development Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kellerman, Jay C.	4, 5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1500USD	140 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kellerman, Jay C.	4, 5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1500USD	0
Anvil Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, Thomas C.	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	2.8800	4 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hews, William Charles	4		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.4000	491 828*
LAWRENCE, JOHN PAUL	5								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4300	97 000*
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.0300	27 500
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hruska, Joanne Angela	7		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.2800	387 649
Lambert, Jean Guy	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2800	781 200
Titley, Larry William	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	78 500	0.2800	140 228
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	80 000	0.2800	91 728
		R	O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.3300	84 228
		R	O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.3200	70 228
		R	O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 500)	0.3000	11 728
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	6 000	0.2800	17 728
		R	O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.3100	11 728
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	17 500	0.2800	157 728
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.2950	140 228
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	7 000	0.2800	147 228
<i>Options</i>									
Hruska, Joanne Angela	7		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.2800	190 000
Lambert, Jean Guy	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2800	140 000
Titley, Larry William	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(78 500)	0.2800	460 500
		R	O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	0.2800	595 000
		R	O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	0.2800	589 000
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	0.2800	443 000
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	0.2800	436 000
			O	2009-09-13	D	52 - Expiration d'options	(211 000)	0.2800	225 000
ATCO LTD.									
<i>Actions ordinaires Class II</i>									
Stephens, William C.	7		O	2002-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	35.8000	100
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Stephens, William C.	7	R	O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.5000	616
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martino, Michael E.	4								
Mason Capital Management, LLC	PI		O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 500	4.9500	11 580 775
			O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	5.2309	11 592 575
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	5.5650	11 992 575

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	5.5729	12 192 575
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123 000	5.6000	12 315 575
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106 200	5.5823	12 421 775
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Droits Convertible Loan</i>									
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2009-09-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 950 000		
			M	2009-09-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 560 425		45 560 425
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Christopher J.	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(245)	62.9700	
			M	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245	62.9700	2 453
Arnold, David	5		O	2009-09-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(80)		1 077
CIBC TRUST	PI		O	2009-09-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	80		1 161
Caturay, Patricia Michelle	5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.6100	1 896
Frankel, Joel Samuel	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 625	37.6000	2 333
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 625)	62.0100	708
Sirois, Charles	4		O	2009-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	62.7455	13 759
Gestion Charles Sirois Inc.	PI		O	2009-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	65.6884	40 000
<i>Options</i>									
Frankel, Joel Samuel	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 625)		8 194
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanington, Sandra	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	1 100	25.6000	2 200*
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	52.3000	1 100*
Hector, Alexander	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 551	51.7650	
			M	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 551)	51.7650	(3 466)
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 050	38.4500	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 050	38.4500	(2 416)
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	38.4500	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	350	38.4500	(2 066)
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	788	35.6800	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	788	35.6800	(1 278)
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 363	35.6800	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	2 363	35.6800	1 085
Manjuris, Dean	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	30 800	25.6000	30 800
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 800)	51.6100	0
Orsino, Philip	4		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	52.2116	26 700
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	57 080	25.6000	57 080*
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 080)	52.0100	0
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	1 682	25.6000	17 306
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 682)	53.0000	15 624
Techar, Frank J.	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	12 800	25.6000	18 250
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	51.8900	5 450
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 700	25.6000	11 150
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	51.9000	5 450

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	2 500	51.8300	7 950
<i>Options</i>									
Hanington, Sandra	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	25.6000	102 443*
Manjuris, Dean	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(30 800)	25.6000	109 209*
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(57 080)	25.6000	693 005*
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(1 682)	25.6000	178 820
Techar, Frank J.	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(12 800)	25.6000	582 849
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 700)	25.6000	577 149
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	25.6000	574 649
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	144	38.7448	2 162
Beaulieu, Marcel	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	363	19.3760	923
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(363)	38.8534	560
Courville, Isabelle	4		O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	268	38.7448	4 170
Gendron, Michel	5		O	2001-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	852	19.3760	852
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(852)	39.3234	0
Genest, Pierre	4		O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	78	38.7448	3 364
			O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	200	38.6300	3 564
Hurtubise, Paul	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	4 363	19.3760	6 406
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 363)	38.8534	2 043
Labonté, Michel	4		O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	145	38.7448	423
Michaud, Pierre	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 985)	38.8000	0
Capital GVR inc.	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	38.8000	0
Orange, Jacqueline C.	4		O	2009-09-09	D	46 - Contrepartie de services	144	38.7448	1 430
Pilon, Lorraine	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	1 290	19.3760	2 540
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 290)	39.1000	1 250
Robitaille, Réjean	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	169	19.3760	1 553
<i>Options</i>									
Beaulieu, Marcel	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(363)		0
Gendron, Michel	5		O	2001-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 652
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(852)		800
Hurtubise, Paul	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(4 363)		1 400
Pilon, Lorraine	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(1 290)		0
Robitaille, Réjean	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(169)		50 000
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corbeil, Sylvain	5		O	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Corbeil, Sylvain	5		O	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allgood, David Russell	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	825	24.5550	1 811
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(825)	56.4112	986
			O	2009-09-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(211)	56.6200	775
Broderick, Jane	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	24.5550	25 724

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	56.5442	19 724
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	43 000	24.6400	43 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 000)	56.6885	0
MACLAREN, Bruce William Father's Trust	5 PI		O	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	56.5700	18 000
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.5700	17 000
Montalbano, John	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	54.7500	
			M	2009-09-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	54.7500	719 114
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 800)	55.6000	
			M	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 900)	55.6000	571 214
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	55.6670	570 314
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	55.6200	569 014
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	55.6070	559 114
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 900)	55.6000	
			M	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 800)	55.6000	
			M'	2009-09-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 800)	55.6000	554 314
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	232 320	29.0000	812 792
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(232 320)	56.0984	580 472
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	121 000	29.0000	701 472
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(121 000)	55.9470	580 472
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106 600	56.2500	687 072
Rutledge, Stuart	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 146	30.0700	1 146
			O	2009-07-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 181	50.8000	2 327
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 280)	54.9209	1 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(810)	54.7422	237
Sacarob, Howard Mark	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.0644USD	510
Salem, James	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.0300	8 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.2800	7 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.2000	6 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.6700	5 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	56.5274	1 000
Taylor, Kathleen	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	24.2700	13 000
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)</i>									
Dyksterhuis, Francine Grace	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	55.8497	1 301
Rutledge, Stuart	5		O	2009-07-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 181)	50.8000	670
<i>Options</i>									
Allgood, David Russell	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(825)	24.5550	236 602
Broderick, Jane	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	24.5550	85 304
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(43 000)	24.6400	469 740
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(232 320)	29.0000	1 393 764
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(121 000)	29.0000	1 272 764
Taylor, Kathleen	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	24.2700	14 000
Baytex Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Shwed, Dale Orest	7								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Shwed Family Trust	PI		O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	23.8500	10 198
			O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(198)	23.8800	10 000
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Staffieri, Anthony	7								
RRSP	PI		O	2005-05-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	27.0000	2 500
spouse	PI		O	2005-05-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	27.0000	1 600
<i>Restricted Share Units</i>									
Durham, Robert	7		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 263
BELLUS Santé inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Carlo	3								
Vitus Investments III Private Limited	PI		O	2009-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	I	97 - Autre	21 621 621		21 621 621
BELLINI, FRANCESCO	4, 6, 5		O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 840		193 381
Desmarais, André	6		O	2009-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
			O	2009-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	62 500	0.1850	112 500
			O	2009-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	920 000	0.1850	1 032 500
JPOMA Investments Corporation	PI		O	2009-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	125 000	0.1850	225 000
			O	2009-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 840 000	0.1850	2 065 000
Fortin, Héléne	4								
REER	PI		O	2009-02-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3300	
			M	2009-02-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3300	3 000
			O	2009-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	0.1850	6 750
Levens, Nigel, Richard	5								
Securities held in an RRSP	PI		O	2009-09-04	I	57 - Exercice de droits de souscription	8 750	0.1850	15 750
Victoria Square Ventures Inc.	3		O	2009-09-10	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	21 621 621	0.1850	28 519 539
<i>Billets convertibles 15 Senior Notes due 2014</i>									
Bellini, Carlo	3								
Vitus Investments III Private Limited	PI		O	2009-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 10 307 500.00
<i>Droits</i>									
BELLINI, FRANCESCO	4, 6, 5		O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 875)		166 666
			O	2009-09-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(166 666)		0
Bellini, Roberto	4, 5		O	2009-09-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 000)		0
Desmarais, André	6		O	2009-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
			O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	0.1850	0
JPOMA Investments Corporation	PI		O	2009-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
			O	2009-09-04	I	57 - Exercice de droits de souscription	(100 000)	0.1850	0
FMRC Family Trust	3		O	2009-09-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(256 039)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
1324286 Alberta Ltd. Fortin, Héléne REER	PI		O	2009-09-04	I	58 - Expiration de droits de souscription	(5 725 215)		0
	4								
			M	2009-08-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		
			O	2009-08-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		3 000
			O	2009-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)	0.1850	0
Garceau, Denis	5		O	2009-09-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(73 000)		0
Levens, Nigel, Richard	5								
Securities held in an RRSP	PI		O	2009-09-04	I	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		0
Victoria Square Ventures Inc.	3		O	2009-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 897 918		6 897 918
			O	2009-09-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 897 918)		0
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cameron, Gordon W. Geremia, Bruno P.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.0000	156 000*
	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.0000	32 000*
<i>Options</i>									
Cameron, Gordon W. Geremia, Bruno P.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.0000	100 100*
	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.0000	426 000*
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Judson, Michael Charles	4, 5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(885 090)		30 520
			O	2009-09-01	D	97 - Autre	6 946		37 466
RRSP	PI		O	2009-09-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(102 177)		3 523
Martin, John Stanley George	5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(421 274)		14 526
RRSP	PI		O	2009-09-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(158 727)		5 473
Woods, Lorne Allan	4, 5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(329 606)		11 365
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.2000	5 865
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 865)	0.1600	6 946
			O	2009-09-01	D	97 - Autre	6 946		12 811
Lorne Allan Woods	PI		O	2009-09-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(96 667)		3 333
<i>Billets</i>									
Judson, Michael Charles	4, 5		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Woods, Lorne Allan	4, 5		O	2009-09-01	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
<i>Options</i>									
Crevier, David	4		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(966 667)	0.0500	33 333
Judson, Michael Charles	4, 5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 138 334)		211 666
Martin, John Stanley George	5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 138 334)		211 666
Woods, Lorne Allan	4, 5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 078 334)		71 666
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kapitza, Ernest	4								
aztipak developments inc.	PI		O	2009-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.2500	12 000*
jane kapitza	PI		O	2009-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.2000	14 800*
			O	2009-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	37.2500	14 000*
Wong, William	5								
TD Waterhouse	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.7500	514
Bombardier Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Beaudin, Claude	5								
France Bouchard - Conjointe	PI		O	2005-06-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 258
			M	2005-06-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 258)	4.7000	0
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(96 562)	4.6800	
			M	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 562)	4.6800	40 588
<i>Actions privilégiées série 3/ Series 3 Preferred Shares</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	20.1511	500
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.1941	0
<i>Actions privilégiées série 4/ Series 4 Preferred Shares</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	20.1941	600
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.0800	0
<i>Options</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		
			M	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		572 500
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		
			M	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		512 500
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(56 250)		
			M	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(56 250)		456 250
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Droits</i>									
Robinson, Lynda Julie	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	27.3800	107 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5								
Opus Capital Corp.	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	18.7000	1 261 172
			O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 100)	19.0600	1 211 072
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 200)	20.0200	1 163 872
Robinson, Lynda Julie	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 500	27.3800	15 079
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.8100	14 479
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.8000	13 579
BPO Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BPO Properties Ltd.	1		O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	44.0000	1 000
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Bradmer Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brohman, Brian	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172 750)	0.2000	71 250
Van Damme, Paul Joseph	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2000	0
Bridgewater Systems Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Freen, Russell	4, 5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 700)	7.6000	362 906
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 000)	7.6500	313 906
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.6700	311 906
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 300)	7.6000	286 606

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)									
<i>Actions privilégiées Class 1 Senior, Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Trilon Bancorp Inc.	PI		O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	25.2427	3 745 735
Brookfield Properties Corporation									
<i>Actions privilégiées Class A Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Carena Holdings Limited	PI		O	2009-07-21	I	97 - Autre	3 917 047		
			M	2009-08-21	I	97 - Autre	3 917 047		3 917 047
Cadomin Capital Corporation (formerly Sprott Molybdenum Participation Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	0.0350	5 462 600
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourque, Nathalie	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	6 350	5.8300	17 028
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 350)	8.9100	10 678
Frederick, Glenn R.	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	43 400	5.4500	55 331
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	8.9000	54 031
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	8.8900	53 731
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.8700	53 631
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 600)	8.8500	14 031
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	8.9100	11 931
Lussier, Michel	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 038)	8.8200	4 752
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Bourque, Nathalie	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(6 350)	5.8300	77 175
Frederick, Glenn R.	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(43 400)	5.4500	247 864
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Basler, Raymond Gregory	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	13.4700	71 021
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 021)	17.5300	65 000
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 622	9.0500	1 749
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(522)	17.0000	1 227
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.1000	127
Coates, John Thomas	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2000	15 837*
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	17.1500	10 937*
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.4700	15 937*
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	3 069
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	17.1500	1 669
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.5000	669
Tkachuk, David George	4		O	2009-09-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000		1 517
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)		517
			O	2009-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000		2 517
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)		517
<i>Options</i>									
Basler, Raymond Gregory	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	13.4700	48 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BROWN, Peter MacLachlan	4, 5	R	O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 377)	9.0000	0
PETER BROWN - RRSP	PI	R	O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 971)	9.0000	88 139
		R	O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	8.9100	81 539
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 485)	9.2200	43 054
THE MACLACHLAN INVESTMENTS CORPORATION	PI	R	O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 052)	9.0000	1 319 461
		R	O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	8.9100	1 219 461
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 515)	9.1200	1 206 946
Reynolds, Michael Buckley	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	9.5000	5 403
			O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	9.5060	3
Rothwell, John Douglas	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 238	9.4100	300 572
Virvilis, Peter	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.5400	17 534
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Cicci, Matthew	7	R	O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 172	9.4700	46 681
Fitzpatrick, Giles Edwin Thomas Muscat	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 682	9.4700	32 682
Karkoulas, George John	7		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 358	9.4700	4 358
<i>Options</i>									
Fitzpatrick, Giles Edwin Thomas Muscat	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Karkoulas, George John	7		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	15 642	9.4700	15 642
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeson, Jeffrey James	5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	70.2500	98 460*
Edens, James Andrew	7		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 243)		10 338
Markin, Allan	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 511	33.3800	887 340
			O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	7 200	33.3800	867 242
			O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	7 620	33.3800	885 373
			O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	47	33.3800	885 420
Markin Petroleum Ltd.	PI		O	2009-09-11	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 511)	70.2100	5 765 662
Williams, Grant Milton	1		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	69.3000	13 098
<i>Options</i>									
Markin, Allan	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 511)	33.3800	764 702
		R	O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	(7 200)	33.3800	784 800
		R	O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	(7 620)	33.3800	766 669
		R	O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	(47)	33.3800	766 622
Proll, Douglas A	5		O	2009-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	26.2600	290 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stauth, Scott Gerald	5		O	2009-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 200)	26.2600	62 700
Suche, Stephen Christopher	7		O	2009-09-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	26.2600	65 100
Torriero, Domenic	5		O	2009-09-09	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	65.7000	77 000
Canadian Oil Sands Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Arnold, Scott	5		O	2009-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	29.3000	1 015
			O	2009-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	19.5100	1 007
Canadian Superior Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turnbull, Gregory George	4								
Shirley Turnbull	PI		O	2009-09-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Canexus Income Fund									
<i>Parts de société en commandite Exchangeable for Trust Units</i>									
Nexen Inc.	3		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	663 408	4.4109	64 835 419
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McClarty, Grant Alan	5		O	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 537	5.2700	1 537
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Parts</i>									
Friesen, Marvin	6		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	2.7100	900
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.7100	0
Capital Pro-Égax Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Désormeau, Pierre	4, 3		O	2009-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(142 857)		4 987 960
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hemstead, Peter Timothy	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 179)	3.1000	15 000
Cargojet Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cargojet Income Fund	1		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 611		105 611
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Delisle, Guy	5		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 806)	9.5000	
			M	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 806)	9.5000	908
Lamothe, Serge	7		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 083)	10.2000	0
McCaughy, Michael	7		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	295	10.0000	
			M	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(295)	10.0000	22 325
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dales, Robert John	4		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.6600	518 999
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.7400	517 999

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.9900	517 399
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.9300	517 099
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.9400	516 999
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.9000	512 999
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.0000	510 999
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.4000	509 999
Franks, Alan G.	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	8 334	12.2500	8 385
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	6 000	12.6000	14 385
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	13 889	12.9600	28 274
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	16 777	12.3000	45 051
Morgenstern, David Charles	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	8.6500	27 162
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	16.7500	2 162
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	10.6000	27 162
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.0000	2 162
			M	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	12.2500	27 162
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.7000	2 162
<i>Stock Options</i>									
Franks, Alan G.	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	12.2500	185 558
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	12.6000	179 558
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(13 889)	12.9600	165 669
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(16 777)	12.3000	148 892
Morgenstern, David Charles	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.6500	188 750
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	10.6000	163 750
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	12.2500	138 750
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	12.2500	
Chariot Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edgar, Brian Douglas	6								
Tortuga Capital Corp.	PI		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 500)	0.4300	1 254 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 500)	0.4250	1 145 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(159 000)	0.4200	986 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.4150	969 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(116 000)	0.4100	853 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	0.4050	827 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 500)	0.4000	716 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	0.3850	682 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(153 000)	0.3800	529 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.3700	513 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	0.3650	500 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(137 500)	0.3600	362 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(121 500)	0.3700	241 000
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3650	221 000
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 500)	0.3600	171 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.3550	168 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114 000)	0.3500	54 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 000)	0.3400	2 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.3350	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Lorraine P.	7		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	20.0600	47 550
Green, Derek J.	7		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	20.0250	52 186
<i>Options</i>									
Gramegna, Mike	7		O	2009-09-16	D	52 - Expiration d'options	(26 000)	17.0400	59 170
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Parts</i>									
Duhatschek, Monica	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	15.8000	1 565
Nelson, Gordon	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	15.9800	25 077
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cull, Dean Maxwell	7		O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	543	3.1955	14 001*
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMillan, Neil	4, 5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8000	425 000
Clearwater Seafoods Income Fund									
<i>Parts</i>									
PITTMAN, MICHAEL	7								
Izilda Pittman	PI	R	O	2006-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.1500	6 900
		R	O	2006-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.0900	8 800
		R	O	2006-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	4.1200	12 000
CML Healthcare Income Fund									
<i>Parts</i>									
Mull, John	4								
1207407 Ontario Limited	PI	R	O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	13.0000	1 552 336
		R	O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 500)	13.0000	1 510 836
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 700)	13.0000	1 474 136
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	13.0000	1 429 136
			O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 300)	13.0000	1 407 836
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 400)	13.0000	1 282 436
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	13.0100	1 266 936
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 800)	13.0200	1 235 136
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	13.0300	1 224 536
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.0400	1 224 136
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferryman, David W.	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	6 900	16.6733	14 549
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	51.2822USD	7 649
Giffin, Gordon D.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.8333	37 775
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	51.3087USD	22 775
Harrison, E. Hunter	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	300 000	16.7633	364 930
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	49.6728USD	64 930
Holiday, Edith E.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	20.7333	46 200
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	51.3381USD	31 200
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ferryman, David W.	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	16.6733	55 500
Giffin, Gordon D.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	19.8333	12 000
Harrison, E. Hunter	4, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	16.6733	2 995 000
Holiday, Edith E.	4		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	20.7333	12 000
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
Actions ordinaires									
Downie, James Andrew	7								
SunLife	PI		O	2009-09-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 466
Droits									
Downie, James Andrew	7		O	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 620
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
Actions ordinaires									
Minerals Corporation Ltd. of Wuhan Iron and Steel (Group)	3		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-07-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	38 681 023	2.7200	38 681 023
Constellation Software Inc.									
Actions ordinaires									
Anzarouth, Bernard	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 658	33.4117	157 915
CIBC Mellon RRSP	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	628	33.4117	1 455
Baksh, Jamal Nizam	5								
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2009-09-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	721	33.4117	5 748
Birch Hill Equity Partners Management Inc.	3								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 928	36.8852	9 656
McKinnon, Ian Murray	4								
cibc mellon trust company	PI		O	2009-09-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	33.4117	3 552
Salna, Dexter Jonas	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 971	33.4117	188 800*
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2009-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599	33.4117	2 267*
Schmidt, Daniel	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	32.6000USD	16 414
Wilkens, John	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2006-01-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 758	25.1800	1 758
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 269	24.5060	3 027
			O	2009-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 920	33.4117	4 947
Contrans Income Fund									
Subordinate Voting Trust Units									
Jenereaux, William Todd	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	7.1200	17 600*
Copernican World Financial Infrastructure Trust									
Bons de souscription August 2009									
Lee-Chin, Michael	7		O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		0
Corporation Capital SEP									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Leclair, Daniel	4, 5, 3		O	2007-02-22	D	50 - Attribution d'options	117 500		
			M	2007-02-22	D	50 - Attribution d'options	117 500		117 500
Corporation Énergie Split Inc.									
<i>Actions privilégiées Class B</i>									
Pearce, Stephen Douglas	5		O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(40)	21.0000	2 460*
Corporation Hydrogenique									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cargnelli, Joseph	4, 5, 3		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	0.5440	4 236 400
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.5640	4 218 900
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giaro, Philippe	4, 5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	783 136
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douchane, Andre Jean	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.2000	25 000
<i>Options</i>									
Douchane, Andre Jean	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		700 000
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOTINES, ERIK	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 290)	43.2566	490
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(465)	43.2786	25
Corporation Uranium Quest									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cashin, Peter John	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 700)	2.0310	196 085
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 300)	2.0000	170 785
Freewest Resources Canada Inc.	3		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.0200	4 217 760
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.0400	4 197 760
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.0600	4 187 760
Hoy, Donald	6		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 919)	2.2700	5 244
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.2800	5 144
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.1500	25 144
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	2.2400	21 444
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2500	19 444
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.2600	16 944
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	2.2700	12 944
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2800	10 944
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.2900	9 944
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	2.3000	5 144
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.1500	15 144
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.7100	5 144
Kay, Ronald	4, 5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 300)	1.6160	290 092
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	1.6400	283 392
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6169	273 392
Larkin, Dan	4		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.8700	16 080
Schneiderman, Mark Phillip	6		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.0000	176 000
Watson, Mackenzie Iles	4, 5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.0200	613 809

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	2.0500	611 209
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	2.0600	602 209
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	2.0700	597 309
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	2.0800	593 809
Wiener, Neil	4, 5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1500	50 040
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1500	50 000
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 840)	2.1300	200
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	2.1700	0
Options									
Hoy, Donald	6		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.1500	70 000
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.1500	60 000
Wiener, Neil	4, 5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1500	150 000
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1500	100 000
CORUS Entertainment Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Erker, Dennis	4		O	2009-09-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400	16.0000	2 850
Crescent Point Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	36.7303	144 818
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)		138 318
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	37.5165	
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		133 318
Janice & Paul Colborne	PI		O	2009-07-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 650	34.5000	
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	37.0264	0
			O	2009-08-17	I	35 - Dividende en actions	181		42 641
		R	M	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	37.5165	10 000
Spousal RRSP	PI		M	2009-07-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 650	34.5000	52 412
			O	2009-08-17	I	35 - Dividende en actions	367		36 229
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	37.3716	3 764
DALSA Corporation									
Actions ordinaires									
Ali, Wajid	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 676	6.5300	3 676*
roberts, jim	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 063	6.5300	12 296*
Options									
Jean, Claude	5		O	2009-08-13	D	50 - Attribution d'options	6 000		
			M	2009-08-13	D	50 - Attribution d'options	6 000		18 500
Deepwell Energy Services Trust									
Parts de fiducie									
Grm Investments Ltd.	3		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8600	1 293 100
DELPHI ENERGY CORP.									
Actions ordinaires									
Hume, Rod Allan	5		O	2009-09-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 690)	1.4700	56 697
RRSP Account	PI		O	2009-09-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	17 690	1.4700	82 686
Dominion Citrus Income Fund									
Parts de fiducie									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ash, Winston Robert	4, 5	R	O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3200	119 500
		R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3200	122 000
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3300	127 500
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	132 500
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.3800	159 500
Blair, Michael Finley Lawrence RRSP	4, 6, 5 PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3500	75 000
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3650	77 500
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3700	84 500
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.3800	100 000
Dominion Citrus Income Fund	1		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3347	2 651
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3347	0
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.3300	
			M	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.3300	2 500
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.3300	0
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3500	2 651
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3500	0
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3400	2 651
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3400	0
DualEx Energy International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nelson, John	4		O	2009-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	42 460	0.2000	93 380
<i>Bons de souscription</i>									
Nelson, John	4	R	O	2009-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	42 460	0.2000	84 920
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferman, Bruce Aaron	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.0000	15 405
<i>Options</i>									
Ferstman, Joanne Shari	5	R	O	2009-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	11.3100	640 000
			O	2009-09-09	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	11.2700	620 000
<i>Special Shares- Series E</i>									
Dundee Corporation	3								
1360219 Ontario Limited, escrow agent	PI		O	2009-09-03	C	97 - Autre	(10 000)		0
Eacom Timber Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Rick Nelson	4, 5		O	2008-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			374 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2000	187 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.2100	206 000
			O	2008-08-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(280 500)		93 500
		R	O	2008-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1400	100 000
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansuld, John Alexander	4		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.2400	0
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.6400	70 000*
Robinson, Donald, James	4, 5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.6400	1 678 550
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hansuld, John Alexander	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.6400	300 000
Robinson, Donald, James	4, 5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		1 000 000
easyhome Ltd.									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Lataille-Graham, Nancie	4		O	2008-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	18.0000	2 742
			O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460	16.8600	3 202
			O	2008-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	16.8000	3 216
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	732	14.0000	3 948
			O	2008-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	14.0000	3 972
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 094	8.0000	5 066
			O	2009-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	8.0000	5 254
			O	2009-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	9.9900	5 303
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	9.3400	5 464
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	616	9.3400	6 080
			O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	9.5000	6 134
			O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 287	8.7400	7 421
			O	2009-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	9.0000	7 479
Lewis, David Andrew	4		O	2003-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	593	18.5500	593
			O	2007-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.5000	595
			O	2007-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	661	18.8800	1 256
			O	2007-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	19.0000	1 261
			O	2007-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	642	19.4500	1 903
			O	2007-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	20.0100	1 910
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	19.7500	2 538
			O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	19.7500	2 547
			O	2008-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	588	18.7000	3 135
			O	2008-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	18.0000	3 150

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	563	16.8600	3 713
			O	2008-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	16.8000	3 821
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	892	14.0000	4 713
			O	2008-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	14.0000	4 742
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 375	8.0000	6 117
			O	2009-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	8.0000	6 305
			O	2009-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	9.9900	6 364
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 178	9.3400	7 542
			O	2009-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	9.5000	7 609
			O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 430	8.7400	9 039
			O	2009-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	9.0000	9 111
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Richard Larry	7		O	2009-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.4900	73
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	25.7200	5 073
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.0000	73
T.Rowe Price (401[K])	PI		O	2009-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	643	31.7500	9 649
<i>Options \$25.72 (\$51.44) - February 4, 2014 Expiry</i>									
Adams, Richard Larry	7		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldie, David Morris	7		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 047
<i>Options</i>									
Goldie, David Morris	7		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			105 388
Enhouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enhouse Systems Limited	1		O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.2500	300*
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	6.2500	0
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 669	6.3500	4 669*
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 669)	6.3500	0
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.3500	1 000*
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.3500	0
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2009-09-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(115 000)	17.3500	19 767 338
Kautz, Edward	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	17.0500	153 971*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.0500	152 871*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.9900	147 871*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.9900	147 671*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.8900	147 571*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	16.8800	142 671*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.9200	142 471*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	16.9100	141 771*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.9000	141 471*
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	16.8600	132 671*
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.9850	127 671*
Environmental Management Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Michael Deane	4		M'	2006-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.5000	
Michael Harris Trust	PI		O	2006-11-24	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	50 000	0.5000	
			M	2006-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.5000	
			M''	2006-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.5000	100 000*
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation	3								
IAMGOLD-Quebec Management Inc.	PI		O	2009-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 760	1.1953EUR	
			M	2009-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 760	1.1963EUR	3 582 043
Exchange Income Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Filmon, Gary	4								
Gary Filmon RRSP	PI		O	2009-08-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	3 000	10.0000	6 300
McLeod, Allan	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	12.0000	11 449
Spencer, Dianne	5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(464)	12.1500	49
Streuber, Donald	4		O	2008-07-28	D	36 - Conversion ou échange	26 371		
			M	2009-07-28	D	36 - Conversion ou échange	26 371		26 371
Drew Foundation Inc.	PI		O	2008-07-28	I	36 - Conversion ou échange	52 632		
			M	2009-07-28	I	36 - Conversion ou échange	52 632		52 632
<i>Bons de souscription Expiry date of April 7, 2011</i>									
Filmon, Gary	4								
Gary Filmon RRSP	PI	R	O	2009-08-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(3 000)		0
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2009-09-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(19 000)		746 649
MJGirard	PI		O	2009-09-08	C	90 - Changements relatifs à la propriété	19 000		21 500
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.2000	5 344 500
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 500	0.2000	5 403 000
<i>Options</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(220 000)		1 070 000
Exploration Minière MacDonald Ltée									
<i>Options</i>									
Chisholm, Robin	4		O	2008-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1350	75 000
Taiga Consultants Inc.	PI		O	2008-04-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	C	50 - Attribution d'options	200 000	0.1350	200 000
Lassonde-Gray, Julie	4		O	2007-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1350	100 000
McKinnon, Jacob	8		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1350	1 075 000
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	425 000	0.1350	3 935 000
Sanderson, John Peter	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.1350	675 000
Schler, Richard	4, 5		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1350	3 550 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	3.6680	371 590
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Bons de souscription</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5		O	2004-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	201		201
			O	2009-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225		426
			O	2009-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	944		1 370
Barbara Taerk	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 503		4 503
Charles Gold	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 638		13 638
Marilyn Gold	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 362		6 362
Marilyn Gold and Charles Gold	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	803		803
Paul Gold - Investment Account	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 018		2 018
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	26		2 044
Small World Diversified Inc.	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 208		2 208
<i>Parts</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201	2.3000	402
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	225	2.3000	627
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	944	2.3000	1 571
Barbara Taerk	PI		O	2009-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 503	2.3000	5 064
Charles Gold	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 638	2.3000	13 638
Marilyn Gold	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 763	2.3000	8 763
Marilyn Gold and Charles Gold	PI		O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 068	2.3000	21 136
Paul Gold - Investment Account	PI		O	2004-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 018	2.3000	2 044
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26	2.3000	26
Small World Diversified Inc.	PI		O	2009-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 208	2.3000	16 012
Fiducie de capital TD IV									
<i>Parts de fiducie Voting Trust Units</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
The Toronto-Dominion Bank	3		O	2009-09-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	1000.0000	2 500
Finning International Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	206	16.9700	32 051
Bone, Andrew William	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	16.9700	4 053
Carter, James Edward Clark	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	75	16.9700	11 668
Dickinson, Neil Robert	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	253	16.9700	39 231
Emerson, David Lee	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	16.9700	4 700
Finlay, Gordon Rea	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	16.9700	4 053
Fraser, Andrew Stewart	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	314	16.9700	48 719
Harrod, Darcy Joel	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	16.9700	4 053
Marks, Anna Pia	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	127	16.9700	19 774
Merinsky, Thomas Michael	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	16.9700	4 053
Netherway, Robert William	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	300	16.9700	46 585
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	43	16.9700	6 637
Parker, David Edward	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	314	16.9700	48 719
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	741	16.9700	114 983
Primrose, David Francis Neil	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	16.9700	4 053
Reid, John McDonald	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	16.9700	11 130
Saavedra, Sergio Alberto	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	16.9700	16 225
Simon, Andrew Henry	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	16.9700	34 168
Sprout, Douglas William	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	506	16.9700	78 568
Thomas, Christopher	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	300	16.9700	46 585
Turner, Bruce Lyndon	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	16.9700	6 310
Villegas, Juan Carlos	5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	16.9700	44 666
Waites, Michael T.	4, 5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	16.9700	10 897
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	166	16.9700	25 731
Willson, John Michael	4		O	2009-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	229	16.9700	35 516
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.9500	351 400
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.9800	352 000
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.8700	352 100
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.8800	352 200
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.9100	352 500
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	18.8700	354 800
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	18.8600	355 500
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.9000	356 400
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.0000	356 500
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.0500	357 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.8100	358 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.8000	358 900
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.7800	359 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.7700	360 000
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Adams, Andrew Bell	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	10 000	20.8800	15 046
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	75.0000	12 046
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	75.0500	10 546
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	75.1000	9 046
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	75.3000	8 146
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	75.3600	7 946
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	75.3500	7 446
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	75.3400	6 746
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.3200	5 946
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	75.2800	5 846
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	75.3300	5 246
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	75.3100	5 146
Newall, G. Clive	4, 5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	73.5600	
			M	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.5600	590 540
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	73.5500	
			M	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.5500	590 240
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	73.4800	585 740
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	73.5000	584 540
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.0300	584 240
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.0700	584 140
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0600	583 940
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.0500	583 640
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0400	583 440
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	73.0300	583 040
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.0200	582 740
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	73.0000	572 640
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	72.8500	566 940
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7600	566 840
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.7500	565 840
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0500	565 640
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.0200	565 340
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.8000	564 340
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.7100	564 140
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.7000	563 740
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6800	563 540
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.6500	561 540
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.6900	560 740
<i>Options</i>									
Adams, Andrew Bell	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	20.8800	90 000
FNX Mining Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagel, Ronald Peter	5								
Johanne Bellefeuille	PI		O	2005-03-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	9.6500	7 500
<i>Bons de souscription</i>									
Gagel, Ronald Peter	5								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Johanne Bellefeuille	PI		O	2005-03-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 750	13.0000	3 750
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.8010	10 123 600*
Fonds de revenu de Davis + Henderson									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cronin, Robert J	7								
Gayle Cronin	PI		O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	13.9900	20 750
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.0000	20 950
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.0100	21 250
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.0700	23 250
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1408.0000	26 750
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	14.0900	27 550
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Glen	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	25.2740	9 799
Matthew King	PI		O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	25.2740	100
Leeners, Michele Irene	7		O	2009-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	420	24.1000	13 131
Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matachewan Mines Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dow, Robin, Bruce	4, 5		O	2009-09-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0800	1 151 983
Wallis, Toni Lynette	4								
Sundance Geological Ltd.	PI		O	2009-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0800	100 000
<i>Bons de souscription</i>									
Dow, Robin, Bruce	4, 5		O	2009-09-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1200	596 000
Wallis, Toni Lynette	4								
Sundance Geological Ltd.	PI		O	2009-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1200	100 000
Gastem Inc.									
<i>Options</i>									
lavoie, marc andre	4		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	332 226	0.6000	
			M	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	322 226	0.6000	782 226
Gazit America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dinniwell, David Arthur	5								
2156361 Ontario Inc.	PI		O	2009-08-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.2300	2 000
Gee-Ten Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Labrecque, Marc 9140-4665 Québec inc	4		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0250	219 000
Gerdau Ameristeel Corporation									
Actions ordinaires									
Casey, Phillip E. Carioca Limited Partnership I	4, 5		O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	7.7026USD	1 494 695
GMP Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Beck, Stanley Martin	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	13.7000	16 000
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.6800	13 000
Duboc, Samuel Livingston EdgeStone Partners, Inc.	7		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.0000	403 526
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 526)	13.3700	379 000
Goldcorp Inc.									
Actions ordinaires									
Hazelton, Rohan	5	R	O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	45.8869	18 547
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	45.1224	16 047
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Reifel, P. Randy	4								
Beggar Pacific Holding Corp.	PI		O	2009-09-04	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	1.0000	1 000
			O	2009-09-04	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	0.7000	2 000
Brant Investments Ltd.	PI		O	2009-09-04	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	0.7000	1 000
Grim Estates Ltd.	PI		O	2009-09-04	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	1.0000	1 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
Actions ordinaires									
Shynkaryk, Chester	4		O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.3500	100 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	90 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8200	85 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8400	75 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.7900	56 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.8200	53 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	0.8400	34 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	0.8000	22 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8100	17 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.8200	15 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8300	10 000
thompson, edward george	4, 5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)		143 000*
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)		137 000*
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)		123 000*
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	100 000		223 000*
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)		190 500*
Options									
thompson, edward george	4, 5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.3500	850 000*
Great Canadian Gaming Corporation									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Doyle, Terrance Michael	5		O	2009-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.6200	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.6200	10 000
Options									
Doyle, Terrance Michael	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.6200	72 000
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires									
Derback, Glen R.	7		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.8900USD	2 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.7500USD	0
Groupe ADF Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Benoît, Marc	4		O	2009-09-17	D	51 - Exercice d'options	12 000	0.7100	41 000
Options									
Benoît, Marc	4		O	2009-09-17	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		48 000
Groupe Aeroplan Inc.									
Billets - 7.90 Senior Secured Notes									
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 20.00	1000.0000	
			M	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 20 000.00		\$ 20 000.00
Port, Douglas D.	4		O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		
Elaine Port	PI		M	2009-09-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
			O	2008-06-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Dube, Benoit	5		O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.8100	8 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	11.3700	0
Plan	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	975	10.1400	975
			O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(975)	11.4000	0
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-09-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	11.3167	84 825
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-09-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	11.3167	25 088
Options									
Dube, Benoit	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.8100	21 980
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
CHYNOWETH, Donald	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 500	29.2000	5 600
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	49.5000	4 100
DAGENAIS, Louis	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	6 000	16.6633	8 100
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	49.7660	2 100
JASMIN, Denis	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	500	32.5000	1 060

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.3000	760
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.8500	560
LARAMÉE, Gilles	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	24 000	16.4933	265 915
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	48.5000	241 915
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	49.6800	265 915
<i>Options</i>									
CHYNOWETH, Donald	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		7 000
DAGENAIS, Louis	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		30 000
JASMIN, Denis	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(500)		9 000
LARAMÉE, Gilles	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(24 000)		120 000
Groupe TMX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ellison, Christine	5								
Plan Administrator	PI		O	2009-08-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	476	33.0357	2 072
			O	2009-08-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	33.4400	1 072
			O	2009-08-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 072)	34.0100	0
H2O INNOVATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eureffect Asset Management B.V.	3		O	2009-09-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(113 900)		3 230 300
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Options</i>									
Begin, Paul Philemon	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-09-04	D	50 - Attribution d'options	250 000	5.5200	250 000
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.0300	6 100
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.1500	7 500
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.2000	8 900
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahlvik, Christer	5		O	2009-09-02	D	35 - Dividende en actions	14	37.3081	3 442
Reid, Martin	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	38.2239	1 931
			O	2009-09-02	D	35 - Dividende en actions	7	37.3081	1 893
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	38.2239	443 693
			O	2009-09-02	D	35 - Dividende en actions	95	37.3081	443 621
Sutherland, Cathy A.	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	38.2239	42 909
			O	2009-09-02	D	35 - Dividende en actions	46	37.3081	42 879
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Horizon North Logistics Inc.	1								
Peters & Co.	PI		O	2009-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-07	I	38 - Rachat ou annulation	532 700	1.0200	532 700

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-10	I	38 - Rachat ou annulation	13 600	1.0900	546 300
			O	2009-08-11	I	38 - Rachat ou annulation	12 300	1.2000	558 600
			O	2009-08-12	I	38 - Rachat ou annulation	10 400	1.2000	569 000
			O	2009-08-14	I	38 - Rachat ou annulation	663 200	1.2000	1 232 200
			O	2009-08-17	I	38 - Rachat ou annulation	9 000	1.2000	1 241 200
			O	2009-08-18	I	38 - Rachat ou annulation	4 100	1.1800	1 245 300
			O	2009-08-19	I	38 - Rachat ou annulation	16 600	1.1800	1 261 900
			O	2009-08-20	I	38 - Rachat ou annulation	16 600	1.1700	1 278 500
			O	2009-08-21	I	38 - Rachat ou annulation	12 200	1.1500	1 290 700
			O	2009-08-24	I	38 - Rachat ou annulation	100	1.1200	1 290 800
			O	2009-08-25	I	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.1600	1 305 500
			O	2009-08-26	I	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.2000	1 308 000
			O	2009-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	100	1.2000	1 308 100
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donnelly, Michael	5		O	2007-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.1400	75 000
Olmsted, Paul Burton	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	8.4900	69 910
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.8000	44 910
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	15.1602	4 589 800
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.2803	4 539 800
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.2863	4 439 800
			O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 800)	16.0431	4 400 000
<i>Options</i>									
Donnelly, Michael	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	15.1400	210 000
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	25 000	15.1400	235 000
Olmsted, Paul Burton	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.4900	335 000
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graves, Herbert David	4, 6, 5								
Centara Corporation	PI		O	2009-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.4400	75 400
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiGirolamo, Julio	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0850	536 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0700	541 000
Macintosh, James Maitland	4, 5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0680	209 000
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0970	215 000
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Côté, Marcel	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	33.1500	4 250
Snyder, Stephen Gregory	4		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	32.5500	9 000
Intermap Technologies Corporation									
<i>Options</i>									
Evans, Edward Steptoe III	4		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	12 000	2.9800	49 000
Garberding, Larry	4		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	12 000	2.9800	49 000
Howe, Jerald S	4		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	12 000	2.9800	49 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Owen, Terry	4		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	12 000	2.9800	32 000
International Datacasting Corporation									
<i>Options</i>									
Lippert, Delbert Eugene	4		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.2800	20 000*
International Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKeen, Roderick Charles	4, 5		O	2003-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.9000	25 000
<i>Options</i>									
McKeen, Roderick Charles	4, 5	R	O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		125 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Newman, G. Michael	4, 5		O	2009-09-08	D	35 - Dividende en actions	82	1.5500	668 813
Intrinsyc Software International, Inc.									
<i>Options</i>									
GALLOUZI, Souheil	5	R	O	2009-08-20	D	50 - Attribution d'options	114 000	0.1150	724 000
Manuel, David Briden	1		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			M	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-20	D	50 - Attribution d'options	82 000	0.1150	282 000
REES, Tracy Adrian	5	R	O	2009-08-20	D	50 - Attribution d'options	228 000	0.1150	1 113 000
Reznik, George	1		O	2009-08-20	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	935 000
Iteration Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grenon, James Terrence	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 361 200	0.9400	
TOM 2003-4 Income Fund	PI		M	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 361 200	0.9000	17 052 700
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Oscar	7		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	2.1100	
			M	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	2.1100USD	157 907
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lechtzier, Matthew	5								
Ivanhoe Mines Ltd.	PI		O	2009-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.8600	20 000
Just Energy Exchange Corp. (formerly Universal Energy Group Ltd.)									
<i>Actions échangeables Series 1</i>									
SILVER, MARK	5								
Shalcor Management Inc.	PI		O	2009-09-08	C	36 - Conversion ou échange	(91 339)		935 072
Just Energy Income Fund (formerly Energy Savings Income Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	12.7500	2 564
Early, Richard	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	12.7500	5 930
HARTWICK, KENNETH	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	12.7500	22 411

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
HEROD, JASON	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	12.7500	3 407
Kellie, Diane	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	12.7500	12 598
POTTER, GORD	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	12.7500	3 313
Pritchett, Darren	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	12.7500	72 471
SCHNEIDER, ANDREW	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	12.7500	305 408
Sheppard, Shelley	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	12.7500	4 954
SILVER, MARK	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.6200	1 954
			O	2009-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	36 - Conversion ou échange	91 339		91 339
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 339)	12.7500	0
Summers, Elizabeth	5		O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	12.7500	700
Kangourou Média Inc.									
Actions ordinaires									
Arseneau, Marc	6		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0800	181 250*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.0850	176 250*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0800	173 250*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0750	170 250*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	0.0700	122 250*
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0800	72 250*
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 249)	0.0850	1*
Keyera Facilities Income Fund									
Parts de fiducie									
Bertram, James Vance	4, 5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 950	18.6414	244 234
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 950)	19.0100	242 284
Davies, Michael Bruce Cook	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	18.6414	7 413
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(59)	19.0100	7 354
Estate of Robert E. Davies	PI		O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	18.6414	11 089
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(89)	19.0100	11 000
Kroeker, Steven Barney	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	18.6414	11 189
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(89)	19.0100	11 100
Laird, Nancy M.	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	18.6414	22 011
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(176)	19.0100	21 835
Lougheed, Edgar Peter	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	116	18.6414	14 541

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-15	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(116)	19.0100	14 425
Nelson, Donald J.	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	18.6414	17 517
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(140)	19.0100	17 377
Sentes, David A.	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	18.6414	18 448
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(147)	19.0100	18 301
Coralynn J. Sentes	PI		O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	18.6414	504
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4)	19.0100	500
Setoguchi, Curtis Dean	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	402	18.6414	50 402
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(402)	19.0100	50 000
Smith, David G.	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 185	18.6414	148 458
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 185)	19.0100	147 273
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DePompa, Marco Fred	7		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	815	2.0000USD	2 448
			O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 400)	3.4110	48
Kingsway Financial Services Inc., Kingsway	1		O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	3.2600	65 700
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	266 200	3.2693	331 900
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	3.2123	397 600
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 900	3.3056	448 500
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	3.2816	514 200
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	3.3329	579 900
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	3.4050	645 600
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 610 300	3.4299	2 255 900
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.5738	2 259 100
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	34 300	3.6994	2 293 400
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	244 100	3.7498	2 537 500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	3.7500	2 577 500
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	39 200	3.7500	2 616 700
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 537 500)		79 200
Lane, Timothy Neil	7		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 375		3 776
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 772)	3.4400USD	4
Kingsway Linked Return of Capital Trust									
<i>LROC Preferred Units</i>									
Stilwell, Joseph David	7								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stilwell Value Partners IV	PI		O	2009-08-05	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(314 000)	12.0000	0
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boehlert, Thom Michael	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	25 000	24.2700	65 421
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	24.2700	40 421
Michals, George F.	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	22.5000	60 817
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 900)	22.5000	42 917
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.2900	32 917
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	24.4200	1 934
<i>Options</i>									
Boehlert, Thom Michael	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	24.2700	340 112
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chrominska, Sylvia Dolores	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	11 700	14.1800	58 467
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	45.6000	46 767
Filteau, Jacques Henri	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.0250	32 412
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	44.8200	29 412
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.2900	28 412
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.2400	27 412
			O	2009-09-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 000)	47.2500	
			M	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	47.2500	26 412
			O	2009-08-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.0250	24 890
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	48.3700	23 412
			O	2009-08-16	D	51 - Exercice d'options	4 522	21.0250	29 412
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 522)	48.3300	18 890
Hart, Stephen Peter	5		O	2009-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	650		30 021
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.1750	39 371
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		29 371
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	14 000	14.1750	44 021
Heath, Jeffrey Charles	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	1 946	14.1750	69 724
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 946)	45.5200	67 778
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	2 000	21.0250	69 778
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.5200	69 478
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.5100	69 078
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	45.5000	68 178
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.4900	67 778
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.0250	70 778
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	48.0800	67 778
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.0250	70 778
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	48.3300	68 878
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	48.3400	67 778
Lomow, Deborah Michele	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	24.6750	57 596
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	48.1277	42 596
Mason, Barbara Frances	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	11 988	21.0200	11 988
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 988)	44.9730	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	7 294	24.6800	7 294
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 294)	44.9620	0
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	14 588	24.6800	14 588
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 588)	48.5000	0
Piccoli, Gino	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	21.0250	17 000*
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	45.3825	9 000
Waugh, Richard Earl	4, 5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	125 000	14.1800	490 387
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)	45.0770	365 387
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	103 838	14.1800	469 225
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 838)	45.4560	365 387
Wright, Daniel Robert	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 336	43.5000	
			M	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	3 336	31.4500	4 142
		R	O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 336)	43.5000	806
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 152	46.2550	
			M	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	6 152	39.0000	6 958
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 152)	46.2550	806
<i>Actions privilégiées Series 22</i>									
Morris, Robert Trevor	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	25.7700	1 000*
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.8250	0
<i>Options</i>									
Chrominska, Sylvia Dolores	5		O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(11 700)		606 736
Doig, John William	4, 5		O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		45 680
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(664)		45 016
Filteau, Jacques Henri	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		39 328
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		36 328
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(4 522)		31 806
Hart, Stephen Peter	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	10 000		
			M	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		177 300
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(14 000)		163 300
Heath, Jeffrey Charles	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(1 946)		184 582
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		182 582
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		179 582
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		176 582
Lomow, Deborah Michele	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		67 499
Mason, Barbara Frances	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(11 988)		181 166
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(7 294)		173 872
			O	2008-09-16	D	51 - Exercice d'options	(14 588)		154 064
Piccoli, Gino	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	21.0250	22 612*
Waugh, Richard Earl	4, 5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(125 000)		2 448 086
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(103 838)		2 344 248
Wright, Daniel Robert	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(3 336)		
		R	M	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(3 336)		42 580
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(6 152)		
			M	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(6 152)		36 428
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Bradley, Caroline Jane	5		O	2008-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	1 632	40.9200	1 632
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 632)	66.6400	0
The TD Employee Shareplan	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80		676
Campbell, Norie Clare	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	2 536	40.9200	5 536
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 536)	66.3200	3 000
Clark, William Edmund	4		O	2009-09-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 208)	67.3800	39 890
			O	2009-09-10	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 912)	66.5500	32 978
Desgagne, Jean	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	67.3600	1 681*
Deuel, Dorothy Suzanne	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 762	36.2000	2 276
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 762)	64.9900	514
Hatanaka, William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	6 000	40.9200	46 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	66.6400	40 000
Hildebrant, Kenneth Robert George	5								
RRSP TD Waterhouse	PI		O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)		14*
Hockey, Timothy	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	24 892	40.9200	34 863
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 892)	66.6400	9 971
O'Leary, Robert	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	1 812	40.9200	1 812
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 812)	66.9400	0
Opperman, John	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	4 533	43.6600USD	4 556
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 533)	61.8900USD	23
Ryan, William J	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	23 998	28.2500USD	23 998
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	47 997	31.3000USD	71 995
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 995)	61.7200USD	0
Sampson, Catherine Patricia	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 500	36.2000	12 429
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	66.3200	6 929
Singh, Manjit	5		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 620)	68.4500	(3 207)
Vézina, Guy	5		O	2008-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	4 000	36.2500	4 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	66.6400	0
Vigue, Peter G	7		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 066	26.4900USD	2 272
Options									
BACKMAN, CATHY LAURA	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(6 920)	40.9200	63 832
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	6 920	40.9200	70 752
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 920)	40.9200	63 832
Bell, Warren Wilfred	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 972)	40.9200	44 768
Bradley, Caroline Jane	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(1 632)	40.9200	0
Campbell, Norie Clare	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 536)	40.9200	36 528
Deuel, Dorothy Suzanne	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 762)	36.2000	91 573
Hatanaka, William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	40.9200	386 928
Hockey, Timothy	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(24 892)	40.9200	357 920
MARCHILDON, Christine	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(11 916)	66.7600	18 544
O'Leary, Robert	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(1 812)	40.9200	11 048
Opperman, John	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(4 533)		29 521
Ryan, William J	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(23 998)		545 268
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(47 997)		497 271
Vézina, Guy	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	36.2500	23 780

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Vigue, Peter G	7		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 066)		5 330
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	958 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.5000	958 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	957 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4000	957 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	957 594
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.3100	957 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	956 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	956 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.5000	956 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 194
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 594
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5700	955 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	58.5000	953 994
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
TD Waterhouse	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	59.0000	8 202
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	958 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.5000	958 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	957 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4000	957 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	957 594
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.3100	957 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	956 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	956 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.5000	956 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 194
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 594

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5700	955 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	58.5000	953 994
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	958 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.5000	958 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	957 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4000	957 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	957 594
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3600	957 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.3100	957 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	956 994
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	956 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.5000	956 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 194
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	956 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 894
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5000	955 694
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 594
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5000	955 494
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 394
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.5600	955 294
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.5700	955 094
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	58.5000	953 994
<i>Options</i>									
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3		O	2009-09-09	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)		62 236
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Derry, Douglas	4	R	O	2009-08-31	D	46 - Contrepartie de services	671	14.4400	4 949
Keyser, Walter Alan	4	R	O	2009-08-31	D	46 - Contrepartie de services	970	14.4400	7 421
Lang, Donald Gordon	4	R	O	2009-08-31	D	46 - Contrepartie de services	1 108	14.4400	8 707
Morneau, William	7	R	O	2009-08-31	D	46 - Contrepartie de services	1 108	14.4400	8 707
Schucht, John Frederick	4	R	O	2009-08-31	D	46 - Contrepartie de services	545	14.4400	4 092
LAB Recherche Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2009-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 209 100
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111 500)	0.3500	1 097 600
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 000)	0.3500	1 045 600
<i>Droits</i>									
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2009-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 266 600
Landmark Global Financial Corporation									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hennigar, David John	4, 5		O	2009-09-09	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	0.1000	75 000
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Eric	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.8000USD	
			M	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.8000	918 535
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 900	2.1450	1 010 435
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 100	2.1500	1 058 535
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	2.1500	1 098 535
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 307	1.9000USD	722 570
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.9498USD	772 570
			O	2009-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.9330USD	774 670
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.9500USD	776 970
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie B</i>									
3958230 Canada Inc.	3		O	2009-09-04	D	99 - Correction d'information	(117 385 000)		0
Coutu, Jean	4, 5								
3958230 Canada Inc.	PI		O	1992-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			117 385 000
			O	2009-09-04	I	99 - Correction d'information	117 385 000		117 385 000
			O	2009-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 000 000)		110 385 000
4527011 Canada Inc.	PI		O	1992-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000 000
			O	2009-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 000 000		7 000 000
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
3958230 Canada Inc.	3		O	2009-09-04	D	99 - Correction d'information	(80 800)		0
Coutu, Jean	4, 5								
3958230 Canada Inc.	PI		O	1992-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 800
			O	2009-09-04	I	99 - Correction d'information	80 800		80 800
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brennan, Catherine	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Les mines d'argent ECU inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thériault, Francine	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		398 566
Les Placements YPG Inc.									
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares, 8,000,000 Series 2</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	22.6900	
			M	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	22.6900	
			M'	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	17.9500	4 700
<i>Billets à moyen terme 5.25 MTN Series 4 due Feb. 15, 2016</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 31 000 000.00	919.4589	\$ 31 000 000.00
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 31 000 000.00)	919.4589	\$ 0.00
Lexam Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Ian	5								
RRSP	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 600	0.6000	219 100*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Spears, Stephan Michael Seydegart	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5800	120 000
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Wilds, Eric Jon	7		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.3100USD	2 294
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	45.3200USD	2 694
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Penny, Donald Henry	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.1100	6 350
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	33.0600	5 950
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	33.0800	4 550
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.0900	4 350
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(950)	33.1000	3 400
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	33.1100	2 400
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	33.1600	2 000
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	33.1300	1 600
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
McMillin, Rick J.	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-09-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(200)	33.1300	643
March Networks Corporation									
<i>Options</i>									
Charbonneau, Peter D.	4		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	27 333
Gibson, Simon John	4, 6		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	27 333
Homer, David	4		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	28 000
Horn, Alan Douglas	4		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	24 000
Matthews, Terence Hedley	4, 5, 3		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	30 500
McLaren, Donald Ian	4		O	2009-09-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.9500	28 800
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	328		
			M	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	542		12 936
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 800		84 800
			O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500		97 300
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	2 620		99 920
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	1 950		101 870
		R	O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 242)	2.4000	87 628
Leonard, Sean Michael	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 600		45 928
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	1 965		47 893
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 565)	2.4000	33 328
Rayani, Karim	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 600		30 291
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	1 965		32 256
Wong, Gina	5		O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	2 100		8 195
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	328		8 523
		R	O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 022)	2.4000	7 501
<i>Restricted Share Units</i>									
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		37 500
Leonard, Sean Michael	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 600)		10 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rayani, Karim	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 600)		0
Wong, Gina	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 100)		7 900
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3500	700 500
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3650	705 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3750	710 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3612	690 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3800	697 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3800	692 000
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3900	702 500
MDN INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisvert, Marc	5		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 000	0.5400	108 000
Savard, Serge	4		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5500	370 523
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Coster, Eric	7		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	21.0000	81
MGM Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Bunio, Gary	5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	1 060 000	0.1400	2 160 000
Chernoff, Michael N. (initial only)	4		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.1400	477 500
Dilts, Nancy Faye	5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	1 060 000	0.1400	2 160 000
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.1400	477 500
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.1400	477 500
Hogg, John Richard	5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	1 060 000	0.1400	2 160 000
Miller, Richard Nelson	5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	1 060 000	0.1400	2 160 000
Peterson, Robert Byron	4		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.1400	477 500
Riddell, Clayton H.	4, 6, 5, 3		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	530 000	0.1400	1 155 000
Riddell, James H. T.	4, 6, 5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	530 000	0.1400	1 155 000
ROONEY, ROBERT ROSS	4		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.1400	477 500
Sykes, Henry William	4, 5		O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	1 840 000	0.1400	3 840 000
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4	R	O	2009-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.2050USD	628 000
		R	O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1820USD	634 000
		R	O	2009-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1933USD	629 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1949USD	636 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1810USD	637 000
		R	O	2009-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1976USD	573 000
Minefinders Corporation Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 602)	11.0000	180 000
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Watkins, David Harold	4		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	2.4300	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mines Agnico-Eagle Limitee			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	2.4000	600
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Don	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.0000USD	7 182
			O	2009-09-17	D	51 - Exercice d'options	7 500	16.8900	14 682
			O	2009-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	75.5000	7 182
Blackburn, Alain	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	4 500	48.0900	8 464
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	76.6500	3 964
Datta, Picklu	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	800	15.6000	1 328
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.1400	528
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	700	15.6000	1 228
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	75.8000	528
Gilbert, Patrice	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	70.3000USD	1 453
Leiderman, Mel	4		O	2009-09-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	70.8500	3 000
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	2 000	48.0900	5 000
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	76.2030	3 000
Mancuso, Claudio	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	12 500	62.7700	12 599
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	75.7688	99
Racine, Daniel	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 000	15.6000	8 927
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	2 000	15.6000	9 927
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.5000	7 927
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	75.2700	7 927
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	2 000	15.6000	9 927
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	76.0000	7 927
Voutilainen, Pertti	4		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	69.5000USD	8 000
<i>Bons de souscription</i>									
Gilbert, Patrice	5		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	33.4500USD	0
<i>Options</i>									
Allan, Don	5		O	2009-09-17	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	16.8900	240 000
Blackburn, Alain	5		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	48.0900	217 500
Datta, Picklu	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(800)	15.6000	101 200
			O	2009-09-14	D	51 - Exercice d'options	(700)	15.6000	100 500
Leiderman, Mel	4		O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	48.0900	47 000
Mancuso, Claudio	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	62.7700	56 250
Racine, Daniel	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	15.6000	259 000
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	15.6000	257 000
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	15.6000	255 000
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dionne, Louis	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)		12 000*
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		37 000
Gilbert, Michel	5	R	O	2009-07-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.3800	45 300
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	5.2500	45 200
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.3800	60 200
<i>Options Incentive</i>									
Dionne, Louis	4		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.9500	345 000
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.9500	320 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.3800	315 000
Mines Cancor Inc.									
<i>Options</i>									
Crevier, David	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	0.3500	225 000
Dufour, Rene	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	0.3500	225 000
Jellinek, Gabor	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	0.3500	225 000
Khobzi, Abdelkader	5		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(120 000)	0.3500	600 000
Lester, Kenneth	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	0.3500	225 000
UGUR, ERCAN	4, 5		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(70 000)	0.3500	300 000
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manuel, Patrick	5								
RESP	PI		O	2008-08-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5500	1 000
Pandila, Amar	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6000	564 625
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.6400	563 625
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6400	559 625
Morneau Sobeco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Rogers, John A.	4								
RRSP for John Rogers	PI		O	2008-04-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.4000	15 000
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2009-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	18.0500	35 485
Loeb Arbitrage Management	3		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 092 871
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	19.7403	1 080 471
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harry G Cooper Trust	3		O	2009-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 461 908
			O	2009-09-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 238 092	0.0525	13 700 000
<i>Bons de souscription</i>									
Buskard, James Livingstone	5		O	2007-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	500 000
Harry G Cooper Trust	3		O	2009-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 230 954
			O	2009-09-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 619 046		6 850 000
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Rogers, Stanley	5	R	O	2009-08-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.7000	440 000
New Fiyer Industries Canada ULC									
<i>Income Deposit Securities</i>									
Marinucci, Giovanni (John)	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	8.1419	96 600
New Fiyer Industries Inc.									
<i>Income Deposit Securities</i>									
Marinucci, Giovanni (John)	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	8.1419	96 600

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	3.7735	402 220
New Millennium Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hudson, Roy Harry	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	225 000	0.3600	334 400
Schindler, John Norman	4, 5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5800	96 905
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5700	81 905
<i>Options</i>									
Hudson, Roy Harry	4		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(225 000)	0.3600	470 000
Nexen Inc.									
<i>Options Stock</i>									
Beingessner, Rick Craig	5		O	2009-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	12.7175	100 500
Jahrig, Randy John	7		O	2009-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(32 000)	12.7175	281 000
Kopitar, Frank Edward	7		O	2009-09-11	D	59 - Exercice au comptant	(64 000)	12.7175	248 000
McKenzie, Kim Douglas	7		O	2009-09-11	D	59 - Exercice au comptant	(24 000)	6.8125	353 000
Noront Resources Ltd.									
<i>Options common shares</i>									
Parisotto, Paul Anthony	4		O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		600 000*
Northern Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Northern Financial Corporation	1		O	2009-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	0.4300	476 955
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 400	0.4500	491 355
Wells, Robert Kyler Passmore	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 303		55 811
Northern Shield Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1100	6 300 000
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McConnell, Gerald James	4		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.4500	20 001
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.0000	10 001
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.4500	20 001
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.5000	10 001
Nicholson, Douglas Collin	7		O	2009-08-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	3.5000USD	58 427*
			O	2009-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	3.8300USD	58 586*
<i>Options</i>									
McConnell, Gerald James	4		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	545 500
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	535 500
Piekenbrock, Joseph Robert	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.0100	876 330*
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ross, Hugh	4, 5	R	O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5800	651 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5800	652 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	662 500
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	657 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.5800	665 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5500	665 500
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.6100	675 000
The Rule Family Trust	3		O	2009-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(43 100 348)		4 788 927
<i>Bons de souscription</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(26 847 000)		2 983 000
<i>Bons de souscription spéciaux</i>									
Din, Julian John	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	800 000	0.5600	800 000*
Groten, Gregory Joseph	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	800 000	0.5600	800 000
Lane, John Michael	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	800 000	0.5600	800 000*
Panchmatia, Ketan	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	800 000	0.5600	800 000*
Ross, Hugh	4, 5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 000 000	0.5600	1 000 000
<i>Options</i>									
Din, Julian John	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6000	300 000*
Groten, Gregory Joseph	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6000	300 000
Kroontje, Al	4		O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6000	280 000
Lane, John Michael	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6000	300 000*
Macdonald, Bruce	4		O	2009-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6000	250 000
Mah, Larry	4		O	2009-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6000	250 000
Panchmatia, Ketan	5		O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6000	300 000*
Ross, Hugh	4, 5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.6000	400 000
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brabant, Frederic	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	49 029
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2008-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 000		
			M	2008-06-02	D	51 - Exercice d'options	2 000		37 027
<i>Options</i>									
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2008-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		
			M	2008-06-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		196 750
Truba, Joshua Thomas	5		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M'	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 300
NXA Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wildeboer Dellelce LLP	3		O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0200	7 553 459
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
West, Donald Francis	7		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	24.2200	2 400
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	373	1.7200	206 089
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 017	1.7200	23 487
Bland, James Francis	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	373	1.7200	136 422
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 017	1.7200	19 987
Costigan, Gerald	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	678	1.7200	560 512
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 017	1.7200	24 494
Faircloth, Ken	4		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	726	1.7200	87 833
Griffith, David Mark	5								
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 085	1.7200	23 551
Jensen, Dean R.	4		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	726	1.7200	37 277
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	484	1.7200	82 919
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 017	1.7200	11 487
Mueller, John Alfred	5		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	581	1.7200	87 562
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 017	1.7200	16 687
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2009-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	726	1.7200	726
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Forquer, Bill	5		O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.8500USD	12 464
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	32 500	19.8500USD	39 964
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	12 500	17.0100USD	19 964
		R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	36.0000USD	7 464
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)	35.3000USD	7 464
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	36.1100USD	7 464
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Forquer, Bill	5	R	O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	19.8500USD	132 500
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(32 500)	19.8500USD	100 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	17.0100USD	87 500
Opta Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kruse, David	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 268	1.1475	50 792
Uguccioni, Paul August	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	362	1.1475	3 847
Paramount Energy Trust									
<i>Debenture</i>									
Green, Jeff	5	R	O	2009-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	993.1000	40
		R	O	2009-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	993.0000	35
<i>Parts de fiducie</i>									
Green, Jeff	5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 341)	5.1500	3 000
Riddell Rose, Susan	4								
Spouse	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.7100	620 000
Strong, James Christopher	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 587)	5.0000	469
Passport Metals Inc.									
<i>Options</i>									
Henneberry, Ralph Timothy	4		O	2009-09-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1800	425 000
Hunter, Richard	4, 5		O	2009-09-06	D	50 - Attribution d'options	273 000	0.1800	440 500
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	38.5220	10 969
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.3900	20 969
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	43.5000	10 969
<i>Options</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		190 000
PEYTO Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Braund, Rick	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	93500.0000	1 197 126
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2009-09-03	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500)	0.2750	
			M	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.2750	15 402 719
			O	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(274 000)	0.2720	15 128 719
			O	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.2750	15 128 219
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2650	15 028 219
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.2700	15 027 719
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99 500)	0.2670	14 928 219
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2740	14 903 219
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.2750	14 902 719
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 500)	0.2710	14 828 219
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2700	14 728 219
PhotoChannel Networks Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chisholm, Robert	4		O	2009-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
<i>Options</i>									
Chisholm, Robert	4		O	2009-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 600	1.6850	537 844
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 400	1.6540	732 244
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	219 300	1.5960	951 544
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.6500	951 844
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.6400	952 144
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	1.6410	962 244
<i>Options</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		5 500 000
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1400	782 965
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1000	777 965
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1200	772 965
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.0900	770 965
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.2100	771 665
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.2200	773 065
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 200	1.2300	783 265
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2400	785 765
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2200	785 865
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2300	785 965
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.3100	794 965
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	1.2500	774 965
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.2800	795 865
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.3000	793 865
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2500	795 865
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2900	797 865
Precision Drilling Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Evasiuk, Douglas Brian Linda Evasiuk	7 PI		O	2009-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.8000	6 233
Prestige Telecom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Methot, Pierre Yves Pulkinen, Jack	4, 5, 3 5		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.2000	7 575 627
			O	2009-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.2000	100 000
<i>Options</i>									
Blain, Robert	4		O	2008-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	100 000
Bolouri, Chahram	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
Boynton, Chris	5		O	2009-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	296 640	0.2500	296 640
Brosseau, Andre	4		O	2009-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	100 000
Hale, Mike	5		O	2009-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	368 557	0.2500	368 557
Joly, Clément	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
Neal, Robert	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
Pesner, Michael	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
Pulkinen, Jack	5		O	2009-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.2500	550 000
Veilleux, jean-Pierre	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
Primary Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gordon, Barry	4								
Barry Gordon	PI		O	2009-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 500	0.7000	171 318
Pro Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	6								
Maverick Investments Corp.	PI	R	O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(166 000)	0.0500	391 700
			R	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.0450	353 700
			O	2009-09-05	I	45 - Contrepartie d'un bien	500 000	0.0520	853 700
			O	2009-09-05	I	45 - Contrepartie d'un bien	300 000	0.0370	1 153 700
Pure Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
WILKINSON, ROBERT	4								
Farmers Implement Company Limited	PI		O	2007-01-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5700	10 000
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.5400	25 000*
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	11.6300	0
<i>Options</i>									
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.5400	50 000
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Black, W. David	4								
RRSP	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	1.0700	35 266
Sinclair, Alistair Murray	4, 5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	1.1000	5 365 297
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lundin, Lukas Henrik	4		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.1500	40 000
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Hornbach, Albrecht	4		O	2009-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 882 920
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deruchie, Douglas M.	5								
RRSP	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	14.0000	14 600
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Deruchie, Douglas M.	5								
RRSP	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	15.2500	23 000
Sandler, Rhonda	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	2 000	4.2500	2 000
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.0000	0
Swidler, John Joseph	4								
Swidler Management Inc.	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	15.7500	12 500
<i>Options Class A non-voting</i>									
Sandler, Rhonda	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	4.2500	113 000
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsillie, James	7, 5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	123 753	4.0500	2 121 849
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.3800	2 121 749
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.3900	2 121 649
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.4300	2 121 549
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.4400	2 121 449
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.4500	2 121 049
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.4600	2 120 749
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.4700	2 120 549
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.4900	2 120 349
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	81.5000	2 119 149
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.5100	2 118 549
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5200	2 118 449
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.5300	2 117 749
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	81.5400	2 116 549
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	81.5500	2 114 649
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	81.5600	2 113 449
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.5700	2 112 349
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5800	2 112 249
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	81.5900	2 111 349
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	81.6000	2 107 149
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	81.6100	2 105 949
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	81.6200	2 102 949
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	81.6300	2 102 049
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.6400	2 101 249
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.6500	2 100 849
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	81.6600	2 098 849
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.6700	2 098 049
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.6800	2 097 649

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.6900	2 097 449
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.7000	2 097 149
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.7100	2 096 849
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7200	2 096 749
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7300	2 096 649
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	2 095 949
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.7500	2 094 849
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7600	2 094 149
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	81.7700	2 093 249
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.7800	2 092 149
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.7900	2 091 349
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	81.8000	2 090 049
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.8100	2 089 449
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(802)	81.8200	2 088 647
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.8300	2 088 247
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.8400	2 087 447
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	81.8500	2 085 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.8600	2 085 247
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	81.8700	2 083 947
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	81.8800	2 082 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.8900	2 081 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.9000	2 080 447
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	81.9100	2 078 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.9200	2 077 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.9300	2 076 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	81.9400	2 075 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.9500	2 074 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	81.9600	2 072 447
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.9700	2 072 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	81.9800	2 071 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.9900	2 071 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0000	2 071 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	82.0100	2 069 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	82.0200	2 069 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	82.0300	2 068 647
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.0400	2 068 247
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	82.0500	2 066 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0600	2 066 447
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0700	2 066 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	82.0800	2 065 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0900	2 065 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	82.1000	2 064 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	82.1100	2 063 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.1200	2 062 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	82.1300	2 062 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.1400	2 062 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.1600	2 061 647

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	82.1700	2 060 747
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.1800	2 059 947
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.1900	2 059 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.2000	2 059 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	82.2100	2 057 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.2200	2 057 347
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	82.2300	2 055 447
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	82.2400	2 055 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	82.2500	2 051 647
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	82.2600	2 050 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	82.2700	2 049 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.2800	2 048 247
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	82.2900	2 046 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.3000	2 046 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	82.3100	2 044 847
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	82.3200	2 044 247
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	82.3400	2 043 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.3500	2 043 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.3600	2 043 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	82.3700	2 042 047
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.3900	2 041 647
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.4000	2 041 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	82.4400	2 040 547
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.5000	2 040 147
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.5300	2 039 347
			O	2009-09-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(31 400)		2 007 947
			O	2009-09-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(9 851)		1 998 096
The Balsillie Family Foundation	PI		O	2009-09-04	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	31 400		31 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	83.3200	30 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	83.4000	30 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	83.5000	29 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	83.5100	28 800
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	83.5200	27 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	83.6200	26 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	83.6500	25 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	83.6800	24 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.7000	24 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.7100	24 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.7200	24 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.7300	23 800
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.7400	23 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.7500	23 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.7600	22 800
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.7700	22 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	83.7800	21 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.7900	21 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.8000	21 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	83.8100	20 200
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	83.8200	19 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.8300	
			M	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.8300	19 500
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.8400	19 300
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.8500	19 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	83.8600	18 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	83.8700	17 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	83.8800	17 100
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.8900	16 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	83.9000	15 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	83.9100	14 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	83.9400	12 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.9500	12 500
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.9600	12 300
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.9700	12 200
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	83.9800	10 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	83.9900	10 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	84.0000	9 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	84.0100	8 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.0200	8 700
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.0300	8 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	84.0400	7 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	84.0500	7 200
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	84.0600	6 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	84.0700	6 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	84.0800	5 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.0900	5 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.1000	5 300
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	84.1100	5 000
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	84.1200	4 500
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	84.1300	3 900
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	84.1400	3 500
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	84.1500	2 400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	84.1600	1 600
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	84.1700	400
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.1800	200
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.2000	0
Edwards, Paul	5		O	2009-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	79.7600	380 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.7700	379 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.7900	379 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	79.8000	377 750
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.8100	377 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.8200	376 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.8300	376 750

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.8400	376 350
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.8500	375 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.8700	375 350
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	79.8800	374 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	79.8900	374 450
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.9000	373 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	79.9100	372 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.9200	372 650
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.9300	372 450
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.9500	372 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.9600	371 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	79.9800	371 750
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	80.0000	371 450
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	80.0300	371 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	80.0500	370 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	80.3600	370 550
			O	2009-09-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 000)		340 550
The Lazaridis Family Foundation	PI		O	2009-09-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	30 000		30 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.3900	29 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.4400	29 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.4700	29 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.4900	29 200
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.5100	28 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.5200	28 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.5300	28 200
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.5400	27 900
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.5500	
			M	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	81.5500	26 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	81.5600	25 300
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.5700	24 700
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5800	24 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.5900	24 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	81.6000	23 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.6100	22 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.6200	22 300
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.6300	21 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.6400	21 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.6500	20 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.6600	20 500
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.6700	20 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	81.6800	19 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.6900	18 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.7100	18 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.7400	18 200
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.7600	18 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	81.7700	17 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	81.7800	16 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.7900	16 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	15 900
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.8100	15 500
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.8300	15 300
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.8400	14 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	81.8500	14 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8600	13 700
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	81.8700	12 900
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	81.8800	12 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	81.8900	11 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.9000	10 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.9100	10 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	81.9200	9 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.9400	8 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.9700	
			M	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.9700	
			M'	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.9700	8 600
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.9800	8 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.0300	7 900
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.0400	7 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	82.0500	6 500
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0700	6 300
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0800	6 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.0900	5 700
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	82.1100	4 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.1200	3 900
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	82.1400	3 400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	82.1700	3 100
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	82.2400	2 800
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.2500	2 000
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	82.2600	1 300
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	82.2800	500
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.2900	400
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	82.3000	0
Low III, Joseph Heaton	5		O	2009-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Payne, Robert Daniel	5		O	2009-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Piasentin, Giovanni Richard	5		O	2009-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Balsillie, James	7, 5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(123 753)	4.0500	1 482 905
Edwards, Paul	5		O	2009-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
Low III, Joseph Heaton	5		O	2009-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Payne, Robert Daniel	5		O	2009-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Piasentin, Giovanni Richard	5		O	2009-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Caldera Inc.									
<i>Options</i>									
Orr, Murray Ross	4		O	2009-09-09	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.0900	745 000*
Ressources Majescor Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Krushnisky, Alain	4		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2800	95 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Action Classe A</i>									
Boulanger, Patrice	4	R	O	2009-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			227 221
Émile Boulanger	PI		O	2009-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 848
Julianne Boulanger	PI		O	2009-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 031
Julie Degrasse	PI		O	2009-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 200
Ressources Pershimo inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Roger	4, 5, 3		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0600	1 310 085
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2009-09-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 500)		646 502
MJG	PI		O	2009-09-08	C	90 - Changements relatifs à la propriété	22 500		22 500
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 600	28.0200	4 872 513
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 800)	28.6100	4 831 713
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(109 200)	28.8100	4 722 513
Gingell, John	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	12.5450	3 000
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	29.1520	2 200
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.1400	400
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.1550	200
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.1500	0
Utley, Jim	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	12 000	12.5450	12 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	27.7500	3 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.7600	0
<i>Options</i>									
Gingell, John	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	12.5450	41 000
Utley, Jim	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	12.5450	88 000
Ressources Thundermin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heslop, John Boyd	4, 5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1700	313 070
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Borst, Robbert Hans	5		O	2009-09-16	D	46 - Contrepartie de services	450 000	0.0350	1 150 000*
Caron, Mario	4		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	200 000		200 000
O'Neill, James Brian	5								
RRSP - James O'Neill	PI		O	2009-09-14	I	46 - Contrepartie de services	300 000	0.0350	1 050 000*
Ramsden, Bruce	5		O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	500 000		600 000*
<i>Options employee stock option</i>									
Bertin, Roland Etienne	4		O	2005-01-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3500	
			M	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)	0.3500	2 890 000*
			O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		
			M	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 040 000		3 930 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.4000	3 880 000
Borst, Robbert Hans	5		O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)	0.3500	4 174 618
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(650 000)	0.4050	3 524 618
			O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	247 792	0.0350	4 424 618
Caron, Mario	4		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	1 210 000		2 210 000
Jackson, Robert William	5		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	1 982 334	0.0350	7 484 160
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200 000)	0.2700	6 284 160
O'Neill, James Brian	5		O	2009-09-11	D	46 - Contrepartie de services	198 233	0.0350	2 323 233*
Potvin, Jean-Charles	4, 5		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	1 486 750	0.0350	8 483 576
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)	0.3500	7 483 576
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800 000)	0.4050	6 683 576
Ramsden, Bruce	5		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	396 467		4 298 293*
			O	2009-09-15	D	97 - Autre	(200 000)		4 098 293*
			O	2009-09-15	D	97 - Autre	(300 000)		3 798 293*
Resverlogix Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COCHRANE, WILLIAM ARTHUR	4								
W.A. Cochrane & Associates Inc.	PI		O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.2900	158 000
THOMPSON, Stella Margery	4		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.2620	5 000
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alford, Tony	4	R	O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450 000	0.1000	8 719 247
Eickerman, Kenneth S.	5		O	2005-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	10 000
Shanahan, John Gerard	4		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0960USD	895 003
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1007USD	905 003
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1054USD	910 003
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.0951USD	1 209 503
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.0998USD	1 225 003
			O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.0900USD	1 185 003
<i>Options</i>									
Alford, Tony	4		O	2009-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.0900	275 000
Lindsey, Timothy	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.0900	275 000
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Patel, Eric	4		O	2009-09-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(192)	24.6300USD	15 410
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Matthew Christopher	4, 5, 3								
1367601 Alberta Ltd.	PI		O	2009-09-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	40 000	6.2000	636 217
840545 Alberta Ltd.	PI		O	2009-09-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	40 000	6.2000	2 217 472
Ganden, Garrett Andrew Wyatt	5		O	2009-09-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	6.2000	8 050
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3								
Derek Stimson Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	80 000	6.2000	149 300
Taschuk, Brian Edward	5		O	2009-09-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	6.2000	156 954

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Taschuk Holdings Ltd	PI		O	2009-09-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	6.2000	92 027
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Haggarty, James Jerome	7								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203	37.7270	
			M	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203	37.7270	252
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernier, Claude	5								
9122-4741 Quebec inc	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.3000	10 408*
Chaussé, André	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.5000	2 000*
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.5000	7 439 908
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.5000	7 440 908
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.2500	7 440 908
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	6.4300	7 444 208
			O	2009-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	6.5330	7 453 408
			O	2009-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	6.2440	7 462 308
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, Ephraim John	4		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.3800USD	4 000
SECTION ROUGE MEDIA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
MÉNARD, MAXIME	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0150	262 000
SEMAFO INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blais, Jean-Paul	5								
Consultants en Management J P Blais Inc.	PI		O	2009-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 500
Crevier, Michel	5								
Disnat	PI		O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.0200	16 000
			O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	3.0300	10 000
Mélanson, Alain	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Paul-Hus, Éric	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Blais, Jean-Paul	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Mélanson, Alain	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Paul-Hus, Éric	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
D'Avella, Michael	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.0400	239 292
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.2000	229 292
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	12 536	17.0400	241 828
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 536)	19.2400	229 292

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.0400	239 292
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.4000	229 292
Shaw, Bradley	4, 5								
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	19.0500	10 059
Shaw, Jim	4, 5								
ESPP	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	783	19.0500	27 977
Shaw, JR	4, 5, 3								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	621	19.0500	58 025
Shaw, Julie	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	19.0500	6 377
<i>Options</i>									
D'Avella, Michael	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	17.0400	492 536
			O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(12 536)	17.0400	480 000
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	17.0400	470 000
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 000
<i>Options \$4.25 expire Jan 1/07</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
<i>Options \$8.00 expire Aug 2/07</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
<i>Options \$9.10 expire Jan 31/08</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	350 000	3.2500	500 500
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.9500	450 500
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 600)	13.1500	410 900
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	13.1700	400 500
Tatarkin, Nikola	5		O	2007-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.2400USD	10 000
			O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.6216USD	0
<i>Options</i>									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(350 000)	3.2500	1 200 000
Smallwood, Randy	5		O	2005-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Tatarin, Nikola	5		O	2009-09-11	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.2400USD	215 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Options Director Plan</i>									
Welty, Robert George	4		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		60 000
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
Mercier, Gaétan	5		O	2009-09-13	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.1500	330 000
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanchette, Roger George Joseph	7		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	1 500	25.6600	1 500
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	42.0000	0
MacNeil, Michael Donald	7		O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	43.9900	7 001
<i>Options</i>									
Blanchette, Roger George Joseph	7		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		42 140
Somerset Entertainment Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bonner, Edward	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 901	1.2300	46 555
Bunting, Bonnie	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 144	1.2300	30 134
Burgess, Andy	4, 7, 5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 552	1.2300	122 224
Cockriell, Troy	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 194	1.2300	53 095
Gibson, Gordon	4, 7, 5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 989	1.2300	111 331
Marques, Anthony	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 117	1.2300	52 879
McCabe, Robert	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 468	1.2300	51 728
Meier, Robert	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 540	1.2300	41 589
O'Reilly, Chris	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 522	1.2300	46 110
Wu, John	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 687	1.2300	43 555
Spectral Diagnostics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Verhagen, Robert	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3950	14 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tromposch, Eric Werner	5								
Manulife Financial	PI		O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	28.4240	1 622
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brouillette, Andre	4		O	2007-04-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2000	
			M	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2000	150 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brouillette, Andre	4	R	O	2007-04-20	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2000	
			M	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2000	300 000
Storm Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brister, Matthew	4, 5								
539934altainc	PI		O	2009-09-10	I	51 - Exercice d'options	18 750	2.6000	1 106 230
Wierzba, P. Grant	4								
Double W Ranches Inc.	PI		O	2009-09-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 600)	13.1000	58 368
RRSP	PI		O	2009-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	14.3000	818 171
			O	2009-09-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 600	13.1000	868 171
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCammont, Marie	5								
Computershare RRSP	PI		O	2009-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	4.1200	1 528
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Krayacich, Michael	5		O	2009-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 395
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>									
Poirier, Shawn Paul	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 730
<i>Options Granted April 1, 2005 @ strike price \$23.92</i>									
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(21 110)		0
<i>Options Granted April 1, 2007 @ strike price \$44.17</i>									
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(16 000)		0
<i>Options Granted April 1, 2008 @ strike price \$49.36</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(23 936)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(23 936)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(18 412)		0
<i>Options Granted February 1, 2006 @ strike price \$45.85</i>									
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(23 334)		0
<i>Options Granted February 2, 2006 @ strike price \$46.05</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(11 000)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(5 466)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(158 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(44 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(11 000)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(30 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(48 000)		0
<i>Options Granted February 3, 2005 @ strike price \$20.78</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(11 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(144 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(44 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(12 000)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(17 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(48 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options Granted February 4, 2008 @ strike price \$47.52</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(7 000)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(7 400)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(156 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(24 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(40 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(7 400)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(24 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(70 000)		0
<i>Options Granted January 27, 2009 @ strike price \$24.50</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(15 000)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(18 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(136 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(20 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(40 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(7 500)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(33 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(65 000)		0
<i>Options Granted January 29, 2004 @ strike price \$17.29</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(12 800)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(180 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 300		8 600
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(8 600)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(12 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(50 000)		0
<i>Options Granted January 30, 2007 @ strike price \$43.72</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(8 500)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(6 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(166 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(26 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(44 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(9 000)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(26 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(46 000)		0
<i>Options Granted July 1, 2005 @ strike price \$29.35</i>									
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(19 444)		0
<i>Options Granted June 1, 2005 @ strike price \$24.59</i>									
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(10 000)		0
<i>Options Granted March 19, 2007 @ strike price \$40.29</i>									
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(24 000)		0
<i>Options Granted March 3, 2008 @ Strike Price \$51.23</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(3 000)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(2 600)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(9 000)		0
<i>Options Granted September 28, 2007 @ strike price \$47.55</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(22 000)		0
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(22 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(160 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(60 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(80 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(22 000)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(60 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(110 000)		0
<i>Options Granted: April 1, 2003 @ strike price \$13.82</i>									
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(34 444)		0
<i>Options Granted: April 30, 2002 @ strike price \$13.82</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(80 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(560 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(200 000)		0
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(76 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(60 000)		0
Thornton, Jay	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(140 000)		0
<i>Options Granted: August 5, 2003 @ strike price \$12.78</i>									
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(57 000)		0
<i>Options Granted: February 1, 2000 @ strike price \$7.84</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(18 800)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(100 000)		0
<i>Options Granted: January 24, 2003 @ strike price \$13.07</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(360 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(78 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(20 000)		0
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(100 000)		0
<i>Options Granted: January 25, 2002 @ strike price \$11.96</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(32 000)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(360 000)		0
Lee, Susan	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(62 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(20 000)		0
<i>Options Granted: January 26, 2001 @ strike price \$8.72</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(40 860)		0
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(420 000)		0
Odegaard, Janice	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(19 500)		0
<i>Options Granted: May 1, 2002 @ strike price \$13.82</i>									
Williams, Steven Walter	5		O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	(180 000)		0
<i>Options Key Contributor/Executive Stock Options</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	18 800	7.8400	18 800
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	40 860	8.7200	59 660
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	11.9600	
			M	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	11.9600	91 660
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	13.0700	123 660
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	12 800	17.2900	136 460

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	11 000	20.7800	147 460
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	11 000	46.0500	158 460
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	8 500	43.7200	166 960
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	7 000	47.5200	173 960
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	3 000	51.2300	176 960
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	23 936	49.3600	200 896
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	15 000	24.5000	215 896
Demosky, Barton Wade	5		O	2006-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	23 334	45.8500	
			M	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	23 334	45.8500	23 334
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	5 466	46.0500	28 800
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	6 000	43.7200	34 800
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	7 400	47.5200	42 200
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	2 600	51.2300	44 800
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	23 936	49.3600	68 736
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	18 000	24.5000	86 736
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	100 000	7.8400	100 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	420 000	8.7200	520 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	360 000	11.9600	880 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	360 000	13.0700	1 240 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	180 000	17.2900	1 420 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	144 000	20.7800	1 564 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	158 000	46.0500	1 722 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	166 000	43.7200	1 888 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	156 000	47.5200	2 044 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	136 000	24.5000	2 180 000
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	62 000	11.9600	62 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	78 000	13.0700	140 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	17.2900	172 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	20.7800	204 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	46.0500	236 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	26 000	43.7200	262 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	24 000	47.5200	286 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	20 000	24.5000	306 000
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	17.2900	
			M	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	32 000	17.2900	32 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	44 000	20.7800	76 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	21 110	23.9200	97 110
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	44 000	46.0500	141 110
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	44 000	43.7200	185 110
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	40 000	47.5200	225 110
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	40 000	24.5000	265 110
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	19 500	8.7200	19 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	20 000	11.9600	39 500
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	20 000	13.0700	59 500
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	12 000	20.7800	71 500
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	11 000	46.0500	82 500
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	9 000	43.7200	91 500
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	7 400	47.5200	98 900
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	7 500	24.5000	106 400
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	8 600	17.2900	115 000
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	12 000	17.2900	12 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	17 000	20.7800	29 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	10 000	24.5900	39 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	19 444	29.3500	58 444
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	30 000	46.0500	88 444
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	26 000	43.7200	114 444
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	24 000	47.5200	138 444
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	9 000	51.2300	147 444
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	18 412	49.3600	165 856
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	33 000	24.5000	198 856
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	100 000	13.0700	100 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	57 000	12.7800	157 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	50 000	17.2900	207 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	48 000	20.7800	255 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	48 000	46.0500	303 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	46 000	43.7200	349 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	24 000	40.2900	373 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	16 000	44.1700	389 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	70 000	47.5200	459 000
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	65 000	24.5000	524 000
<i>Options SunShare</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	80 000	13.8200	80 000
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	560 000	13.8200	560 000
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	200 000	13.8200	200 000
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	110 444	13.8200	110 444
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	60 000	13.8200	60 000
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	140 000	13.8200	140 000
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	180 000	13.8200	180 000
<i>Options SunShare 2012</i>									
Croteau, Joel Edmund	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	22 000	47.5500	22 000
Demosky, Barton Wade	5		O	2006-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	22 000	47.5500	22 000
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	160 000	47.5500	160 000
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	60 000	47.5500	60 000
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	80 000	47.5500	80 000
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	22 000	47.5500	22 000
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	60 000	47.5500	60 000
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-30	D	99 - Correction d'information	110 000	47.5500	110 000
<i>Performance Units</i>									
Poirier, Shawn Paul	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 070
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrone, Steve	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	2.4409	2 334*
<i>Options</i>									
Grou, Jean-François	5		O	2009-09-14	D	50 - Attribution d'options	120 000		535 000
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simon, Andréanne	5		O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6400	5 190
TerraVest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3								
CKI Holdings Partnership	PI		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 700	1.7600	1 047 100*
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.6500	1 048 600*
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.5500	1 049 500*
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.5700	1 050 000*
The Data Group Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
O'Shea, Paul Edward	6, 5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.5700	31 407
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Slutsky, Peter	5		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	5.5400	520 614
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	5.5200	518 514
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.5100	518 414
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	5.5000	506 714
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4800	506 414
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.4700	504 114
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 106)	5.4500	495 008
<i>Options</i>									
Diederik, Raimond	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Restricted Stock Unit</i>									
Diederik, Raimond	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 386
The Keg Royalties Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
<i>Killy, George</i>									
Harley Street Holdings Inc.	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.8500	45 000*
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Ahearn, Christopher</i>									
	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	55 182		55 182
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	1 271		56 453
Barrett, Deborah Jean	6		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	2 700		2 700
Beattie, William Geoffrey	4, 6, 5								
Beattie Family Trust	PI		O	2003-01-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000
Cannonbury Investments Limited	PI		O	2008-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	34.5100	
			M	2008-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 321)	34.5100	0
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	272 310		272 310
Collier, Timothy	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	8 526		8 526
Daleo, Robert	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	9 600		28 500
Dando, Stephen	5								
Catherine Macquarrie Dando	PI		O	2008-04-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	32 524		32 524
Fitt, Lawton	4		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	4 000		4 000
Glocer, Thomas Henry	4, 5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	445 231		445 231
Golden, Frank J.	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	1 206		4 836
Hamilius, Emille Joseph Jean	7		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	2 370		2 370
Martin, Roger Lloyd	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	7 500		7 500
Olisa, Ken	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	408		1 673
Powell, James T.	7, 5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	378		378
Redwood, Mark	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	25 440		25 440
Robson, Jon	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	2 944		2 944
Shaw, David	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	3 012		5 783
Sider, Vance A.	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	1 620		2 550
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 620)	34.9000USD	930
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(346)	34.7100USD	584
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	21.5730USD	633
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	30.2679USD	635
			O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	295	24.9140USD	930

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(289)	34.7100USD	295
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	25 562 124		455 568 245
Thompson, John Munro	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	11 400		19 094
Tory, John Arnold	4, 6								
1428195 Alberta Limited	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	548 000		548 000
1525452 Ontario Limited	PI		O	2009-09-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(60 000)		0
Jaytor Investments Inc.	PI		O	2009-09-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	60 000		60 000
Turner, David Harold William	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	4 390		4 390
Wenig, Devin	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	295 994		296 571
<i>American Depositary Shares (ADS)</i>									
Ahearn, Christopher	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(9 197)		0
Barrett, Deborah Jean	6		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(450)		0
Beattie, William Geoffrey	4, 6, 5								
Cannonbury Investments Limited	PI		O	2008-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	143.0000USD	
			M	2008-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 281	143.0000USD	45 385
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(45 385)		0
Daleo, Robert	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(1 600)		0
Golden, Frank J.	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(201)		0
Martin, Roger Lloyd	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(1 250)		0
Powell, James T.	7, 5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(63)		0
Shaw, David	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(502)		0
Sider, Vance A.	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(270)		0
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(88 800)		0
Thompson, John Munro	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(1 900)		0
<i>Options - Thomson Reuters PLC ord. shares underlying Reuters options</i>									
Ahearn, Christopher	5		O	2008-12-09	D	52 - Expiration d'options	(4 650)		0
<i>Ordinary Shares - Thomson Reuters PLC</i>									
Ahearn, Christopher	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(1 271)		0
Beattie, William Geoffrey	4, 6, 5								
Beattie Family Trust	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(5 000)		0
Collier, Timothy	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(8 526)		0
Dando, Stephen	5								
Catherine Macquarrie Dando	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(32 524)		0
Fitt, Lawton	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(4 000)		0
Glocher, Thomas Henry	4, 5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(445 231)		0
Hamilius, Emille Joseph Jean	7		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 370)		0
Olisa, Ken	4		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(408)		0
Redwood, Mark	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(25 440)		0
Robson, Jon	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 944)		0
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(25 029 324)		
			M	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(25 029 324)		0
Tory, John Arnold	4, 6								
1428195 Alberta Limited	PI		O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(548 000)		
			M	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(548 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titanium Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Turner, David Harold William	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(4 390)		0
Wenig, Devin	5		O	2009-09-10	D	36 - Conversion ou échange	(295 994)		0
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Total Energy Services Inc	1								
FirstEnergy Capital Corp	PI		O	2009-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.0000	10 000
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.8400	3 137 040
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.8500	3 136 740
			O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.8500	3 137 240
			O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	13.4000	3 137 240
			O	2009-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	225 000	13.0000	3 362 040
			O	2009-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	13.5860	3 368 240
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charette, Gary C.	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			537
Feldman, Max	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	26 000	22.3300	67 703
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.4200	67 103
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	32.4300	65 903
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	32.4400	60 903
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	32.4500	58 003
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	32.4600	55 003
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	32.4700	51 003
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	32.4800	43 003
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	32.4900	41 703
Joy Feldman	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(437)	32.4800	83
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83)	32.4900	0
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 077)	32.4600	363
Greflund, Finn	7		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	2 500	2500.0000	2 500
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	31.9300	
			M	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.5000	0
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	2 500	22.3300	2 500
			O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	31.9300	
			M	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.5000	0
Jenkins, Andrew K.	5								
The Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2009-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	723	36.7800	1 298
			O	2009-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	29.9200	1 329
			O	2009-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 310)	32.6400	19
Johnston, Christine R.	7								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2009-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 125
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2009-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			631
Van der Put, Jan	7		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	1 500	18.0100	1 500
			O	2009-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	32.5000	0
<i>Options Granted Feb. 23, 2009 @ \$31.97 CDN Expiry Feb. 23, 2016</i>									
Charette, Gary C.	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
<i>Options Granted Feb. 24, 2003 @ \$22.330 CDN Expiry Feb. 24, 2010</i>									
Feldman, Max	5		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(26 000)		0
Greflund, Finn	7		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		10 500
			O	2009-09-16	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		8 000
<i>Options Granted Feb. 25, 2008 @ \$39.75 (exp. Feb. 25, 2015)</i>									
Charette, Gary C.	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 367
<i>Options Granted Feb. 27, 2001 @ \$18.010 CDN</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2009-09-15	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		4 000
<i>Options Granted Sept. 14, 2009 @ \$31.93 CDN Expiry Sept. 14, 2016</i>									
Girling, Russell	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Trimac Income Fund									
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	474		46 798
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	825		81 512
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-09-15	D	97 - Autre	1 299		128 310
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 4</i>									
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	45 034		4 447 093
McCaig, Jeffrey James	4, 6								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	5 156		509 120
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	5 629		555 903
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	45 034		4 447 093
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	7 981		788 113
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-09-15	D	97 - Autre	65 445		6 885 434
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	474		69 442
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	45 034		7 102 347
McCaig, Jeffrey James	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	5 629		555 903
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	45 034		7 102 347

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-09-15	C	97 - Autre	8 806		1 279 195
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-09-15	D	97 - Autre	66 744		12 871 046
Troy Resources NL									
<i>Actions ordinaires</i>									
JONES, JOHN LOAD CECIL	4								
jones partners	PI	R	O	2009-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)		5 500
maciver	PI	R	O	2009-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 144)		85 280
True Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oicle, Russell G.	5		O	2009-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 109	0.7900	18 152
Smith, Raymond George	4, 5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6990USD	80 000
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	48.3570	2 519 642
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tourillon, Bernard J.	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0200	300 000*
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Elizabeth A. Kernaghan	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.6900	16 000
			O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.7000	16 300
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)									
<i>Bons de souscription</i>									
McConnell, John Charles	4, 5		O	2009-07-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(17 500)		0
Williams, Chad	4, 5		O	2009-07-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(792 816)		0
Village Farms Income Fund (formerly Hot House Growers Income Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ruffini, Stephen	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.5700	38 000
Virginia Energy Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mastilovic, Predrag	7		O	2009-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3080USD	51 000
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerrand, Karl	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	168	9.4000	24 733
Volta Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FRANCESCHI, GUY A.C.	5								
GF Consult	PI		O	2009-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1800	200 000
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallagher, J. Michael	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	19 714	6.3000	47 644
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	18 405	6.9000	66 049

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	11.1500	28 049
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119)	11.9300	27 930
			O	2009-09-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(900)		27 030
Ogmen, Melih	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	5 714	6.6900	5 714
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 714)	11.1000	0
			O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 975		2 975
Radcliffe, Duane Allen	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	502	5.2500	719
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	376	7.7700	1 095
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	11 912	5.2900	13 007
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 790)	10.9500	217
Wong, Elaine	5		O	2009-09-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 000)		31 911
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	1 666	5.2500	33 577
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	3 571	6.3000	37 148
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	6 363	6.9000	43 511
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	11.3100	38 611
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.4000	37 611
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.4500	36 611
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.5600	35 611
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.6000	34 611
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.3100	34 511
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.6500	33 511
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	11.8500	32 011
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.6800	31 911
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	2 441	4.2700	34 352
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	11.9100	33 852
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	11.9500	32 352
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	11.9900	31 852
<i>Options</i>									
Gallagher, J. Michael	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(19 714)	6.3000	140 982
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(18 405)	6.9000	122 577
Ogmen, Melih	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(5 714)	6.6900	2 952
Radcliffe, Duane Allen	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(502)	5.2500	13 000
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(376)	7.7700	12 624
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(11 912)	5.2900	712
Wong, Elaine	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(1 666)	5.2500	73 724
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(3 571)	6.3000	70 153
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(6 363)	6.9000	63 790
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(2 441)	4.2700	61 349
<i>Performance Share Units</i>									
Ogmen, Melih	5		O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 975)		29 043
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Emerson, Greg S.	4, 5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3300USD	340 250

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Alford, Tony	Revett Minerals Inc.	2009-08-31	2009-09-11	ON
Ash, Winston Robert	Dominion Citrus Income Fund	2009-08-25	2009-09-11	ON
	Dominion Citrus Income Fund	2009-08-28	2009-09-11	ON
Begin, Paul Philemon	Hanfeng Evergreen Inc.	2009-09-04	2009-09-15	ON
Beischer, Gregory Allan	Millrock Resources Inc.	2009-08-10	2009-09-14	BC
	Millrock Resources Inc.	2009-08-17	2009-09-14	BC
	Millrock Resources Inc.	2009-08-20	2009-09-14	BC
	Millrock Resources Inc.	2009-09-01	2009-09-14	BC
Blain, Robert	Prestige Telecom Inc.	2009-09-02	2009-09-14	QC
Boulangier, Patrice	Ressources Minières Pro-Or Inc.	2009-08-18	2009-09-15	QC
BROWN, Peter MacLachlan	Canaccord Capital Inc.	2009-09-01	2009-09-15	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-09-01	2009-09-15	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-09-01	2009-09-15	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-09-02	2009-09-15	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-09-02	2009-09-15	BC
Cicci, Matthew	Canaccord Capital Inc.	2009-08-31	2009-09-16	BC
Colborne, Paul	Crescent Point Energy Corp.	2009-09-02	2009-09-15	AB
Collins, Rick Nelson	Eacom Timber Corporation	2008-09-19	2009-09-14	BC
Derry, Douglas	La Societe de Gestioin AGF Limitee	2009-08-31	2009-09-14	ON
Ferstman, Joanne Shari	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2009-09-01	2009-09-15	ON
Filmon, Gary	Exchange Income Corporation	2009-08-26	2009-09-10	MB
Forquer, Bill	Open Text Corporation	2009-08-28	2009-09-15	ON
	Open Text Corporation	2009-08-28	2009-09-15	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
GALLOUZI, Souheil				
	Intrinsyc Software International, Inc.	2009-08-20	2009-09-14	BC
Gilbert, Michel				
	Mines Aurizon Ltee	2009-07-14	2009-09-13	BC
Gould, Jeffrey Paul				
	Matrikon Inc.	2009-09-02	2009-09-14	AB
Green, Jeff				
	Paramount Energy Trust	2009-07-23	2009-09-15	AB
	Paramount Energy Trust	2009-07-23	2009-09-15	AB
Hazelton, Rohan				
	Goldcorp Inc.	2009-09-03	2009-09-15	BC
JONES, JOHN LOAD CECIL				
	Troy Resources NL	2009-03-09	2009-09-15	BC
	Troy Resources NL	2009-07-06	2009-09-15	BC
Karkoulas, George John				
	Canaccord Capital Inc.	2009-08-31	2009-09-15	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-08-31	2009-09-15	BC
Keyser, Walter Alan				
	La Societe de Gestioin AGF Limitee	2009-08-31	2009-09-14	ON
Lang, Donald Gordon				
	La Societe de Gestioin AGF Limitee	2009-08-31	2009-09-14	ON
Manuel, Patrick				
	Monterey Exploration Ltd.	2009-08-18	2009-09-10	AB
Markin, Allan				
	Canadian Natural Resources Limited	2009-06-30	2009-09-16	AB
	Canadian Natural Resources Limited	2009-08-25	2009-09-16	AB
	Canadian Natural Resources Limited	2009-08-25	2009-09-16	AB
McKeen, Roderick Charles				
	International Minerals Corporation	2009-06-08	2009-09-15	BC
Minerals Corporation Ltd. of Wuhan Iron and Steel (Group)				
	Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)	2009-07-20	2009-09-16	ON
Morneau, William				
	La Societe de Gestioin AGF Limitee	2009-08-31	2009-09-14	ON
Mull, John				
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-03	2009-09-15	ON
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-04	2009-09-15	ON
Nelson, John				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	DualEx Energy International Inc.	2009-09-02	2009-09-14	AB
O'Brien, Patrick				
	Pro Minerals Inc.	2009-09-04	2009-09-15	BC
	Pro Minerals Inc.	2009-09-04	2009-09-15	BC
PITTMAN, MICHAEL				
	Clearwater Seafoods Income Fund	2006-05-31	2009-09-15	NS
	Clearwater Seafoods Income Fund	2006-05-31	2009-09-15	NS
	Clearwater Seafoods Income Fund	2006-05-31	2009-09-15	NS
REES, Tracy Adrian				
	Intrinsyc Software International, Inc.	2009-08-20	2009-09-14	BC
Rogers, Stanley				
	Nevsun Resources Ltd.	2009-08-25	2009-09-16	BC
Ross, Hugh				
	Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)	2009-09-04	2009-09-15	AB
Schucht, John Frederick				
	La Societe de Gestioin AGF Limitee	2009-08-31	2009-09-14	ON
Singular, Lyle Edward				
	Absolute Software Corporation	2009-09-01	2009-09-14	BC
Stephens, William C.				
	ATCO LTD.	2009-06-05	2009-09-17	AB
	ATCO LTD.	2009-06-05	2009-09-17	AB
Titely, Larry William				
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-08-31	2009-09-15	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-08-31	2009-09-15	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-08-31	2009-09-15	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-08-31	2009-09-15	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-09-01	2009-09-15	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-09-01	2009-09-15	AB
Wong, Gina				
	Matrikon Inc.	2009-09-02	2009-09-14	AB
Wright, Daniel Robert				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2009-09-02	2009-09-15	ON
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2009-09-02	2009-09-15	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Service de liaison directe avec la DTC et Service de liaison avec New York : modifications des exigences en matière de garantie et de financement des adhérents

L'Autorité des marchés financiers a publié, dans son bulletin du 14 août 2009, le projet de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS visant le service de liaison directe avec la DTC et le service de liaison avec New York. La CDS a depuis apporté des modifications supplémentaires à ce projet que nous publions pour une période de 30 jours.

Vous trouverez ci-joint, en plus du projet, un avis de la CDS expliquant ces modifications supplémentaires.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 19 octobre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC ET SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

MODIFICATIONS IMPORTANTES SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉES AUX PROCÉDES ET MÉTHODES DE L'ADHÉRENT CONCERNANT LE SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC ET LE SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Des modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférents aux « Modifications des exigences en matière de garantie et de financement des adhérents » concernant le Service de liaison avec New York et le Service de liaison directe avec la DTC ont été proposées par la CDS et publiées aux fins de sollicitation de commentaires le 14 août 2009. Le présent avis présente les modifications supplémentaires déterminées par la CDS depuis la publication des modifications.

Résumé des modifications importantes publiées le 14 août 2009 :

Les Procédés et méthodes affichés le 14 août 2009 portaient sur les exigences imposées à la CDS par la National Securities Clearing Corporation (« NSCC ») et la Depository Trust Corporation (« DTC ») aux États-Unis.

À compter du 2 novembre 2009, les adhérents du Service de liaison avec New York cautionnés par la CDS devront satisfaire aux exigences supplémentaires en matière de garantie, lesquelles découlent des modifications apportées par la NSCC exigeant des adhérents du Service de liaison avec New York de mettre en gage directement à la NSCC la totalité de la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque, laquelle est nécessaire pour prendre part aux services de la NSCC. Dans le cadre du processus actuel, toutes les garanties afférentes à la marge fondée sur le niveau de risque fournies par les adhérents du Service de liaison avec New York sont détenues par la CDS.

La CDS n'aura plus accès à la garantie nécessaire pour protéger les autres adhérents du Service de liaison avec New York en cas de défaillance d'un seul adhérent du Service de liaison avec New York, puisqu'à compter du 2 novembre 2009, la NSCC détiendra la totalité de la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque provenant d'adhérents du Service de liaison avec New York. Par conséquent, la CDS exigera que les adhérents du Service de liaison avec New York lui fournissent une garantie supplémentaire en fonction des critères de mesure de contrôle des risques de la CDS.

La CDS établira également un fonds des adhérents du Service de liaison avec New York (un « fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York ») et un fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC (un « fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC »), et exigera des adhérents du Service de liaison avec New York et des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC qu'ils fournissent une garantie afin de satisfaire les exigences de ces fonds. Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC visent à fournir des garanties afin de respecter les exigences en matière de liquidités en fin de journée découlant de la défaillance de l'adhérent ayant la plus importante obligation de paiement. Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC sera établi avec une valeur totale correspondant au plafond de débit net de la DTC le plus élevé attribué à tout adhérent utilisant

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

Le Service de liaison directe avec la DTC, soit actuellement 40 000 000 \$US. Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec la New York sera établi avec une valeur totale correspondant à la somme (a) du plafond de débit net de la DTC le plus élevé attribué à tout adhérent utilisant le Service de liaison avec la New York, soit actuellement 60 000 000 \$US et (b) du plus important paiement dû à la NSCC en respectant le niveau de confiance établi à l'avance. Les deux fonds seront calculés d'une manière semblable au « fonds commun de garantie des emprunteurs » au CDSX^{MD}.

Modifications supplémentaires apportées aux modifications importantes publiées le 14 août 2009 :

1. Le montant en espèces en dollars américains ne constituera plus une forme de garantie admissible au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC.

Initialement, la CDS prévoyait inclure les titres émis par le gouvernement du Canada, les coupons détachés et obligations résiduelles émis par le gouvernement du Canada, les titres émis par le Trésor américain et les espèces (en dollars américains) à titre de forme de garantie admissible gérée par la CDS au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC.

Tout en gardant toutes les autres formes de garantie, la CDS a décidé de retirer le montant en espèces (en dollars américains) à titre de forme de garantie admissible pour les deux fonds des adhérents pour les raisons suivantes :

- L'objectif principal du fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et du fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC est d'offrir des liquidités en fin de journée en cas de défaillance d'un adhérent du Service de liaison avec New York ou du Service de liaison directe avec la DTC. La CDS détient une grande partie des sommes en espèces en dollars américains, mises en gage par les adhérents du Service de liaison avec New York, dans un compte bancaire d'un banquier américain. Le compte est couvert en vertu de la garantie de fonds illimité de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC »). Par conséquent, la CDS ne s'expose pas actuellement au risque de défaillance de son banquier américain. Toutefois, cette garantie de fonds illimitée de la FDIC devrait prendre fin avant la fin de 2009, ce qui exposerait la CDS au risque de défaillance de la banque commerciale détenant les montants en espèces en dollars américains pour la CDS. Par conséquent, la CDS a décidé de ne plus admettre de montants en espèces en dollars américains à titre de garantie au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York Link et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC.
- Bien que le fait d'investir les montants en espèces en dollars américains dans des titres émis par le Trésor américain par l'entremise d'un gestionnaire de placements permettra d'éviter la défaillance d'un banquier américain, la CDS ne serait probablement pas en mesure de liquider ces titres dans les délais requis advenant la défaillance d'un adhérent. En tenant compte des options offertes, la CDS a décidé que la meilleure approche serait de gérer le traitement de la garantie au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC au moyen de la fonction de mise en gage au CDSX. À ce titre, il a été décidé que les formes de garantie admissible au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et pour le Service de liaison directe avec la DTC seraient restreintes aux titres émis par le gouvernement du Canada et les titres émis par le Trésor américain. De plus, ces titres doivent être admissibles au CDSX et mis en gage au moyen du CDSX, permettant ainsi à la CDS d'avoir la maîtrise totale de la garantie. Ces titres constituent des garanties admissibles pour le fournisseur commercial de liquidités de la CDS comme liquidité en fin de journée fournie contre une marge de crédit qui pourrait être utilisée en cas de défaillance d'un adhérent.

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

2. *Rajustement des heures limites des exigences en matière de garantie au fonds des adhérents de la NSCC (garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque détenue directement par la NSCC) pour les adhérents du Service de liaison avec New York*

L'heure limite finale de mise en gage de la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque quotidienne par les adhérents de la NSCC est 10 h, heure de l'Est. Pendant une période d'au moins 6 mois, à compter du 2 novembre 2009, la NSCC permettra temporairement à la CDS de mettre en gage la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque quotidienne à la NSCC jusqu'à midi, heure de l'Est, plutôt que jusqu'à 10 h, heure de l'Est.

Afin de respecter l'heure limite transitoire des exigences en matière de garantie de la NSCC établie à midi, heure de l'Est, la CDS fera passer l'heure limite des exigences en matière de garantie initiale au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec York Link de midi, heure de l'Est à 11 h, heure de l'Est, et l'heure limite finale des exigences en matière de garantie au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec York Link de 13 h, heure de l'Est à 11 h 30, heure de l'Est pour tous les adhérents du Service de liaison avec New York. Étant donné que la NSCC exigera que la CDS respecte son heure limite finale établie à 10 h, heure de l'Est, après la période de transition, les heures limites pour les adhérents seront éventuellement modifiées et avancées de deux heures lors du jour ouvrable. La période de transition vise à donner suffisamment de temps aux adhérents pour planifier leur traitement afin de tenir compte de l'heure limite avancée qui sera imposée au terme de la période de transition.

3. *Rajustement de l'heure limite à laquelle les adhérents peuvent demander le retrait de la garantie excédentaire en espèces du fonds des adhérents de la NSCC détenue par la NSCC pour le Service de liaison directe avec New York*

À l'heure actuelle, une grande partie de la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque fournie par les adhérents au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison directe avec New York est détenue par la CDS. L'heure limite à laquelle les adhérents peuvent demander le retrait de la garantie excédentaire est 16 h, heure de l'Est (l'heure limite de la NSCC est actuellement 14 h, heure de l'Est). Toutefois, puisque la NSCC détiendra toutes les garanties afférentes à la marge fondée sur le risque fournies par les adhérents au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York à compter du 2 novembre 2009, la CDS doit suivre le processus de retrait de la garantie excédentaire de la NSCC et respecter l'heure limite de demande de retrait de la garantie excédentaire en espèces de la NSCC.

L'heure limite à laquelle les adhérents peuvent demander le retrait de la garantie excédentaire du fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York sera établie à 11 h, heure de l'Est. La CDS a décidé qu'il serait plus efficace du point de vue opérationnel pour la CDS et les adhérents d'aligner l'heure limite de retrait à celle associée aux exigences en matière de garantie quotidiennes. La CDS et les adhérents devront en conséquence seulement étudier le rapport sur la garantie une fois par jour. Les demandes de retrait de la garantie effectuées par les adhérents après 11 h, heure de l'Est seront traitées dans la mesure du possible.

4. *Modifications apportées au traitement les jours fériés au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York*

La NSCC ne reconnaît pas les jours fériés au Canada. Ainsi, la CDS devra fournir une garantie à la NSCC lors des jours fériés au Canada qui ne s'appliquent pas aux États-Unis. Afin de se conformer aux exigences quotidiennes relatives à la soumission de la garantie à la NSCC, les Procédés et méthodes doivent être modifiés de sorte qu'il incombera aux adhérents de surveiller et de respecter leurs exigences en matière de garantie au fonds des adhérents de la NSCC pour le

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

Service de liaison avec New York lors de jours fériés au Canada qui ne sont pas reconnus aux États-Unis ou lorsqu'il n'existe pas de jours fériés correspondants aux États-Unis.

5. Renseignements concernant la mise en gage par les adhérents de la garantie au fonds des adhérents du Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC gérés par la CDS

Un libellé sera ajouté aux Procédés et méthodes afin de décrire le processus devant être suivi par les adhérents afin de mettre en gage des titres comme garantie au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC.

6. Suspension de service

Le libellé des Procédés et méthodes concernant le fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York, le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC sera modifié afin de préciser que les adhérents qui ne respectent pas la date limite précisée relative à leurs exigences en matière de garantie à ces fonds des adhérents seront suspendus de tous les services de la CDS, et non uniquement du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC. Ceci permettra d'harmoniser le libellé des Procédés et méthodes avec la Règle de la CDS correspondante (c'est-à-dire, la Règle 9 Suspension d'un adhérent – 9.2 Description générale du processus de suspension).

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent visent à tenir compte des développements supplémentaires de la CDS et de la NSCC ayant eu lieu depuis l'approbation par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS des modifications proposées aux Procédés et méthodes initiales concernant ces services le 30 juillet 2009 et la publication aux fins de sollicitation de commentaires le 14 août 2009.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Le retrait des espèces (en dollars américains) comme garantie admissible au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC devrait avoir une incidence minime pour les adhérents étant donné que ceux-ci mettent habituellement en gage des titres admissibles à la CDS comme garantie plutôt que des espèces afin de satisfaire à leurs obligations en matière de garantie.

En raison du rajustement des heures limites des exigences en matière de garantie pour la mise en gage de garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque par les adhérents du Service de liaison avec New York et de la demande de retrait de la garantie excédentaire détenue par la NSCC au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York, les adhérents devront modifier leurs heures limites internes et leurs procédures de gestion de la garantie afin de respecter les heures limites avancées. Il est prévu que le fait d'avoir les mêmes heures limites pour la mise en gage de la garantie et la demande de retrait de la garantie excédentaire au fonds des adhérents de la NSCC minimisera l'incidence en ce qui concerne les procédures internes pour les adhérents du Service de liaison avec New York.

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

En raison des modifications apportées au traitement lors des jours fériés au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York, les adhérents devront modifier l'étendue de leurs processus et de leurs ressources en ce qui concerne la surveillance et l'apport de la garantie au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York lors de jours fériés au Canada lorsque les systèmes de compensation et de règlement des valeurs mobilières aux États-Unis fonctionnent. Toutefois, les adhérents doivent déjà surveiller leurs activités à la DTC et à la NSCC lors de jours fériés au Canada qui ne sont pas reconnus aux États-Unis. Ainsi, l'incidence de ces modifications devrait être minime.

L'ajout d'un libellé précisant le processus de mise en gage de titres comme garantie au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC n'aura pas d'incidence pour les adhérents étant donné que le nouveau libellé décrit le processus actuellement en place, lequel ne fait pas l'objet de modification.

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes concernant la suspension des adhérents afin d'être en harmonie avec la Règle 9.2 intitulée « Description générale du processus de suspension » des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* ne devraient pas avoir d'incidence pour les adhérents.

C.1 Concurrence

Les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur l'environnement concurrentiel. Tous les adhérents cautionnés par la CDS qui utilisent le Service de liaison avec New York et le Service de liaison directe avec la DTC devront respecter les nouvelles exigences.

Il est possible que certains adhérents décident de devenir des membres directs de la NSCC et de la DTC. Dans un tel cas, les membres directs devront se conformer aux exigences de la NSCC et de la DTC. Les membres directs pourraient fournir une garantie en espèces en dollars américains à la NSCC et à la DTC lorsque les titres constituent une garantie admissible. Toutefois, étant donné que les montants en espèces en dollars américains sont rarement fournis à la CDS, ceci ne devrait pas être un avantage concurrentiel. En ce qui concerne les heures limites auxquelles la garantie est fournie, l'heure limite provisoire de 11 h, heure de l'Est est plus avantageuse que l'heure limite de 10 h, heure de l'Est, de la NSCC. Toutefois, cet avantage sera annulé au terme de la période de transition, lorsque la CDS devra se conformer à l'heure limite de 10 h de la NSCC. En ce qui concerne la demande de retrait de la garantie excédentaire, l'heure limite de la CDS établie à 11 h, heure de l'Est, est antérieure à l'heure limite de la NSCC établie à 14 h, heure de l'Est. Toutefois, en se fondant sur des données historiques, la majorité des demandes de retrait de la garantie excédentaire a lieu le matin. Ainsi, les membres directs de la NSCC auraient un avantage minime. Les modifications proposées concernant le traitement des jours fériés, le processus de mise en gage et l'harmonisation de la portée de la suspension avec les *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* n'ont pas d'incidence sur la concurrence.

C.2 Risques et coûts d'observation

Le retrait des espèces (en dollars américains) comme type de garantie admissible au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC élimine le risqué associé à la conversion en temps opportun des titres à court terme (espèces placées dans des titres) en espèces (afin de fournir des liquidités en cas de défaillance d'un adhérent), ainsi que le risque de défaillance du banquier américain de la CDS (la FDIC devrait diminuer sa garantie de fonds illimités d'ici la fin de 2009).

Bien qu'il est possible que les adhérents qui ne respectent pas les modifications apportées au traitement les jours fériés ou les nouvelles exigences en matière de garantie et heures limites au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York soient suspendus des

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

services de la CDS, les nouvelles modifications proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent, présentés dans le présent avis, ne devraient pas introduire de nouveaux risques pour les adhérents. Toutefois, les adhérents dans l'Ouest canadien pourraient devoir prendre des dispositions spéciales afin de respecter les nouvelles heures limites relatives à la garantie en raison des différents fuseaux horaires, ce qui pourrait entraîner des coûts de main-d'œuvre supplémentaires afin de se conformer aux exigences.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Les modifications proposées par la CDS visent à être conformes à la recommandation 11 pour les contreparties centrales de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, stipulant que : « Une contrepartie centrale qui établit des liens, soit transfrontières, soit domestiques, pour la compensation d'opérations devrait évaluer les sources potentielles de risques qui peuvent en découler et s'assurer que ces risques sont en permanence gérés avec prudence. Un cadre régissant la coopération et la coordination entre les autorités de régulation et de surveillance concernées devrait être établi. »

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

Les modifications supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de la CDS ont été préparées par la CDS afin de tenir compte des développements ayant eu lieu depuis la publication des modifications proposées aux Procédés et méthodes initiales. Les Procédés et méthodes internes de la CDS feront également l'objet de modifications afin de tenir compte des modifications supplémentaires présentées dans le présent avis.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications seront étudiées par le CADS le 24 septembre 2009 et devraient être approuvées. Si l'approbation n'est pas reçue avant la mise en œuvre, la CDS mettra en place des mesures d'urgence, de la manière décrite dans la Règle 1.4.2 des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* afin de respecter la date limite imposée à la CDS par la NSCC.

D.3 Questions prises en compte

La CDS a examiné si l'augmentation importante de son concours de trésorerie permettrait d'atténuer le risque de ne pas réaliser le processus de paiement en dollars américains. La CDS a cherché à obtenir une marge de crédit syndiquée de 200 000 000 \$ auprès du banquier de la CDS. Étant donné qu'il n'y a pas de seuil de limite à l'égard des obligations de règlement découlant du processus de règlement net continu (RNC) de la NSCC, une marge de crédit de 200 000 000 \$ n'élimine pas le risque mais fournit seulement une marge supplémentaire avant que la réalisation du processus de paiement en dollars américains ne soit menacée. La CDS a étudié le nombre d'incidences où le solde

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

débiteur le plus important pour un adhérent correspondait au niveau de couverture fourni par la marge de crédit existante de la CDS et au 200 000 000 \$ (le niveau de couverture proposé) et a conclu que les importants frais d'établissement (excédant 1 000 000 \$) et les coûts annuels continus (entre 600 000 \$ et 900 000 \$) pour la couverture supplémentaire n'étaient pas justifiés.

D.4 Consultation

Au cours des derniers mois, la CDS a fourni plusieurs rapports au Comité consultatif sur le risque de la CDS concernant les risques associés au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC et a fait des recommandations sur les mesures à prendre pour répondre aux questions décelées. La CDS a également tenu les membres de son Conseil d'administration au fait des événements entourant le Service de liaison avec New York et le Service de liaison direct avec la DTC. Le 26 août 2009, la CDS a fourni un rapport détaillant les modifications proposées au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC à tous les adhérents du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC. La CDS a également tenu une réunion par conférence téléphonique le 28 août 2009 afin de discuter des détails du rapport et de fournir aux adhérents l'occasion de poser des questions. De plus, la CDS a tenu les adhérents au fait en prenant part aux réunions du groupe de travail de la Section des administrateurs financiers (SAF) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) chargé de l'étude des incidences des modifications proposées au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC et leur a fourni les renseignements afférents aux modifications proposées aux heures limites relatives à la garantie et au traitement lors des jours fériés. La CDS a également tenu ses autorités de réglementation au fait des événements entourant ces modifications.

D.5 Autres possibilités étudiées

La CDS a envisagé de mettre en œuvre ces modifications supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes après la date limite du 2 novembre 2009 imposée par la DTC et la NSCC. Toutefois, elle a décidé de procéder aux modifications afin d'éviter le risque potentiel pour la CDS et ses adhérents de ne pas avoir de Procédés et méthodes précis en vigueur le 2 novembre 2009. Ces risques comprennent le risque pour les adhérents de ne pas satisfaire à leurs exigences en matière de garantie au fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison directe avec New York avant l'heure limite avancée, le risque pour les adhérents de ne pas satisfaire à leurs exigences en matière de garantie lors des jours fériés au Canada qui ne sont pas reconnus aux États-Unis et le risque pour la CDS de ne pas satisfaire aux exigences en matière de garantie de la NSCC avant l'heure limite requise (la CDS sera considérée être en défaut par la NSCC).

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public. La mise en œuvre de ces modifications est prévue le 2 novembre 2009.

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

La CDS établira un nouveau fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et un nouveau fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC au sein de son système de gestion de la garantie afin que seuls les titres émis par le gouvernement du Canada, les coupons détachés et obligations résiduelles émis par le gouvernement du Canada et les titres émis par le Trésor américain constituent une forme de garantie admissible. Les espèces (en dollars américains) ne seront pas une forme de garantie admissible à ces fonds des adhérents.

Aucun changement aux systèmes de la CDS en raison des modifications supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent n'est requis.

E.2 Adhérents de la CDS

Aucun changement aux systèmes des adhérents en raison des modifications supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent n'est prévu.

E.3 Autres intervenants du marché

Les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les autres intervenants du marché.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Les dépositaires centraux de titres (« DCT ») similaires à la CDS déterminent généralement le type de garantie admissible en fonction de leurs ententes relatives aux liquidités. Les motifs derrière la décision de ne pas admettre les espèces (en dollars américains) comme forme de garantie admissible au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York et au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC ont été fournies de manière similaire que celle fournies lorsque les autres DCT prennent des décisions de nature similaire.

Les membres directs de la NSCC et de la DTC doivent fournir quotidiennement une garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque à la NSCC avant 10 h, heure de l'Est. Toutefois, au cours de la période de transition, la CDS exige des adhérents du Service de liaison avec New York qu'ils fournissent quotidiennement une garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque requise par la NSCC avant 11 h, heure de l'Est.

L'heure limite de la demande de retrait de la garantie excédentaire de la NSCC pour les membres directs de la NSCC et de la DTC est 14 h, heure de l'Est, quotidiennement. Toutefois, l'heure limite pour les adhérents du Service de liaison avec New York est 11 h, heure de l'Est, quotidiennement, étant donné que la CDS a décidé d'aligner cette heure limite à l'heure limite de livraison de la garantie afférente à la marge fondée sur le niveau de risque pour les adhérents du Service de liaison avec New York.

Les Procédés et méthodes en cas de suspension pour les adhérents qui ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs exigences en matière de garantie sont similaires à ceux des autres DCT. De plus, les Procédés et méthodes en cas de suspension pour les adhérents qui ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs exigences en matière de garantie lors de jours fériés au Canada qui ne sont pas reconnus aux États-Unis sont similaires à ceux des autres DCT.

Avis de modifications importantes supplémentaires proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent concernant le Service de liaison directe avec la DTC et le Service de liaison avec New York et sollicitation de commentaires

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que ces modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Rob Argue
 Directeur principal de produits, Développement de produits
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.
 85, rue Richmond Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3887
 Télécopieur : 416 365-0842
 Courriel : rargue@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la CVMQ, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation du marché
 Division des marchés des capitaux
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Bureau 1903, C.P. 55
 20, rue Queen Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
 Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

En raison de restrictions imposées aux tableaux et de problèmes de formatage, le libellé actuel des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées ainsi que le libellé de ces Procédés et méthodes de l'adhérent reflétant l'adoption des modifications proposées peuvent être consultés en cliquant sur le lien indiqué ci-après.

Veillez consulter la page <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open> pour voir les modifications proposées aux Procédés et méthodes visées et le tableau des garanties admissibles reflétant à l'aide de marques de changements les modifications proposées. Après avoir accédé à la page en cliquant sur le lien, cliquez sur « Modifications supplémentaires proposées au Service de liaison avec New York Link et au Service de liaison directe avec la DTC ».

CHAPITRE 6

Fonds des adhérents du Service de liaison avec New York

Les fonds des adhérents du Service de liaison avec New York servent à protéger les exigences en matière de liquidités. Les fonds sont utilisés si un adhérent ne respecte pas ses obligations de règlement.

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent verser une contribution aux fonds des adhérents suivants :

- fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC);
- fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)
- fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS).

Au total, la contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de chaque adhérent s'élève à 20 000 \$US et les exigences ultérieures en matière de contribution sont calculées selon les activités boursières effectuées par chaque adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sections [Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York \(géré par la CDS et la NSCC\)](#) à la page 28, [Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York \(géré par la DTC\)](#) à la page 30 et [Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York \(géré par la CDS\)](#) à la page 31.

6.1 Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC)

La NSCC applique une méthode d'établissement de marge fondée sur le niveau de risque aux comptes des adhérents cautionnés par la CDS. La NSCC calcule quotidiennement l'exigence de chaque adhérent en matière d'établissement de marge fondée sur le niveau de risque. Pour obtenir des plus amples renseignements au sujet du versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie, veuillez consulter la section [Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie](#) à la page 29. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Il est possible d'avoir recours à la garantie admissible ~~mentionnée ci-après~~ pour satisfaire à toutes les exigences au fonds des adhérents. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC)

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu du Service de liaison avec New York. Veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com) suspendu.

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Chaque adhérent doit verser une contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de 10 000 \$US. Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La NSCC calcule quotidiennement l'exigence de l'adhérent du Service de liaison avec New York en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie à l'égard de l'établissement de la marge fondée sur le niveau de risque et elle en informe la CDS en conséquence. Les adhérents ~~sont avisés quotidiennement par la CDS~~ utilisent la fonction INTERROGATION DES EXIGENCES DE GARANTIE afin de déterminer leurs exigences quotidiennes en matière de garantie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Interrogation des exigences en matière de contribution-garantie du guide Adhésion aux fins de constitution-Service de la garantie CDS. Les exigences en matière de contribution quotidienne aux fins de constitution de la garantie peuvent être satisfaites en envoyant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

~~Toutes les exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie doivent être satisfaites dans les délais prescrits. Si la CDS ne reçoit pas la contribution aux fins de constitution de la garantie dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait être suspendu du Service de liaison avec New York.~~

Toutes les exigences en matière de garantie doivent être en place avant 11 h, heure de l'Est (9 h, heure des Rocheuses et 8 h, heure du Pacifique) quotidiennement. Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 11 h 30, heure de l'Est (9 h 30, heure des Rocheuses et 8 h 30, heure du Pacifique), l'adhérent est suspendu.

Remarque : Lors des jours fériés au Canada qui ne s'appliquent pas aux États-Unis, les exigences en matière de garantie pour le fonds des adhérents du Service de liaison avec New York doivent quand même être en place avant l'heure limite précisée.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)

Lorsque la CDS a reçu les contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie de tous les adhérents du Service de liaison avec New York, la CDS effectue le transfert des contributions aux fins de constitution de la garantie à la NSCC afin de respecter les délais prescrits par cette dernière. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Retrait de contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie

~~Si la CDS et l'adhérent ont des contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie, la NSCC les en informe quotidiennement. Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises à l'adhérent dans le cadre du règlement quotidien. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).~~

Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises. Toutes les demandes doivent être reçues avant 11 h. heure de l'Est (9 h. heure des Rocheuses et 8 h. heure du Pacifique).

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la NSCC calcule les intérêts courus sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiqués sur sa facture mensuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

6.2 Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent aussi verser une contribution à un fonds des adhérents géré par la DTC.

La DTC calcule quotidiennement les exigences au fonds des adhérents et obtient le paiement par règlement le jour même au moyen de Fedwire.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu du Service ~~suspendu. Pour obtenir de liaison avec New York. Veuillez plus amples renseignements, veuillez~~ consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Chaque adhérent doit verser une contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de 10 000 \$US. Toute exigence en matière de contributions ultérieures est calculée en fonction des activités boursières effectuées par chaque adhérent. Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La DTC analyse quotidiennement les activités boursières des adhérents et informe tant la CDS que l'adhérent lorsqu'une contribution additionnelle aux fins de constitution de la garantie est requise. La DTC informe la CDS et l'adhérent par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance et les frais sont imputés directement lors du règlement quotidien de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Retrait de contributions excédentaires aux fins de la constitution de la garantie

Chaque trimestre, la DTC informe la CDS et les adhérents de toute contribution excédentaire aux fins de constitution de la garantie. Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises lors du règlement quotidien. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la DTC calcule les intérêts courus sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiqués sur sa facture mensuelle.

6.3 Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent également contribuer à un fonds des adhérents géré par la CDS.

La CDS calcule trimestriellement les exigences au fonds des adhérents.

Toutes les exigences au fonds des adhérents peuvent être satisfaites au moyen de garantie admissible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu ~~du Service de liaison directe avec New York~~ suspendu.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Les titres utilisés pour satisfaire à une contribution au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York sont mis en gage de l'IDUC de l'adhérent au compte de garantie restreinte de l'IDUC du Service de liaison avec New York (NSCY) de la CDS au moyen de la fonction de mise en gage à la CDS. Les adhérents du Service de liaison avec New York saisissent la transaction de mise en gage à l'IDUC NSCY et le système de gestion des garanties confirme automatiquement la mise en gage, dans la mesure où toutes les exigences de vérification requises sont satisfaites, puis vire les titres au grand livre NSCY de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide [Adhésion aux services de la CDS](#).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Il n'y a aucune contribution minimale aux fins de constitution de la garantie requise de chaque adhérent.

Versement de contributions trimestrielles aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents sont informés trimestriellement de leurs exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie. Ces exigences peuvent être satisfaites en livrant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

Toutes les exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie doivent être satisfaites avant midi, heure de l'Est (10 h, heure des Rocheuses et 9 h, heure du Pacifique) le jour auquel elles doivent être satisfaites. Si la CDS ne reçoit pas la contribution aux fins de constitution de la garantie requise avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique), l'adhérent est ~~suspendu du Service de liaison avec New York~~ suspendu.

6.3.1 Composantes de règlements à la DTC et à la NSCC

Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York est constitué des composantes suivantes :

- [Composante de règlements à la DTC](#) à la page 33
- [Composante de règlements à la NSCC](#) à la page 34.

CHAPITRE 4

Fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC

Les fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC servent à protéger les exigences en matière de liquidités. Les fonds sont utilisés si un adhérent ne respecte pas ses obligations de règlement.

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent verser une contribution aux fonds des adhérents suivants :

- fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la DTC);
- fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS).

4.1 Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la DTC)

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent verser une contribution au fonds des adhérents géré par la DTC. En ce qui a trait au fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC, la contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de chaque adhérent s'élève à 10 000 \$US et les exigences en matière de contributions ultérieures sont calculées selon les activités boursières effectuées par chaque adhérent.

La DTC calcule les exigences au fonds des adhérents quotidiennement et obtient le paiement par règlement le jour même.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait être ~~suspendu du Service de liaison directe avec la DTC~~ **suspendu**. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

CHAPITRE 4 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La DTC analyse quotidiennement les activités boursières des adhérents et informe tant la CDS que l'adhérent lorsqu'une contribution additionnelle aux fins de constitution de la garantie est requise. La DTC informe la CDS et l'adhérent par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance et les frais sont imputés directement dans le cadre du règlement quotidien de l'adhérent.

Retrait de contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie

Chaque trimestre, la DTC informe la CDS et les adhérents de toute contribution excédentaire aux fins de constitution de la garantie. Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises dans le cadre du règlement quotidien.

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la DTC calcule les intérêts sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiquées sur sa facture mensuelle.

4.2 Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent également verser une contribution au fonds des adhérents géré par la CDS. Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC couvre le risque de défaillance pour l'adhérent du Service de liaison directe avec la DTC ayant l'obligation de paiement la plus élevée à la DTC. En cas de défaillance, la CDS doit verser à la DTC le montant dû par l'adhérent du Service de liaison directe avec la DTC avant la fin de la journée.

La CDS calcule les exigences au fonds des adhérents trimestriellement.

Toutes les exigences au fonds des adhérents peuvent être satisfaites au moyen de garantie admissible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu du Service de liaison directe avec la DTC suspendu.

CHAPITRE 4 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Les titres utilisés pour satisfaire à une contribution au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC sont mis en gage de l'IDUC de l'adhérent au compte de garantie restreinte de l'IDUC du Service de liaison directe avec la DTC (DDLTY) de la CDS au moyen de la fonction de mise en gage à la CDS. Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC saisissent la transaction de mise en gage à l'IDUC DDLTY et le système de gestion des garanties confirme automatiquement la mise en gage, dans la mesure où toutes les exigences de vérification requises sont satisfaites, puis vire les titres au grand livre DDLTY de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide [Adhésion aux services de la CDS](#).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Il n'y a aucune contribution minimale aux fins de constitution de la garantie requise de chaque adhérent.

Versement de contributions trimestrielles aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents sont informés trimestriellement de leurs exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie. Ces exigences peuvent être satisfaites en livrant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

Toutes les exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie doivent être satisfaites avant midi, heure de l'Est (10 h, heure des Rocheuses et 9 h, heure du Pacifique) le jour auquel elles doivent être satisfaites. Si la CDS ne reçoit pas la contribution aux fins de constitution de la garantie requise avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique), l'adhérent est ~~suspendu du Service de liaison directe avec la DTC~~[suspendu](#).

CHAPITRE 14**Gestion des garanties**

Chaque adhérent désigne un gestionnaire de garanties qui est responsable du maintien de son fonds commun de garantie ou de son fonds des adhérents.

En tout temps, les adhérents doivent conserver à la CDS un montant de garantie équivalant, au minimum, à leur contribution requise relative au fonds commun de garantie ou au fonds des adhérents.

CHAPITRE 14 GESTION DES GARANTIES

Si les exigences en matière de garantie ne sont pas en place dans les délais prescrits, les adhérents peuvent être passibles d'une amende ou être suspendus, comme le décrit le tableau ci-après.

Contribution	Exigence en début de journée (pour tous les services)	Exigence en fin de journée (pour FINet seulement)	Mesure
Initiale	midi, heure de l'Est (10 h, heure des Rocheuses, et 9 h, heure du Pacifique)	15 h 30, heure de l'Est (13 h 30, heure des Rocheuses, et 12 h 30, heure du Pacifique)	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite initiale, l'adhérent se voit imposer une amende.
Finale	13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses, et 10 h, heure du Pacifique)	16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses, et 13 h, heure du Pacifique)	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite finale, l'adhérent est suspendu.

Contribution	Exigence en début de journée		Exigence en fin de journée	Mesure
	pour tous les services (sauf le fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York)	fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York seulement	pour FINet seulement	
Initiale	midi, heure de l'Est 10 h, heure des Rocheuses 9 h, heure du Pacifique	11 h, heure de l'Est 9 h, heure des Rocheuses 8 h, heure du Pacifique	15 h 30, heure de l'Est 13 h 30, heure des Rocheuses 12 h 30, heure du Pacifique	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite initiale, l'adhérent se voit imposer une amende.
Finale	13 h, heure de l'Est 11 h, heure des Rocheuses 10 h, heure du Pacifique	11 h 30, heure de l'Est 9 h 30, heure des Rocheuses 8 h 30, heure du Pacifique	16 h, heure de l'Est 14 h, heure des Rocheuses 13 h, heure du Pacifique	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite finale, l'adhérent est suspendu.

Le rôle de la CDS en matière de gestion de la garantie comprend les tâches suivantes :

CHAPITRE 14 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Garantie admissible au CDSX	Type d'effet ¹	Prêteurs	Agents de règlement	Fédération adhérente active	Emprunteurs - dollars canadiens	Emprunteurs - dollars américains	FINet	RNC	Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York	Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York	Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC
espèces (dollars américains) sous forme de paiement Fedwire	s.o.					✓			✓ ⁸	✗	✗
espèces (dollars canadiens) sous forme de paiement STPGV	s.o.	✓	✓	✓	✓		✓	✓			

¹ Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

² Cote R1 [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à court-terme dont l'émetteur a une cote minimale de A attribuée par la CDS. Cote AA [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à long terme dont l'émetteur a une cote minimale de AA attribuée par la CDS.

³ Au plus 20 pour cent de la valeur de la garantie mise en gage devrait être constituée d'obligations d'un seul émetteur du secteur privé.

⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.

⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.

CHAPITRE 6

Fonds des adhérents du Service de liaison avec New York

Les fonds des adhérents du Service de liaison avec New York servent à protéger les exigences en matière de liquidités. Les fonds sont utilisés si un adhérent ne respecte pas ses obligations de règlement.

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent verser une contribution aux fonds des adhérents suivants :

- fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC);
- fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)
- fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS).

Au total, la contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de chaque adhérent s'élève à 20 000 \$US et les exigences ultérieures en matière de contribution sont calculées selon les activités boursières effectuées par chaque adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sections [Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York \(géré par la CDS et la NSCC\)](#) à la page 28, [Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York \(géré par la DTC\)](#) à la page 30 et [Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York \(géré par la CDS\)](#) à la page 31.

6.1 Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC)

La NSCC applique une méthode d'établissement de marge fondée sur le niveau de risque aux comptes des adhérents cautionnés par la CDS. La NSCC calcule quotidiennement l'exigence de chaque adhérent en matière d'établissement de marge fondée sur le niveau de risque. Pour obtenir des plus amples renseignements au sujet du versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie, veuillez consulter la section [Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie](#) à la page 29. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Il est possible d'avoir recours à la garantie admissible pour satisfaire à toutes les exigences au fonds des adhérents. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS et la NSCC)

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu.

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Chaque adhérent doit verser une contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de 10 000 \$US. Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La NSCC calcule quotidiennement l'exigence de l'adhérent du Service de liaison avec New York en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie à l'égard de l'établissement de la marge fondée sur le niveau de risque et elle en informe la CDS en conséquence. Les adhérents utilisent la fonction INTERROGATION DES EXIGENCES DE GARANTIE afin de déterminer leurs exigences quotidiennes en matière de garantie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Interrogation des exigences en matière de garantie du guide *Adhésion aux Service de la CDS*. Les exigences en matière de contribution quotidienne aux fins de constitution de la garantie peuvent être satisfaites en envoyant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

Toutes les exigences en matière de garantie doivent être en place avant 11 h, heure de l'Est (9 h, heure des Rocheuses et 8 h, heure du Pacifique) quotidiennement. Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 11 h 30, heure de l'Est (9 h 30, heure des Rocheuses et 8 h 30, heure du Pacifique), l'adhérent est suspendu.

Remarque : Lors des jours fériés au Canada qui ne s'appliquent pas aux États-Unis, les exigences en matière de garantie pour le fonds des adhérents du Service de liaison avec New York doivent quand même être en place avant l'heure limite précisée.

Lorsque la CDS a reçu les contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie de tous les adhérents du Service de liaison avec New York, la CDS effectue le transfert des contributions aux fins de constitution de la garantie à la NSCC afin de respecter les délais prescrits par cette dernière. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)

Retrait de contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie

Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises. Toutes les demandes doivent être reçues avant 11 h, heure de l'Est (9 h, heure des Rocheuses et 8 h, heure du Pacifique).

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la NSCC calcule les intérêts courus sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiqués sur sa facture mensuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

6.2 Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison avec New York (géré par la DTC)

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent aussi verser une contribution à un fonds des adhérents géré par la DTC.

La DTC calcule quotidiennement les exigences au fonds des adhérents et obtient le paiement par règlement le jour même au moyen de Fedwire.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Chaque adhérent doit verser une contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de 10 000 \$US. Toute exigence en matière de contributions ultérieures est calculée en fonction des activités boursières effectuées par chaque adhérent. Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La DTC analyse quotidiennement les activités boursières des adhérents et informe tant la CDS que l'adhérent lorsqu'une contribution additionnelle aux fins de constitution de la garantie est requise. La DTC informe la CDS et l'adhérent par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance et les frais sont imputés directement lors du règlement quotidien de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Retrait de contributions excédentaires aux fins de la constitution de la garantie

Chaque trimestre, la DTC informe la CDS et les adhérents de toute contribution excédentaire aux fins de constitution de la garantie. Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises lors du règlement quotidien. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la DTC calcule les intérêts courus sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiqués sur sa facture mensuelle.

6.3 Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Les adhérents du Service de liaison avec New York doivent également contribuer à un fonds des adhérents géré par la CDS.

La CDS calcule trimestriellement les exigences au fonds des adhérents.

Toutes les exigences au fonds des adhérents peuvent être satisfaites au moyen de garantie admissible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu.

Les titres utilisés pour satisfaire à une contribution au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York sont mis en gage de l'IDUC de l'adhérent au compte de garantie restreinte de l'IDUC du Service de liaison avec New York (NSCY) de la CDS au moyen de la fonction de mise en gage à la CDS. Les adhérents du Service de liaison avec New York saisissent la transaction de mise en gage à l'IDUC NSCY et le système de gestion des garanties confirme automatiquement la mise en gage, dans la mesure où toutes les exigences de vérification requises sont satisfaites, puis vire les titres au grand livre NSCY de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 6 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York (géré par la CDS)

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Il n'y a aucune contribution minimale aux fins de constitution de la garantie requise de chaque adhérent.

Versement de contributions trimestrielles aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents sont informés trimestriellement de leurs exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie. Ces exigences peuvent être satisfaites en livrant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

Toutes les exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie doivent être satisfaites avant midi, heure de l'Est (10 h, heure des Rocheuses et 9 h, heure du Pacifique) le jour auquel elles doivent être satisfaites. Si la CDS ne reçoit pas la contribution aux fins de constitution de la garantie requise avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique), l'adhérent est suspendu.

6.3.1 Composantes de règlements à la DTC et à la NSCC

Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York est constitué des composantes suivantes :

- [Composante de règlements à la DTC](#) à la page 32
- [Composante de règlements à la NSCC](#) à la page 33.

Composante de règlements à la DTC

La composante de règlements à la DTC du fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York couvre le risque de défaillance de l'adhérent du Service de liaison avec New York ayant l'obligation de paiement la plus élevée à la DTC. En cas de défaillance, la CDS doit verser à la DTC le montant dû par l'adhérent du Service de liaison avec New York avant la fin de la journée.

CHAPITRE 4**Fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC**

Les fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC servent à protéger les exigences en matière de liquidités. Les fonds sont utilisés si un adhérent ne respecte pas ses obligations de règlement.

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent verser une contribution aux fonds des adhérents suivants :

- fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la DTC);
- fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS).

4.1 Fonds des adhérents de la DTC pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la DTC)

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent verser une contribution au fonds des adhérents géré par la DTC. En ce qui a trait au fonds des adhérents du Service de liaison directe avec la DTC, la contribution initiale minimale aux fins de constitution de la garantie de chaque adhérent s'élève à 10 000 \$US et les exigences en matière de contributions ultérieures sont calculées selon les activités boursières effectuées par chaque adhérent.

La DTC calcule les exigences au fonds des adhérents quotidiennement et obtient le paiement par règlement le jour même.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait être suspendu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la DTCC (www.dtcc.com).

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents doivent envoyer leur contribution initiale en espèces à la CDS au moyen de Fedwire.

CHAPITRE 4 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Versement de contributions quotidiennes aux fins de constitution de la garantie

La DTC analyse quotidiennement les activités boursières des adhérents et informe tant la CDS que l'adhérent lorsqu'une contribution additionnelle aux fins de constitution de la garantie est requise. La DTC informe la CDS et l'adhérent par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance et les frais sont imputés directement dans le cadre du règlement quotidien de l'adhérent.

Retrait de contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie

Chaque trimestre, la DTC informe la CDS et les adhérents de toute contribution excédentaire aux fins de constitution de la garantie. Sur demande, les contributions excédentaires aux fins de constitution de la garantie sont remises dans le cadre du règlement quotidien.

Intérêts sur les contributions en espèces

Chaque mois, la DTC calcule les intérêts sur les contributions en espèces de chaque adhérent. Les intérêts sont versés sur la somme nette de règlement de l'adhérent et sont indiquées sur sa facture mensuelle.

4.2 Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC doivent également verser une contribution au fonds des adhérents géré par la CDS. Le fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC couvre le risque de défaillance pour l'adhérent du Service de liaison directe avec la DTC ayant l'obligation de paiement la plus élevée à la DTC. En cas de défaillance, la CDS doit verser à la DTC le montant dû par l'adhérent du Service de liaison directe avec la DTC avant la fin de la journée.

La CDS calcule les exigences au fonds des adhérents trimestriellement.

Toutes les exigences au fonds des adhérents peuvent être satisfaites au moyen de garantie admissible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Si une contribution aux fins de constitution de la garantie demandée n'est pas livrée dans les délais prescrits, l'adhérent pourrait se voir imposer une amende ou être suspendu.

CHAPITRE 4 FONDS DES ADHÉRENTS DU SERVICE DE LIAISON DIRECTE AVEC LA DTC
Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC (géré par la CDS)

Les titres utilisés pour satisfaire à une contribution au fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC sont mis en gage de l'IDUC de l'adhérent au compte de garantie restreinte de l'IDUC du Service de liaison directe avec la DTC (DDL) de la CDS au moyen de la fonction de mise en gage à la CDS. Les adhérents du Service de liaison directe avec la DTC saisissent la transaction de mise en gage à l'IDUC DDL et le système de gestion des garanties confirme automatiquement la mise en gage, dans la mesure où toutes les exigences de vérification requises sont satisfaites, puis vire les titres au grand livre DDL de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Versement de contributions initiales aux fins de constitution de la garantie

Il n'y a aucune contribution minimale aux fins de constitution de la garantie requise de chaque adhérent.

Versement de contributions trimestrielles aux fins de constitution de la garantie

Les adhérents sont informés trimestriellement de leurs exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie. Ces exigences peuvent être satisfaites en livrant une contribution aux fins de constitution de la garantie à la CDS sous forme de garantie admissible et dans les limites de cette dernière.

Toutes les exigences en matière de contribution aux fins de constitution de la garantie doivent être satisfaites avant midi, heure de l'Est (10 h, heure des Rocheuses et 9 h, heure du Pacifique) le jour auquel elles doivent être satisfaites. Si la CDS ne reçoit pas la contribution aux fins de constitution de la garantie requise avant l'heure limite précisée, l'adhérent se voit imposer une amende. Si cette contribution est toujours impayée avant 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique), l'adhérent est suspendu.

CHAPITRE 14

Gestion des garanties

Chaque adhérent désigne un gestionnaire de garanties qui est responsable du maintien de son fonds commun de garantie ou de son fonds des adhérents.

En tout temps, les adhérents doivent conserver à la CDS un montant de garantie équivalant, au minimum, à leur contribution requise relative au fonds commun de garantie ou au fonds des adhérents.

Si les exigences en matière de garantie ne sont pas en place dans les délais prescrits, les adhérents peuvent être passibles d'une amende ou être suspendus, comme le décrit le tableau ci-après.

Contribution	Exigence en début de journée		Exigence en fin de journée	Mesure
	pour tous les services (sauf le fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York)	fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York seulement	pour FINet seulement	
Initiale	midi, heure de l'Est 10 h, heure des Rocheuses 9 h, heure du Pacifique	11 h, heure de l'Est 9 h, heure des Rocheuses 8 h, heure du Pacifique	15 h 30, heure de l'Est 13 h 30, heure des Rocheuses 12 h 30, heure du Pacifique	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite initiale, l'adhérent se voit imposer une amende.
Finale	13 h, heure de l'Est 11 h, heure des Rocheuses 10 h, heure du Pacifique	11 h 30, heure de l'Est 9 h 30, heure des Rocheuses 8 h 30, heure du Pacifique	16 h, heure de l'Est 14 h, heure des Rocheuses 13 h, heure du Pacifique	Si la CDS ne reçoit pas la contribution requise avant la date limite finale, l'adhérent est suspendu.

Le rôle de la CDS en matière de gestion de la garantie comprend les tâches suivantes :

- gestion des grands livres de gestion de la garantie (CAL) pour chacun des fonds communs de garantie et des fonds des adhérents;
- soutien aux adhérents relativement au processus de constitution des garanties pour les fonds et les fonds communs;

CHAPITRE 14 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Garantie admissible au CDSX	Type d'effet ¹	Prêteurs	Agents de règlement	Fédération adhérente active	Emprunteurs - dollars canadiens	Emprunteurs - dollars américains	FINet	RNC	Fonds des adhérents de la NSCC pour le Service de liaison avec New York	Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison avec New York	Fonds des adhérents de la CDS pour le Service de liaison directe avec la DTC
espèces (dollars américains) sous forme de paiement Fedwire	s.o.					✓			✓ ⁸		
espèces (dollars canadiens) sous forme de paiement STPGV	s.o.	✓	✓	✓	✓		✓	✓			

¹ Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

² Cote R1 [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à court-terme dont l'émetteur a une cote minimale de A attribuée par la CDS. Cote AA [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à long terme dont l'émetteur a une cote minimale de AA attribuée par la CDS.

³ Au plus 20 pour cent de la valeur de la garantie mise en gage devrait être constituée d'obligations d'un seul émetteur du secteur privé.

⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.

⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières - Modifications aux Règles des courtiers membres de l'OCRCVM résultant de la mise en œuvre du projet des ACVM sur la réforme du régime d'inscription

Vu la demande complétée le 1^{er} septembre 2009 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l' « OCRCVM ») afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») de modifications aux Règles des courtiers membres de l'OCRCVM résultant de la mise en œuvre du projet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») sur la réforme du régime d'inscription à savoir :

- Règle 1 – Interprétation et effets
- Règle 4 – Établissements
- Règle 7 – Administrateurs et membres de la direction du courtier membre
- Règle 18 – Représentants inscrits et représentants en placement
- Règle 20 – Partie 7 – Approbation de demandes d'inscription et de demandes d'adhésion
- Règle 29 – Conduite des affaires
- Règle 38 – Conformité et surveillance
- Règle 40 – Autorisations de personnes physiques, avis à donner et frais dans le cadre de la base de données nationale d'inscription
- Règle 1300 – Contrôle des comptes
- Règle 1800 – Contrats à terme et options sur contrats à terme
- Règle 1900 – Options
- Règle 2500 – Normes minimales de surveillance des comptes de clients de détail
- Règle 2700 – Normes minimales concernant l'ouverture, le fonctionnement et la surveillance des comptes de clients institutionnels
- Règle 2900 – Compétences et formation

(ensemble, les « modifications »);

Vu l'adoption des modifications par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 16 juillet 2008;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles visent principalement à harmoniser les règles concernant l'inscription et

l'autorisation des courtiers et leurs personnes inscrites avec le projet des ACVM sur la réforme du régime d'inscription;

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2009.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° 2009-OAR-0017

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.